

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

La Fête-Dieu
Le Referendum
Le XVII^e siècle
Mon vieux quartier
Un dictionnaire des citations françaises
La philosophie et la science moderne
L'enseignement primaire en Belgique de 1814 à 1842

Marie GASQUET
Louis HALLEUX
Comte Gonzague de REYNOLD
Pierre CHAMPION
Jean VALSCHAERTS
Marcel DE CORTE
Viconte Ch. du BUS de WARNAFFE

Les idées et les faits : Chronique des idées : Le « Léon Bloy » de Léopold Levaux, Mgr J. Schyrgens.

La Semaine

On s'y prend bien singulièrement, en Prusse, pour inspirer confiance et encourager les apôtres du pacifisme et du désarmement ! Il ne manque plus que des élections française assez à gauche pour faire croire à l'Allemagne hitlérienne que la marée a décidément tourné et que l'heure de la revanche a enfin sonné, pour que le Reich tente une nouvelle aventure. Voilà où ont conduit le respect de l'unité allemande et quatorze années de concessions...

Il est un résultat des élections allemandes de dimanche dernier que nous voulons souligner ici parce qu'il confond ces catholiques qui ne cessent de reprocher à certains de leurs coreligionnaires de n'être pas assez dociles aux directives du Saint-Siège. La formidable avance des nationaux-socialistes ne s'est faite, nulle part, aux dépens du Centre. En Prusse, le Centre qui avait 71 sièges, en conserve 67; dans le Wurtemberg, le Centre gagne 1 siège (17 sièges); en Bavière les catholiques bavarois sont 45, gagnant également 1 siège. Conclusion : la poussée nationaliste, revancharde, antipacifiste, opposée aux directives pontificales n'a pas entamé les catholiques. Donc, nos pauvres idéalistes et nos forgerons de chimères, nos doux et dangereux rêveurs ont grand tort de croire que, si les catholiques étaient plus soumis à Rome, la paix serait moins précaire. Mais cela n'empêchera pas d'incorrigibles esprits faux de prêcher aux catholiques français la nécessité de désarmer pour... amadouer la Prusse!... Si on les écoutait, ces inconscients, ils prépareraient au catholicisme français des heures autrement affreuses encore que celles qu'il connaît, car on rendrait l'Eglise responsable de l'invasion nouvelle qu'appellerait une France moins vigilante à défendre son territoire.

* * *

Que faire devant la marée hitlérienne? Pour le citoyen Louis Piérard, la solution du problème est simple: « Réduisez le chômage en Allemagne par une politique d'entente européenne et les troupes de Hitler fondront », écrit-il dans le *Peuple*. C'est tout de même un peu plus compliqué que cela! Que fera l'Allemagne de sa puissance industrielle restaurée? Comment d'ailleurs réduire le chômage par une entente européenne?

De Berlin notre ami Henri Massis écrivait à la veille des élections (à *Figaro*) :

« Un nationalisme moins tumultueux, mais non moins profond, un militarisme moins démonstratif, mais plus efficace, voilà ce qui sortira des élections prussiennes », me disait aujourd'hui un homme qui connaît bien la politique allemande. Et il ajoutait : « Le gouvernement du Reich n'en saura que mieux défendre ses revendications extérieures qui sont au premier plan de sa pensée. »

Et le lendemain du 24 :

Ceux qu'on appelle ici les « pacifistes », parce qu'ils ont soutenu trop mollement les revendications extérieures de l'Allemagne, ceux qui représentent encore pour certains d'entre nous l'Allemagne démocratique, la « bonne Allemagne », sont donc les vaincus de cette journée historique. La coalition qui les a maintenus au pouvoir est rompue : les destins changent de chevaux.

* * *

Voilà ce que nous devons d'abord retenir. Car c'est surtout la courbe de la température morale de l'Allemagne de 1932, c'est la sûre et constante poussée de la fièvre nationaliste que de tels résultats permettent d'observer. C'est à l'accroître, à la propager que s'emploie avant tout le mouvement hitlérien. Il est la manifestation la plus évidente de cette renaissance de l'orgueil allemand qu'il s'efforce de susciter par tous les moyens possibles. Mais n'est-ce pas là l'utilité que lui reconnaissent ici ceux-là mêmes qui cherchent à endiguer son flot : « L'hitlérisme, disent-ils, c'est un mysticisme, un mysticisme nécessaire pour rendre à l'âme allemande ce tonus vital que la crise économique risquait de déprimer et d'affaiblir. Il nous garantit contre le bolchevisme; il réveille dans la jeunesse le sens des grandeurs passées. Il fait rêver d'un avenir sans problème : il utilise tout et jusqu'à la misère présente pour rendre l'espérance à un peuple brisé. » Ces « politiques » peuvent bien ajouter ensuite que Hitler et les siens sont sans expérience pour gouverner ce peuple, que le *Führer* doit se borner à être le Précurseur, l'Annonciateur du nouvel ordre allemand. En attendant, des industriels l'aident et le subventionnent pour soutenir une propagande qui exige des millions; ils lui versent des subsides pour qu'il ouvre des abris aux chômeurs et les tienne à l'écart de leurs usines closes. Mais jusques à quand Hitler se contentera-t-il de descendre du ciel sur tous les points du Reich, pour y répandre la Promesse et annoncer qu'il vient briser les liens de l'« Allemagne enchaînée »? Peut-être le *Führer* lui-même se contenterait-il de ce rôle romantique, car il semble que la perspective du pouvoir l'embarasse et qu'il ne soit pas pressé de s'en saisir; mais ses troupes sont plus avides de réalisations immédiates et le don-quickottisme du Chef à l'avion d'argent commence à inquiéter son entourage.

Mauvaise journée pour la paix et pour l'Europe, dit-on couramment dans les journaux. Bonne journée, au contraire, estimons-nous, que ce 24 avril 1932 — « la plus importante journée que nous ayons vécue depuis la Révolution de 1918 », disait-on généralement en Allemagne pendant la semaine qui la précédait — bonne journée qui éclaircit la situation et dissipe les nuées amoncelées sur Genève. Si l'Allemagne est hitlérienne, il est hautement souhaitable que nul n'en ignore.

Que fera l'électeur français le 8 mai prochain? La France pacifique se révélera-t-elle, décidée, non seulement à se défendre, mais à empêcher la Prusse de troubler demain la paix européenne? En démocratie politique — ce régime de surenchères, de mensonges, de tromperies généralisées — les élections lâchent la bride aux pires passions. L'intérêt général est noyé dans des questions personnelles, des intrigues de parti, des conflits d'intérêt. En relisant ces jours-ci *Leurs Figures*, de Maurice Barrès, qui vient d'être réédité, nous nous étonnions, une fois de plus, du véritable prodige par lequel une France minée et gangrenée par un pareil régime ait, quand même, trouvé en elle de quoi résister à l'agression allemande. Et comme on comprend que Berlin fût sûr que cette France de Panama et de l'affaire Dreyfus, où l'or étranger avait acquis tant de complicités et affaibli trop de résistances, était prête pour toutes les servitudes.

Les deux-tiers de la Chambre sont « tenus », directement ou indirectement, par une concussion ouverte ou déguisée, nous

disait dernièrement, à Paris, un homme de gauche bien placé pour savoir...

Il y a quarante ans, Barrès écrivait :

Reinach avait la passion de collectionner des « petits papiers » avec quoi, dans le parlementarisme français, qui n'est qu'un système de chantage, on fait marcher les hommes...

... Cavour, après avoir fait l'unité de son pays, déclara aux Chambres italiennes soixante-deux millions de « publicité à l'étranger », dont il refuse de préciser l'emploi. Combien de ces millions avaient servi à alimenter l'enthousiasme des partisans de l'unité de l'Italie en France? — Bismarck déclara au Reichstag que tous ses efforts après Sadowa avaient visé à faire le silence en France sur l'armement de la Prusse et à nous inspirer une fausse sécurité. « Une fois le moment venu, ajoutait-il, je n'ai eu qu'à supprimer les subventions à certains journaux français; ils sont redevenus du coup patriotes et, prêchant la guerre, m'ont aidé à la déchaîner. » Ces faits entre tant d'autres, ont été relevés par M. Alfred Fouillé. Plus récemment, méconnaît-on le rôle qu'a joué la cavalerie de Saint-Georges pour nous désintéresser de l'Égypte et pour surexciter l'affaire Dreyfus?

... Sturel apprit que, depuis quinze ans, rien ne s'était fait en France sans pots-de-vin distribués aux députés et aux ministres.

Et voici la moralité de l'histoire :

Aux élections d'août-septembre 1893, le plus grand nombre des chéquards furent réélus...

Les étudiants socialistes de l'Université de Bruxelles, plus exactement leur Fédération a voté par 16 voix contre 12 et 6 abstentions — donc, une minorité — un ordre du jour qui reproche à l'Association générale des étudiants son intolérance vis-à-vis des catholiques, mais après avoir déclaré : « *Considérant qu'il est incontestable que l'attitude des étudiants catholiques inscrits à l'Université de Bruxelles est profondément illogique, inexplicable et hypocrite* »...

Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? En quoi les étudiants catholiques sont-ils illogiques? En n'allant à l'U. L. B. que pour le Droit après avoir fait leur philo à Saint-Louis ou à Namur? Pourquoi est-ce illogique, cela? Pourquoi est-ce hypocrite, surtout? Les étudiants catholiques vont à Bruxelles malgré que Bruxelles soit anti-catholique. Ne sont hypocrites que ceux, s'il s'en trouve, qui, quoique restés catholiques de conviction, se font passer pour non catholiques. Mais la dernière chose à reprocher aux étudiants catholiques connus comme tels, c'est d'être hypocrites!

Et les douze de la Fédération socialiste, de « *blâmer les étudiants catholiques, principaux responsables de cette réaction exagérée* ».

Que devraient-ils donc faire, voyons, pour ne pas provoquer pareille réaction? Sans doute n'être plus catholiques...

* * *

Dans la *Flandre libérale*, M. Robert Fenaux parle du « *travail de sabotage organisé à l'ALMA MATER bruxelloise par les « jaunes » comme on les appelle très justement* » et il estime « *que des mesures de préservation se justifient pleinement* ».

On se demande en vain, quand on sait les précautions anticléricales qui président au recrutement des professeurs, quel danger les étudiants catholiques peuvent bien faire courir à l'Université libre de Bruxelles! On voit très bien à quoi ils s'exposent, eux; on ne voit pas ce dont ils menacent l'Université.

M. Fenaux est adversaire des mesures antilibérales — dit-il — mais il n'en préconise pas moins, pour faire respecter les principes inscrits au fronton de cette Université :

On pourrait par exemple exiger ce respect sous les espèces d'une formule sacramentelle — qui ne serait que la généralisation de l'« adhésion, signée, au libre-examen », qu'on exige dans les cercles facultaires — et aussi, cela va de soi, prévoir des sanctions d'exclusion contre quiconque y contreviendrait. Rien d'autre, en somme, ce que l'on passera à Louvain en pareille occurrence. (sic)

En ce qui concerne la philosophie et lettres plus particulièrement, le bon sens le plus élémentaire posera pour absolument inadmissible, qu'un étudiant sorte, diplômé docteur en droit de l'Université de Bruxelles, en n'ayant étudié la philosophie que sous son angle théologique. (resic)

Peut-être y aura-t-il lieu, là, d'exiger, sinon l'obligation de faire la candidature en philosophie et lettres à l'U. L. B., du moins celle de passer un examen d'entrée d'une teneur égale à celle des examens facultaires.

Nous nous féliciterions vivement si de pareilles mesures étaient prises. Oui, il y a trop de catholiques à l'U. L. B. Serrez la vis, messieurs, et nous serons les premiers à applaudir. Mais, à votre place, nous ferions exactement le contraire...

Elle fut réussie en tous points la belle manifestation de sympathie qui réunit autour du nouvel académicien, Henri Davignon, l'élite intellectuelle catholique de Bruxelles. Ce fut très cordial et très animé. M. Henry Bordeaux, qui avait voulu faire le voyage pour apporter au héros de la fête le témoignage d'une longue et fidèle amitié, y prononça un toast charmant. Evoquant la rentrée de nos Souverains à Bruxelles, en novembre 1918, — le commandant Bordeaux faisait partie de l'état-major français qui accompagnait le Roi — il nous conta sa surprise en recevant, peu après un exemplaire « anonyme » d'une édition clandestine, faite sous l'occupation, par la *Libre Belgique*... d'alors, de son livre sur *Les derniers jours du fort de Vaux*.

Et les souvenirs nous revenaient!...

C'était en janvier 1918... La fameuse « cave automobile » était installée, depuis plusieurs mois, au numéro 1 de la rue Vifquin, à Schaarbeek. La mignonne cave parfaitement murée! Une seule issue : une trappe dissimulée sous un meuble de la salle à manger. On déplaçait l'armoire, on soulevait une planche, on se baissait pour tourner un commutateur, la cave s'éclairait... Il n'y avait plus qu'à se couler dedans... On y était fort à l'étroit! Elle contenait une petite presse à pédale, un peu de matériel d'imprimerie — de quoi composer les quatre pages de la *Libre Belgique* — et une petite réserve de papier (la grande réserve étant cachée chez les Pères Capucins, rue des Tanneurs : le 11 novembre 18, il y en avait encore pour des années...).

Le jeune et audacieux typo qui, en ces temps-là, assurait l'impression de l'insaisissable petite feuille avait, lentement et patiemment, composé et imprimé, à lui tout seul, sur cette petite pédale, le livre de M. Henry Bordeaux dont un exemplaire était arrivé à Bruxelles par l'une ou l'autre valise diplomatique. L'ouvrage était terminé, ramassé en aussi peu de pages que possible, broché sous une coquette couverture... Les exemplaires — mille, s'il vous plaît! — s'entassaient en piles le long des murs. Déjà quelques-uns — une cinquantaine tout au plus — avaient été distribués aux amis. Toutes les mesures étaient prises pour un enlèvement rapide. Et voilà que, brusquement, par une négligence du vaillant imprimeur devenu insouciant du danger, les Allemands reprirent, à Bruxelles! cet héroïque fort de Vaux conquis et perdu là-bas devant Verdun!... Arrêté dans une « souricière », alors qu'il allait y déposer un paquet de 3,000 « Libres », l'occupant de la cave automobile avait négligé de se munir de sa fausse carte d'identité. Une heure plus tard, les messieurs de la Kommandantur sonnaient rue Vifquin. Si, avant de partir, notre homme avait pris soin — comme il l'avait fait pendant longtemps — de refermer sa cave et de replacer le meuble sur la planche mobile, les policiers n'auraient rien vu ni rien trouvé car l'installation était de premier ordre. Hélas! l'habitude du risque faisait souvent négliger les précautions les plus élémentaires. Les limiers « teutons » trouvèrent le trou béant... Le lendemain tout le contenu de la « cave automobile » partait pour la rue Berlaymont. Il fallut de longues semaines pour découvrir une nouvelle « cave »... Mais cela c'est une autre histoire!

Et voilà comment le fort de Vaux fut « repris » par les Allemands, à Bruxelles, en janvier 1918. L'exemplaire que possède M. Henry Bordeaux est donc un des très rares échappés au désastre. Il coûta, à son imprimeur, de passer en prison la dernière année de la guerre...

La Fête-Dieu

Nous sommes heureux de pouvoir donner en primeur à nos lecteurs ces pages de La Fête-Dieu que M^{me} Marie Gasquet fera paraître, le mois prochain, chez Flammarion, dans la collection Les Belles Fêtes.

OÙ SŒUR JUSTINE RACONTE A LA PETITE CLASSE
LA VISION PRODIGIEUSE DE SAINTE JULIENNE
ET L'HISTOIRE DE LA FÊTE-DIEU

Au pensionnat, la préparation de la Fête-Dieu s'illuminait de Présence Réelle.

Chez les grandes, il n'était question que de promesse solennelle, d'argument de prescription, de transsubstantiation, d'apparence.

Dans la classe de la petite fille, l'annonce de la procession avait enfiévré les enfants. On s'y tenait encore de façon présentable pendant les cours, mais, dès que paraissait sœur Justine, — une converse dont la tâche malaisée était d'apprendre à coudre aux trente ébauches de femmes qui se dissipaient autour d'elle, — c'était fini!

Notre-Dame de Lourdes avait beau implorer le Ciel de son regard suave qui trouait le plafond, les : « Je serai plus belle que toi! » continuaient même après le *Veni Sancte* qui inaugurerait la leçon.

Sœur Justine, qui connaissait ce jeune monde, essaya de l'intéresser en annonçant la vie de miracles de sainte Julienne « cette prédestinée qui suivait l'Agneau en disant : « Je ne suis qu'une niaise » et à qui nous devons cependant les pompes de la Fête-Dieu. »

L'éloquence de la bonne converse qui, d'ordinaire, mettait en joie toute la classe, demeura sans effet. Les mots : satin, valenciennes, organdi, taffetas, continuant à s'entre-croiser, sœur Justine éclata :

— Taisez-vous, filles de Carabas! Têtes à l'évent! Poseuses! A vous entendre on croirait que la Fête-Dieu est une fête à chiffons comme une noce ou une course de taureaux! Tâchez de vous *plomber* d'application et de me faire chacune un ourlet convenable, sinon je vous mettrai en retenue et vous me ferez toutes une boutonnière en surcroît!

Une boutonnière en plus de l'ourlet « convenable », quelle dissipation persisterait devant une telle menace? Le silence qui s'abattit fut tel qu'on entendit voler la mouche — celle à qui les cœurs doux ne font « pas de mal » et dont la raison d'être est de signaler, d'un insaisissable bourdonnement, le mutisme des écoliers sages, — et sœur Justine commença :

— Sainte Julienne naquit en Belgique, à la fin du XII^e siècle. Fille de nobles bien rentés elle semblait promise, comme une pièce de choix, à Satan qu'attirent toujours l'argent et les falbalas. Mais le Bon Dieu, qui voulait pour son paradis cette belle colombe blanche, l'avait fait naître tard, chez des parents âgés qui montèrent au ciel en chandelle comme Julienne allait sur ses cinq ans. Son tuteur la mit en pension, avec sa sœur Agnès qui avait un an de plus qu'elle, au monastère du Mont-Cornillon, près de Liège.

« Une religieuse sévère — la sainte sœur Sapience — fut chargée par la Révérende Mère de s'occuper des deux petites orphelines,

et, comme elle ne passait pas à ces enfants le quart du demi-quart de ce que je vous passe, les chères petites devinrent vite sages, et appliquées, et pieuses! car, voyez-vous, on a beau être choisi par le bon Dieu pour porter l'auréole, le mieux est encore d'obéir, quand on est jeune... et aussi quand on se fait vieux!

« Une fois, pourtant, la petite Julienne se rendit coupable de désobéissance : en écoutant lire la vie de saint Nicolas elle avait appris que ce saint homme, dès son enfance, jeûna, sans prendre seulement une goutte d'eau, les mercredi et vendredi de chaque semaine. Pleine d'admiration pour ce courage, la pieuse petite résolut d'en faire autant et, dès le lendemain, elle passa sa journée sans manger.

« Sœur Sapience s'en aperçut... indignée de ce que Julienne avait cru pouvoir n'en faire qu'à sa tête, elle l'envoya aussitôt à confesse. Notre petite sainte y alla en pleurant, abasourdie d'avoir été assez sotte pour ne pas discerner la tentation d'orgueil d'une mortification au-dessus de son âge. L'aumônier lui expliqua doucement que le Bon Dieu ne veut pas que ses enfants jeûnent avant d'avoir fini leur croissance, et il lui ordonna, pour pénitence, de demander un œuf à sœur Sapience et de le manger de bon appétit.

« La brave petite Julienne chercha donc quel sacrifice plus à sa portée et aussi méritoire que la faim pourrait l'aider dans son salut, et, comme elle était fort intelligente, elle n'eut aucune peine à trouver : l'entretien de la ferme exigeait un tas de besognes répugnantes? Eh bien! ce serait elle qui les ferait de ses jolies mains blanches!

« Les vieilles religieuses, prises de pitié, essayèrent de lui faire comprendre que le Bon Dieu n'en demande pas tant! et la Révérende Mère ordonna sévèrement à la petite sainte de ne pas négliger ses études. Julienne, qui ne demandait qu'à s'instruire, s'appliqua d'autant mieux en classe qu'elle sut vite très bien mater sa volonté. Lire, écrire, étudier, cessèrent d'être un travail pour devenir sa récompense, et ce fut presque sans s'en apercevoir qu'à moins de quatorze ans elle fut assez forte en latin pour se débrouiller toute seule dans le bréviaire.

« De fil en aiguille, cette enfant parfaite prit le voile au Mont-Cornillon et demanda que, par faveur spéciale, on lui permit de soigner les lépreux de l'hôpital qui dépendait du monastère.

« Et voilà que, bientôt, sans avoir l'air de rien, sainte Julienne se mit tout doucement à faire des miracles. Sa réputation de sainteté devint vite si grande qu'on accourait de tous côtés lui demander trente-six choses toutes plus renversantes les unes que les autres — de ces choses, enfin, avec quoi les saints font de si étonnants prodiges.

« Les gens commençaient par être abasourdis de se trouver devant une nonne qui, toute religieuse de cœur qu'elle fût, avait des manières si empruntées qu'elle avait l'air, la sainteté en plus, d'une converse dans mon genre.

« N'empêche que, si elle se trouvait devant quelqu'un de ces grands de la terre qui s'en vont voir les saints et les églises comme ils vont voir les comédiens et les musées, elle leur disait carrément

« — Qu'attendez-vous pour vous en aller? Je ne suis pas celle que vous croyez, c'est à peine si je suis capable de soigner les poulets et de traire les vaches. »

« Que! quelquefois, maligne, elle ajoutait :

« C'est à vous de m'instruire puisque vous êtes savants... Parlez, je vous écoute... » Et les importuns s'en allaient déconfits.

« Mais lorsque c'étaient de bons pauvres qui s'adressaient à sa pitié, sainte Julienne se mettait aussitôt en prière, et même si Dieu n'accordait pas ce qu'elle demandait, les malheureux qui avaient eu recours à elle repartaient allégés dans leurs peines et pleins du désir de supporter leurs maux en union avec la Passion du Sauveur.

« Bien entendu, le Bon Dieu l'exauçait souvent, si souvent même, que la leçon de couture durerait jusqu'à demain si j'entreprenais de vous raconter ses miracles. Il n'est que le quart... nous avons le temps d'en conter deux ou trois.

« Un jour, une religieuse d'un couvent voisin arriva, désolée, morfonduë : elle avait « l'ennui » (1), un ennui à périr qui lui avait fait prendre en dégoût les gens, le pain, la prière, tout! jusqu'à la sainte Communion! La malheureuse, qui s'était complètement laissé aller, ne mangeait plus, ne dormait plus, ne priait plus. Honteuse d'être dans cet état elle s'en remit à sainte Julienne qui lui posa tout bonnement son voile sur la tête. Instantanément « l'ennui » prit la fuite! Fini le désarroi de cette cervelle malade fini à la seconde et pour toujours!

« Un peu plus tard, une autre religieuse, affligée d'une tumeur à l'œil qui la rendait borgne et menaçait l'œil qui voyait encore, lui demanda secours. Sainte Julienne fut si déconcertée par cette loupe, qu'elle pleura toutes ses larmes à l'idée de ne pouvoir soulager la bonne sœur. Son mouchoir était aussi trempé de pleurs que s'il sortait de la rivière.

« — Lavez-en les yeux de la malade, lui souffla son ange gardien.

« Julienne obéit — l'horrible loupe disparut!

« Il arriva aussi que sainte Julienne lut dans l'esprit de deux malfaiteurs comme on lit dans un abécédaire. Ces deux imposteurs avaient rapporté de Jérusalem une colonne qu'ils affirmaient être la colonne de la flagellation; sainte Julienne vit le mensonge. Ah! elle eut vite fait de remettre ces vauriens à leur place! Cette lecture de pensée fit tant de bruit que sa réputation de bienheureuse en reçut un lustre nouveau.

« Pour ce qui était des fêtes de notre sainte Mère l'Eglise, Julienne, comme bien vous pensez, les aimait et les célébrait en grande dévotion, mais elle avait un faible pour la fête de l'Ascension. Ce jour-là, elle faisait oraison en plein air; on la voyait, tête levée, le cou tendu, comme si elle cherchait à apercevoir dans le firmament Notre-Seigneur tel qu'Il y est monté. Le firmament! elle le connaissait à fond, Julienne, le firmament! Comme tous ceux qui gardent les troupeaux et aiment les jardins, elle savait observer le temps et suivre le chemin des astres. Ainsi que les bergers ou les braves marins, elle était liée d'amitié avec la lune et les étoiles.

« Aussi fut-elle tout étonnée, un jour qu'elle était en prière, de voir une lune ébréchée traverser le ciel sous ses yeux.

« Pourquoi manquait-il un morceau à la lune? Evidemment c'était un « signe », mais signe de quoi? Julienne supplia le ciel de le lui faire savoir : le ciel lui répondit en lui renvoyant dans sa méditation la lune, barrée cette fois d'une bande noire, comme si elle était en deuil. Cet astre invraisemblable revint obstinément dans toutes ses prières. Julienne s'en ouvrit à sa supérieure (qui n'était autre que la sœur Sapience que les années avaient mise à la tête de la communauté). Sœur Sapience consulta de saintes gens. Personne ne comprit le sens de cette vision.

« De plus en plus tourmentée, par cette lune en morceaux et en deuil, sainte Julienne redoubla ses pénitences et ses prières.

« A la longue, la Providence l'exauça et lui ouvrit si bien l'entendement que Julienne comprit que la brillante lune représentait le cycle liturgique : si le cercle était ébréché, c'est qu'il y manquait une fête, et si l'astre portait un bandeau noir c'est que la fête qui manquait était tellement importante que les autres fêtes demeureraient en deuil tant qu'on n'aurait pas établi celle que le Bon Dieu faisait réclamer par la lune avec tant d'insistance.

« Pendant que Julienne priait et se mortifiant demandait au ciel : « Pour qui sera la Belle-Fête? », une poignée de révoltés niant la Présence Réelle (1), causaient dans le Midi un scandale d'enfer. Julienne qui l'apprit, en conclut que la Belle-Fête qui manquait aux solennités de l'Eglise devait faire éclater la gloire du Saint-Sacrement.

« Dieu lui fit connaître qu'elle avait deviné juste et, dans sa bonté, il l'avertit qu'il l'avait choisie, elle, sœur Julienne du Mont-Cornillon, pour avertir l'Eglise de ce qu'il désirait.

« L'humble Julienne s'affola. Vingt années durant, elle a pleuré et protesté de son indignité. Vingt années durant, le Bon Dieu, pour toute réponse, a continué à faire passer dans ses oraisons la lune ébréchée toujours barrée du bandeau noir.

« A la longue pourtant, Dieu, lassé de cette résistance, dit à voix haute dans la cellule de Julienne :

« — Je n'ai jamais caché ma miséricorde à la multitude...

« Julienne éclata en sanglots et s'écria :

« — Pardon! Pardon, mon Dieu. C'est moi qui cache votre miséricorde en ensevelissant vos ordres dans mon cœur!

« Résolue à parler, Julienne alla d'abord consulter son amie Eve qui était « empièrrée » (2) près de l'église Saint-Martin, de l'autre côté de la ville de Liège. Eve était si sainte qu'elle comprit tout de suite et pressa Julienne d'agir.

« Sur ces entrefaites, une autre sainte — la noble Isabelle d'Huy — prit le voile au Mont-Cornillon, Julienne la mit au courant. Isabelle tomba en extase : d'au moins trois heures on ne put lui tirer un mot! mais, dès qu'elle eut repris son esprit humain, elle insista, de toutes ses forces, pour que sainte Julienne ne perdît pas une minute.

« D'être trois leur donna du courage. A l'image de la Très-Sainte Trinité les trois religieuses pourraient compter les unes sur les autres, et s'entendraient, n'ayant qu'un cœur en trois personnes.

« Mais ces saintes filles comptaient sans l'hérésie qui grandissait. Elles avaient compté aussi sans la valse des gouvernements de Liège qui changeaient toutes les semaines et se moquaient d'instituer la Fête-Dieu.

« Le peuple, qui était pour sainte Julienne, avait beau réclamer, le gouvernement n'avait jamais le temps d'écouter personne! Il y eut d'abominables tripotages, on se disputa, on se détesta... Cependant un prince ayant été nommé évêque de Liège (3), il ordonna de faire la procession dans son diocèse.

« Au comble de la joie, sainte Julienne et Isabelle d'Huy allèrent chez leur amie Eve et, de la fenêtre de la recluserie de Saint-Martin, virent ensemble le premier cortège de la Fête-Dieu.

« Comme le dais sortait de la vieille église, sainte Julienne s'écria :

« — Eve, mon Eve, l'univers entier est embaumé par votre saint Martin.

« — L'univers entier?, répliqua Eve, mais la Fête est limitée à la collégiale...

« — N'avez point de doute, mon amie, c'est l'univers entier qui célébrera bientôt la fête du Saint-Sacrement.

« Hélas, l'année d'après l'évêque mourut et les disputes recommencèrent. Sainte Julienne, qui, entre temps, avait remplacé sœur Sapience et était devenue Prieure, fut exilée de façon infamante.

(1) *L'acedia* des théologiens, complaisante et coupable tristesse analogue à cette neurasthénie où nos contemporains gaspillent une si belle somme d'énergie.

(1) Hérésie de Béranger.

(2) Recluse.

(3) Robert de Toronte.

mante et connut les pires épreuves. La plus dure assurément fut de mourir avant d'être allée au bout de sa mission. Mais son esprit vivait. Elle morte, ce fut son amie Eve, la recluse, qui continua à insister près des gouvernements et du clergé de Liège, et un beau matin, on apprit qu'un prêtre de Liège (1) qui avait connu et vénéré Julienne et dont la mémoire doit nous être chère entre toutes, puisqu'il était gentilhomme français, venait d'être élu pape sous le nom d'Urbain IV (2). Pape! vous imaginez la joie des amis de la Fête-Dieu! Ils furent au bonheur, car, ils en étaient sûrs, le pape se souviendrait de la religieuse du Mont-Cornillon. Il ordonnerait, parlerait, et, quand un pape parle, chacun déclare avoir toujours pensé comme lui.

» A peine Urbain IV fut-il installé sur le trône de saint Pierre que le Bon Dieu, pour lui marquer sa volonté, montra un peu partout que son corps divin est vivant dans l'hostie. En apprenant ces témoignages de la Présence Réelle, les athées, à leur ordinaire, essayèrent de rire. Mais rira bien qui rira le dernier...

» Urbain IV, qui s'appretait à écrire la bulle qui prescrirait à la chrétienté tout entière de célébrer solennellement la fête du Corps et du Sang de Notre-Seigneur, voulut réfléchir une dernière fois aux visions de sainte Julienne. Et comme il était d'une piété exemplaire, il décida de se cloîtrer quelques jours au monastère d'Orviète, en Toscane, pour y prier dans le silence et la retraite.

» Pendant qu'il se recevait, la Providence confirma par un prodige plus saisissant encore que les autres, sa volonté formelle. Le miracle se produisit à Bolsena, bourgade bâtie sur la rive d'un lac ravissant et distant d'une lieue du monastère où le Pape faisait sa retraite. Voici comment les choses se passèrent :

» Pendant que le curé de Sainte-Christine de Bolsena disait la messe, il fut tenté de doute. Comme il venait de consacrer la sainte Hostie et la tenait encore entre ses doigts, il se penche sur elle et demande : « Est-ce bien vous, Seigneur ? » Et l'hostie se met à saigner : le corporal, la nappe de l'autel, et jusqu'au marbre sont trempés de rouge...

» Les fidèles, témoins de ce prodige, crient au miracle. Le pape demande qu'on lui apporte le linge d'autel. Quand il voit tout ce sang qui n'avait pas séché, il tombe à genoux et entend la voix bien connue de sainte Julienne lui redire comme au temps qu'il était archidiacre à Liège :

« — C'est la volonté de Dieu que la fête du Saint-Sacrement soit célébrée avec le plus de magnificence possible sur la terre.

» Urbain IV décréta donc la fête. Puis il offrit à l'église d'Orviète la nappe et le corporal qui se trouvent encore dans un reliquaire superbe (3), à travers les vitres duquel on les aperçoit.

» Quand vous serez plus grandes, mes chères petites, vous apprendrez sur la Fête-Dieu de belles choses que je suis bien incapable de vous dire. Mais ce dont je voudrais que vous vous souveniez, c'est que ce sont trois jeunes filles, pures et sages comme des lys, qui ont reçu l'ordre du ciel et l'ont fait triompher à force de prières.

» Retenez bien leurs noms : Julienne, Eve, Isabelle d'Huy, et ne manquez pas de les redire avec reconnaissance quand sonnera la procession » (4).

* * *

Retenons-les bien, nous aussi, sans sourire, et moins encore nous scandaliser de voir trois filles d'Eve assumer si ample développe-

(1) Charles-Pantelón de Troyes, gentilhomme français, Archidiacre de Campine, l'un des huit archidiaconnés de la ville de Liège.

(2) 29 août 1261.

(3) Œuvre d'Ugelon de Vieri, pesant quatre cents livres d'argent.

(4) L'humble récit de sœur Justine dont le parfum de légende dort enbaume encore ma mémoire, venait certainement de la biographie de sainte Julienne, écrite par son amie Eve, la recluse de Saint-Martin de Liège. Le manuscrit, écrit en langue wallonne, traduit en latin vers 1263 par ordre de Jean de Lausanne, chanoine de Saint-Martin, dormit trois siècles dans le

ment du culte eucharistique. Dans la vie de l'Eglise et l'histoire de ses accroissements spirituels il y a, semble-t-il, une économie providentielle par laquelle Dieu daigne associer à son œuvre de salut celle qui précipita la chute originelle — comme s'il voulait lui permettre de réparer. Que de dévotions substantielles ont eu pour héraut et pour apôtre une femme! Sainte-Marguerite-Marie et le Sacré-Cœur... Bernadette et le Culte Marial de Lourdes... M^{lle} Tamisier et les Congrès eucharistiques...

Mais on se tromperait en réduisant ces initiatives aux inventions personnelles d'âmes isolées. Venues du ciel, leur inspiration plonge de profondes racines dans la bonne terre chrétienne. Mais là encore, la fleur surgit des lentes et secrètes poussées de la sève. Sainte Julienne et ses compagnes n'ont pas « inventé » la Fête-Dieu : ainsi qu'en témoignent tant d'écrits spirituels et de pratiques spontanées des fidèles, elles n'ont fait qu'obtenir l'expression décisive du mouvement d'exigeante ferveur que le moyen âge dirigeait vers l'Hostie.

Jusqu'au XIII^e siècle, les chrétiens n'avaient pas connu d'autre fête du Saint-Sacrement que les cérémonies du Jeudi-Saint. Cette poignante vigile, si brève, et tout endeuillée de la Passion proche, ne pouvait plus suffire à la foi prodigue des peuples. Il leur fallait une solennité où put se déployer la plénitude réparatrice de leur amour reconnaissant dont rien ne comprimât la majestueuse allégresse. Treize siècles durant la ferveur chrétienne enfonce ses racines, sent monter la sève, prépare le climat où la mission de sainte Julienne va porter tout son fruit. Les humbles espèrent et prient. Les théologiens examinent, appuient. Les chemins sont aplanis par où peut s'avancer le Sauveur triomphant. On n'attend plus qu'un prodige du ciel, un geste de l'Eglise.

Lorsque, après l'extase de son amie Isabelle, sainte Julienne s'était sentie sûre de sa mission, elle s'en ouvrit au chanoine Jean de Lausanne. Grave, précis, prudent, celui-ci, bien qu'il fut convaincu de la sainteté de la moniale, demanda à consulter les plus savants théologiens de la région. Le futur Urbain IV qui, ainsi que nous l'avons vu, était en ce temps-là archidiacre d'une des paroisses de Liège, avait été l'un des premiers à donner un avis favorable. Jean de Lausanne consulte donc Guy de Laon (1), évêque de Cambrai, il consulte encore un provincial des Dominicains, de grande autorité dans son ordre, et de grand renom dans la chrétienté, Hugues de Saint-Cher, qui s'adjoint trois pieux Prêcheurs, trois docteurs, et, tous ensemble, en réfèrent à Philippe de Grèves, chancelier de la célèbre Université de Paris.

Pendant, comme il convient, les esprits sont divisés. « A quoi bon, murmurent plusieurs, instituer une nouvelle fête? N'avons-nous pas le Jeudi-Saint? N'avons-nous pas la messe tous les jours? » Mais d'une lente poussée que rien, désormais, n'arrêtera, les vœux sacrés des âmes montent, se rejoignent, deviennent unanimes.

Après avoir longuement examiné les dires et la vie de sainte Julienne, les théologiens concluent : « Non seulement il n'y a rien de contraire à la doctrine de l'Eglise dans l'établissement d'une fête nouvelle, mais elle pourra devenir une grande source de gloire pour l'Eucharistie par les hommages dont elle sera entourée. »

En 1252, Hugues de Saint-Cher, cardinal et légat pontifical pour l'Allemagne, prescrit la célébration de la Fête-Dieu avec office et octave propre dans tout le territoire soumis à sa juridiction.

archives de Cornillon. C'est en pleine Renaissance que le recteur, Lambert de Ruyle, découvrit cette VITA JULIANAE cachée hors de connaissance et toute digne de publique lumière. Il en fit ce qu'il a appelé « une mal polie », traduction française et la publia en 1598. Le récit fut bientôt populaire.

L'année dernière, dans un livre excellent, publié chez Desclée : SAINTES JULIENNE DU MONT CORNILLON, une religieuse, qui signe simplement Clotilde de Sainte Julienne, a repris l'histoire de la sainte et complété sa vie en nous contant avec émotion celle de sainte Eve et de la bienheureuse Isabelle d'Huy.

(1) Ancien chancelier de l'Université de Paris.

De leur côté, devant les miracles par lesquels Dieu vivant se manifestait dans l'Hostie et semblait répondre aux blasphèmes de l'hérésiarque Béranger, certaines villes : Laon, Avignon, etc., commencèrent à honorer le Saint-Sacrement dans une solennité spéciale.

Et, en 1264, apportant la suprême consécration de son autorité au message de sainte Julienne qui traduisait si clairement l'obscur désir des âmes, le pape Urbain IV promulgua la Bulle par laquelle il instituait la Fête-Dieu et en étendait la célébration à la chrétienté tout entière.

UN BOUQUET DE MIRACLES

Mais revenons à ce jardin d'enfance où la petite fille, vivant en plénitude de la vie religieuse des simples, crut voir dans le miracle le « surcroît » promis à ceux qui cherchent le royaume de Dieu et sa Justice.

Le jeudi de la Trinité, Nanon, doyenne des servantes à la maison de la petite fille, l'emmena par les rues voir les préparatifs des repositoires.

Elle jouissait d'un bien beau prestige, Nanon. Quarante années de dévouement dans une famille dont le chef, qu'elle avait nourri de son lait, lui prodiguait une vénération charmante, avait fait d'elle un personnage.

Cette sainte femme, coiffée de la « cravate » des vieilles Arlésiennes avait « illuminé de rayons de soleil » la cervelle du « fils » dont elle était si fière et s'occupait d'en faire autant pour la petite fille. Leur intimité était grande, et la douceur de vivre les enveloppait toutes deux des mêmes tons brillants et toujours poudrés d'or.

Qui dira jamais combien elles s'aiment?...

Donc, ce jeudi de la Trinité, le ciel était d'un bleu tranquille, le soleil mûrissait partout les bonnes volontés. Aux étalages des fruitières luisaient les dernières cerises et les poires de la Saint-Jean débordaient des corbeilles; chez les merciers, les rubans accrochés dehors, aux tringles de la devanture, caressaient au passage la joue des jeunes filles; la vitrine de la modiste offrait tant de chapeaux fleuris et d'irrésistibles capotes que les enfants, le nez à la vitre, s'émerveillaient de ces bouquets pour lesquels l'ordre des saisons était si peu de chose qu'on y mariait les coucous et les chrysanthèmes, le raisin noir et le muguet.

Aux carrefours, des échafaudages étaient commencés. Partout Nanon approuva, félicita, eut un mot gentil pour chacun, mais elle déclina, à tous les coins de rues, les invitations de s'asseoir.

— Non, non, ma bonne, je vais, comme tous les ans, travailler au reposoir de la grande sainte Anne. Cette année, j'emmené la petite, elle pourra toujours me passer le buis et verra faire les guirlandes.

— Ça aurait aussi bien pu être chez nous...

— Oui, mais que dirait la grande sainte Anne, ma patronne, si, au lieu de lui offrir l'aide de la petite, je lui ôtais la mienne?

Et Nanon, dont le pas ralenti s'accordait aux pas menus de la petite fille, se dirigea vers le quartier peuplé de gens pauvres et gais auxquels elle « prêtait » la main depuis un demi-siècle.

Quelle ovation quand elle déboucha sur la placette!

— Bonjour, Nanon, prenez ma chaise, offraient les jeunes, déférentes.

— Viens ici, Nanon, assieds-toi à côté de moi comme quand nous avions vingt ans!..., disaient les vieilles toutes à la fois.

Vite installée près du *bourras* (1) où s'entassaient le buis, Nanon huma l'odeur amère des collines, — ces Alpilles tant aimées où elle n'allait plus... Mais la semaine de la Fête-Dieu n'est pas faite pour la nostalgie et Nanon, ayant adressé un sourire de tendre

confiance à la sainte Anne en pierre qui apprend à lire à la Vierge-Marie, entre deux pots de fleurs, dans une niche au coin d'une maison, se mit vivement au travail.

On était entre femmes, les caquetages reprirent leur train. La conversation était animée, car il y avait, cette année, du grabuge au sujet du reposoir et un litige singulier agita la placette : L'année précédente, comme parure sensationnelle au reposoir, on avait disposé dix-huit globes sous lesquels dix-huit parures nuptiales se prélassaient sur dix-huit coussins de soie aux couleurs éclatantes. Le soleil et les cierges s'en étaient donné à cœur joie de jouer avec les glands d'or et les reflets du verre. Les pâles fleurs de cire en avaient paru animées. Des gens qui s'y connaissent, n'avaient pas hésité à déclarer cette décoration originale plus réussie que celle du reposoir de la Trinité, et beaucoup plus nouvelle que celle du reposoir de la place d'Armes où le couvent de la Miséricorde prêtait chaque année ses candélabres et le toit doré de son tabernacle. Mais dix-huit globes, c'était assez... Cette année on parlait d'une trentaine... Il y avait des piques, des rivalités, jamais le bon sens de la vieille Nanon n'avait été plus opportun :

— Tu ne vas pas boudier, ma pauvre Rosalie, et nous faire la tête parce que nous ne remettons pas ta couronne de mariée sur le reposoir! Pense plutôt que, lorsque monsieur le Curé donnera sur le péristyle la bénédiction aux enfants, de toutes les mamans qui leveront leurs petits pour l'offrande, c'est toi qui présenteras à la face de Dieu le plus beau *nistoun* (1) du quartier.

« Et toi, Madelon, tu n'es pas fêlée, de croire que tu n'honoreras pas assez le Saint-Sacrement en garnissant la façade de ta maison avec tes beaux draps sans couture, dont le chiffre est brodé? Il faut encore que ton globe soit à l'honneur? Tu en veux trop ma fille, chacun son tour, ta part est belle..

Un charretier, forte tête des rouges, qui amenait un tombereau chargé de plantes vertes, interrompit la mercuriale :

— Bonjour les dames. Alors, on travaille à prolonger la superstition? Régalez-vous de vos restes car bientôt la science...

— Tu me fais suer avec ta science! répliqua Nanon indignée. Un de ces quatre matins, on te fera croire que la science a découpé la lune dans un fond de plat et tu aimeras mieux raconter ça que d'avouer que c'est le Bon Dieu qui l'a faite. Ah! mon pauvre garçon, nous serions propres si le Bon Dieu ne s'était pas occupé de nous. La superstition, que tu dis, réponds un peu, pour voir si tu aurais trouvé tout seul que le ciel est fait pour nos morts?...

Le charretier ne broncha pas; il avait des morts, lui aussi... De peur d'avoir été trop dure la bonne Nanon conclut en riant :

— Au fond, ce qui vous fâche, toi et tes pareils, dans la religion, c'est que Notre-Seigneur n'ait pas recommencé pour vous le miracle des Noces de Cana. Au jour d'aujourd'hui, ce sont les députés qui changent l'eau en vin et ce n'est fichtre pas la même chose!

Le *roundelet* (2) qui confectionnait les guirlandes soupira d'aise à entendre *remouchiner* (3) le charretier avec un mot sensé qui avait une saveur de blague; et, dans l'excitation qui entoure les joutes, on attendit qu'il répliquât.

Mais le charretier ne se risqua pas à justifier les savants de haïr la liberté de Dieu... Il eut pour le *jemelán* (4) un regard chargé d'un considérable dédain, et, son buis vidé, il s'en alla, le fouet sur l'épaule, aussi borné que son mulet.

— C'est tout de même raide, marmonna Mion de Saragan qui le regardait s'éloigner. Avec ce qui se passe dans la famille de son oncle, il n'aurait pourtant pas grand mérite à croire en Dieu... Qu'est-ce qu'il leur faut, à ces malheureux? Ce n'est pourtant pas demain que les médecins le feront finir, leur miracle...

— Quel miracle? demanda la petite fille.

(1) Poupon.

(2) Femmes assemblées en rond.

(3) Remettre à sa place.

(4) La gent féminine.

(1) Grande bâche de toile grise.

— Un miracle triste à pleurer, dont je n'ose pas vous parler... Qu'est-ce que tu en penses, Nanon, crois-tu que je puisse raconter à cette enfant le sacrilège du vieux X...?

— Vas-y, ma bonne, la petite sait déjà, pécaïre, qu'il y a de tristes gens de par le monde... Il faut toujours finir par le savoir, n'est-ce pas, un peu plus tôt, un peu plus tard... Nous t'écoutons.

— En 93, lors de la grosse Révolution, l'arrière-grand-père du charretier, qui était un « sanguinaire » se figura qu'il empêcherait la messe en brisant en mille morceaux les vases sacrés de l'Église. A la tête d'une bande d'abrutis, il pénétra dans la sacristie; pour commencer, il versa du vin dans le calice et le but devant tout le monde en faisant claquer sa langue.

« Sa langue s'est pourrie... et, depuis, le cancer des lèvres passe de père en fils chez les aînés de la famille. Le charretier qui vient de mal parler, est le fils du cadet, heureusement pour lui, car son oncle... et aussi son cousin... »

— Que ne demandent-ils miséricorde au lieu de poursuivre dans une politique infecte ce qu'ils appellent leur vengeance..., murmura Nanon qui s'était signée.

— Ils n'ont pas encore compris? demanda la petite fille que cette horrible et authentique histoire bouleversait.

— Mais si, mon grain de blé, répondit tendrement Nanon. Si, ils ont compris. Ils blasphèment du matin au soir, c'est vrai, mais, réfléchis, et dis-moi si c'est l'usage d'injurier quelqu'un qui n'existe pas? A force d'insulter le Bon Dieu, sa sainte Mère et tous les saints du paradis, ces mécréants en arrivent à les nommer plus souvent qu'Auranette ou Fine Jean, ici présentes, qui sont les saintes du pays.

» Et dis-moi, Auranette, au lieu de rougir comme tu fais, parce que je dis que tu es une sainte, conte-nous le miracle qui eut lieu chez Chaumel, le charron du quartier du Cheval Blanc. Nous le connaissons toutes, ce miracle, plusieurs d'entre vous y ont assisté, mais la petite ne le connaît pas encore. Je n'ai pas voulu le lui raconter parce que, moi, je n'y étais pas, tandis que toi qui as vu les choses...

— Si je les ai vues!... C'était en 1876, la veille de la Fête-Dieu. L'entrepôt de Chaumel, qui touche ma maison, était plein à crever de planches, de roues neuves, car ce brave Chaumel est un homme à son aise; au milieu du magasin, il y avait quatre charrettes commencées, et comme, à cause de la fête, on avait travaillé jusqu'à dix heures du soir pour achever l'ouvrage, l'apprenti n'avait pas balayé les copeaux. Nous étions tous couchés depuis longtemps, l'heure devait aller sur le minuit, lorsque une forte odeur de fumée réveilla mon pauvre père. Le temps de courir à la fenêtre et de crier : « Au feu », les flammes sortirent du toit. On se précipita pour aider, Léonard court sonner le tocsin, le pays entier se met à la chaîne, mais il aurait fallu vider en une minute tous les puits du canton pour éteindre un pareil brasier.

» C'est alors que Chaumel, désespéré, se précipita vers Monsieur le Curé (1) qui, lui aussi, passait les seaux de toile et lui cria :

— « Monsieur le Curé, le Saint-Sacrement... »

» Monsieur le Curé courut à l'église. Trois minutes après, en surplus et étoile blanche, il paraissait en haut du péristyle, le ciboire à la main. Il fit une croix comme pour la bénédiction, les flammes baissèrent tout de suite, on eût dit que le feu se mettait à genoux...

— Oh! que tu as bien parlé, ma bonne Auranette.

— Je dis ce que j'ai vu, ma bonne Nanon. Pense si je me souviens. Quel *escoufestre* (2). Nous avions tout jeté par la fenêtre, les contrevents de ma chambre avaient déjà pris feu, mais la flamme a vu le Bon Dieu et tout à coup, plus rien, rien qu'un peu de fumée et quelques cendres chaudes.

— Je m'en souviens, dit M^{lle} Tourame, c'est même mon pauvre

papa qui s'est mis à crier : Miracle! Miracle! La foule l'a suivi. Quelles clameurs! Dès que le jour a été levé, Monsieur le Curé a dit une messe d'action de grâces et nous sommes bien restés dix ans sans entendre un blasphème.

— C'est pour ça que le Bon Dieu fait des miracles, dit Fine Jean qui ajouta pensive : nous qui avons la foi, nous sentons les choses par le dedans... Je ne dis pas qu'un miracle ne nous fait pas plaisir, mais le Bon Dieu n'en ferait pas que nous aurions la foi quand même.

— Dis donc, Fine, toi qui es présidente de l'Adoration perpétuelle, si tu nous racontais ce que Monsieur le Curé appelle en chaire : *Le miracle eucharistique de la séparation des eaux* (1) qui est arrivé il y a longtemps, longtemps, dans la chapelle des Pénitents Gris d'Avignon.

— Il y a plus de cinq cents ans que le miracle s'est produit : le 30 novembre 1433. Il faut vous dire que la chapelle des Pénitents Gris était le centre de l'Adoration perpétuelle depuis l'an de Dieu 1226, ça fait maintenant sept cent septante ans et plus.

— Sept cent septante ans... Y a que la religion pour durer comme ça des saisons sans arrêt...

— Donc c'était en Avignon, la nuit du 29 au 30 novembre 1433. Il avait plu tout le long du mois, si bien que le Rhône, la Durance, la Sorgue, tout ce qui est eau était débordée. Comme les Pénitents Gris achevaient de chanter les vêpres de la vigile de saint André, voilà que l'eau fait irruption dans la rue des Teinturiers, où se trouvait et se trouve toujours la chapelle des Pénitents. Le chapelain monte en barque pour gagner la chapelle et mettre le Saint Sacrement à l'abri.

« Mais ne voilà-t-il pas qu'en ouvrant la porte, le prêtre trouve la nef sèche comme sa main, le chœur sans une goutte d'eau. Miracle : les eaux se sont massées le long des murs. Elles ont quatre pans de haut s'inclinant un peu à la façon des toits ».

« Tremblant d'émotion, le Prieur s'écrie :

» — Appelez les fidèles, qu'ils viennent comme ils pourront constater ce prodige!

On court chercher les quatre plus savants cordeliers du couvent voisin; bientôt arrivent messieurs de Pouzillac qui sont maîtres de la Confrérie, puis douze pénitents, puis tout un peuple qui a mobilisé les barques du Rhône pour arriver jusqu'à la chapelle. Un procès-verbal est rédigé tout de suite, il n'a pas bougé des archives, peut aller le lire qui voudra à la préfecture d'Avignon. Mais le principal ce n'est pas le grimoire, le principal c'est que, depuis ce temps-là, toute la ville fait la neuvaine du miracle et que, le trente novembre, il n'y a pas un Avignonnais ou une Avignonnaise ayant le cœur en place qui ne vienne à la grand' messe des Pénitents Gris.

— Dire qu'il y a des gens que cette histoire étonne, dit Nanon, comme si ce n'était pas tout simple : le bon Jésus qui a marché sur l'eau sans se mouiller, l'a éloignée de son tabernacle...

— C'est vrai, ma bonne Nanon, et vous avez cent fois raison, dit M^{lle} Tourame. Lorsque des âmes solides comme la vôtre savent s'élever au surnaturel tout leur devient facile et clair. Avouez, Nanon, que vous trouvez beaucoup plus compliqué de vous débrouiller au milieu des soucis que nous avons tous tous les jours.

— Ah oui, alors! Peut-être parce qu'on n'ose pas parler au Bon Dieu de la soupe qui verse, de la lessive qui attend, du mari qui se fâche... On le prie bien, matin et soir, mais on ne lui parle que des chagrins, ou des vraies grandes inquiétudes... la vie est faite de petites choses... L'histoire des miracles, ça nous tire de cette routine... Et tenez, mademoiselle Tourame, vous qui parlez comme

(1) M. l'abbé Bonifay, curé-doyen de Saint-Remy.

(2) Violente émotion.

(1) Voir le récit délicieux vérifié et popularisé par le chanoine G. Lucquin, vic. gén. (Aubanel, Avignon).

un livre, racontez-nous-en, des miracles. Nous, nous répétons tous les ans les trois miracles du pays, mais il n'y a pas que la Provence sous le ciel et, au pensionnat, on a dû vous en apprendre d'autres.

M^{lle} Tourame qui tournait dans ses doigts de fée les roses de papier dont Aurannette gaufrirait les pétales, s'inclina avec grâce et annonça :

— *Le miracle de la rue des Billettes.*

« Une fois, il y a de cela tout près de six cents ans, un méchant homme qui se croyait malin en niant la Présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, eut l'occasion de prêter à gros intérêt quelques écus à une pauvre veuve. Quand arriva le jour de rembourser la somme, la malheureuse, dont les affaires n'avaient pas prospéré, vint en pleurant demander un délai.

« — Un délai? ricana le méchant homme, un délai? quand j'attends mon argent? Puisque tu ne m'apportes rien, je me payerai moi-même; on va vendre tes meubles, ton huile, ton fourneau, à moins que...

« — Quoi donc? cria la femme.

« — A moins que tu m'apportes de l'église une Hostie consacrée. C'est à prendre ou à laisser : la misère, la prison peut-être, ou l'Hostie de ta prochaine communion.

« La malheureuse femme s'en retourna en larmes et s'écroula sur une chaise, au coin du feu. Dans sa pauvre maison, pas un morceau de pain, pas une rave, rien dans le cellier, rien dans le placard. Pas une bûche dans le bûcher. Torturée par la faim, elle se demandait s'il lui faudrait manger du bois de la porte, lorsque le diable commença à la tourmenter. A grand fracas, Satan fit claquer la panetière, en criant :

« — Demain ce sera plein de pain, ici, car tu iras chercher l'Hostie à la première messe.

« — Tu iras! hurla à son tour un démon qui dégringola par la cheminée et fit tomber le couvercle de la marmite.

« — Tu iras! souffla la lampe qui s'éteignit.

« Qui nous dira ce que souffrit la pauvre femme? La tentation était partout. Tordue de faim... (N'oublions pas que Notre-Seigneur a dit : *Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés.*)

Tordue de faim, la malheureuse attendit l'aube et s'en alla à l'église sitôt l'angelus sonné.

« Quand le prêtre qui célébrait la première messe se frappa la poitrine en disant : *Domine non sum dignus...* elle s'achemina vers la Sainte Table, reçut l'Hostie... mais, faisant semblant de tousser, au lieu d'avaler l'Hostie, elle la mit dans son mouchoir.

« Cinq minutes après — le pardon soit sur elle, — la malheureuse était chez le méchant homme dont la colère redoubla. Dès qu'il vit l'Hostie posée sur la table, fou de rage, il voulut fendre avec son canif qu'il avait aiguisé tout exprès. Non seulement l'Hostie ne se brisa pas, mais il en sortit du sang, beaucoup de sang... Epouvanté, le méchant homme la jeta dans le feu. Plus blanche que jamais l'Hostie se soutint au-dessus de la braise... Exaspéré, cet homme la saisit avec des pincettes et la plongea, dans la marmite qui bouillait. L'eau écuma et devint rouge tandis que, toujours intacte, l'Hostie se élevait entre les bras d'une croix de lumière qui étincelait sur la suite de la cheminée.

« Une sainte femme vint la recueillir. On la mit dans un reliquaire qui fut placé dans l'église de Saint-Jean de Gèvre où on l'a adorée pendant cinq cents ans. Elle y serait certainement encore si la Révolution dont Mion parlait tout à l'heure n'avait détruit l'église.

— La belle histoire!

— Pour un miracle, c'est un miracle.

— Et même plusieurs. Quelle honte pour Satan. Il devait écumer de rage.

— Si impressionnante que soit cette histoire vraie, dit M^{lle} Tourame, elle n'est pas plus belle que le ravissant miracle qui eut lieu, en plein siècle de Louis XIV, au village des Ulmes, tout près d'Angers.

— Racontez, racontez! s'écria l'auditoire avec la plus enthousiaste unanimité.

Sans se faire prier, M^{lle} Tourame reprit la parole :

— C'est encore un jour de Fête-Dieu qu'eut lieu le *Miracle des Ulmes*. La procession venait de rentrer à l'église. Tout le village — cent cinquante personnes environ — était réuni devant le maître-autel pour la bénédiction de clôture. La maîtrise et les chœurs chantaient pour la dernière fois le *Pange Lingua*. Arrivés à la strophe qui dit que Notre-Seigneur se change en pain véritable, un nuage plus léger qu'un nuage d'encens voila le cœur de l'ostensoir. Quand le nuage se fut dissipé, les cent cinquante personnes purent voir de leurs cent cinquante paires d'yeux la blancheur de l'Hostie remplacée par la face même de Notre-Seigneur qui souriait d'un sourire à enchanter toute la terre.

La vision dura plus d'un quart d'heure, et les témoignages de ceux qui en avaient été témoins furent tellement unanimes que l'évêque d'Angers écrivit le récit du miracle. Ce récit, imprimé à des milliers d'exemplaires, devint bientôt très populaire, et si nous n'avions ici des miracles qui sont le trésor du pays, vous connaîtriez toutes le miracle des Ulmes.

Mais l'heure était venue de faire circuler les *buscatelles* (1) et les corbeilles de cerises. Il y avait aussi des amandes fraîches, toutes couvertes de duvet, des abricots précoces et du pain de ménage qui craquait sous la dent.

Fine Jean présidait ces agapes, car, depuis toujours c'était elle qui offrait la meilleure part du goûter. Fine, comme l'avait si poliment proclamé Nanon, était une aussi sainte fille qu'Aurannette, mais, en plus elle était cossue, aimait la *galéjade* (2) et portait, même en semaine, d'authentiques dentelles et des bijoux vrais.

— Ma belle *chichourle* (3), dit-elle à la petite fille en lui offrant des abricots, si tu n'as pas ton compte de miracles! Quelle fournée! Te voici tellement impressionnée que tu n'oses pas mordre dans ton pain. Goûte, mon enfant, goûte.

— Goûte, répéta Nanon, des abricots pareils, c'est encore la gloire de Dieu, le tout est de lui rendre grâce. Il n'y aurait pas d'ivrognes si les soiffards pensaient que le vin est de Dieu; le vin et tout ce qui est bon, la joie, la santé, le rire.

— Le bon roi René était de cet avis et vous approuverait, ma bonne Nanon, dit aimablement M^{lle} Tourame; rappelez-vous que, pour guérir sa femme qui périssait de vapeurs et d'ennuis, ce saint homme ne trouva pas de meilleur remède que de la faire rire. A Aix, l'insigne capitale de notre Provence, le roi René inaugurerait les cérémonies de la Fête-Dieu avec des jeux encore plus fous que ceux de la Tarasque.

— Oui, dit Nanon, mon pauvre père me l'a raconté : il y avait tant de farces, de déguisements, de jeux d'adresse, d'entrechats, et de cabrioles que la reine pleurait de rire. *Ça lui changeait le goût des larmes*. Ayant ri, elle reprenait confiance, son mari était content et, le lendemain, rendait grâce au Saint-Sacrement qu'il accompagnait dans les rues portant sa couronne royale à la main en signe de respect.

— Oh! Nanon, pourquoi ne m'avez-vous jamais raconté les jeux qui changent le goût des larmes? demanda la petite fille tendant ses mains jointes vers la vieille nounou.

— Pourquoi, mon grain de blé? mais parce que je ne les ai jamais vus. Dans le temps, les vieux d'ici y allaient en bande, c'était

(1) Biscuits de Savoie.

(2) Plaisanterie.

(3) Jujube, mot d'amitié qui vaut bien « mon chou ou mon rat ».

'usage, et encore ce n'était même pas les vieux, c'étaient leurs *lèires* (1). Quand mon pauvre grand-père — devant Dieu soit-il — racontait les jeux de la Fête-Dieu, il commençait souvent : « Le grand-père de mon père m'a dit... » Alors, tu vois...

— Répétez au moins ce qu'il vous disait.

— Demande plutôt à ton savant de père, il sait tout, ton papa.

* * *

Quand la petite fille quitta la placette, une odeur d'abricot, de buis et de miracle montait comme un encens vers la grande sainte Anne. Le crépuscule avait la profondeur d'un crépuscule de Judée...

« Contes de bonnes femmes... », maugréeront certains, irrités de voir une imagination éclore au merveilleux chrétien. Qu'importe ? puisque le florilège qui enveloppait de poésie traditionnelle l'esprit neuf de l'enfant l'introduisait au plus authentique surnaturel ?

Mais au seul mot de miracle notre frère incroyant se hérisse, invoque la Raison et nie au nom de la Science... Ne quittons pas l'ombre des reposoirs sans rappeler qu'un immense enthousiasme soulevait la génération des Renan et des Berthelot annonçant l'Âge d'or...

Déception cruelle, Science et Raison se sont repliées et dans un mouvement d'hostilité un peu amer, ne veulent plus voir dans des lois qui leur avaient paru définitives, que des conventions commodes, des moyens d'exploiter le monde matériel sans le connaître.

Plus raisonnables que leurs devanciers les savants du XX^e siècle ramènent à ses buts réels et légitimes non plus la Science avec une majuscule mais la souple hiérarchie des diverses sciences qui permet à l'esprit « d'expliquer » — au sens premier, profond du mot — le dessin de l'univers.

Et si certains d'entre eux s'attardent encore à raisonner pour prouver que l'être de foi déraisonne, laissons-les dire... Pendant qu'ils parlent nous vivons d'une vie transfigurée et toujours plus puissante. — Et c'est de la science, aussi, de la psychologie sûre, que de savoir l'âme des hommes semblable à ces ligneuses roses de Jéricho qu'on tient dans le creux de la main avec l'impression triste qu'il s'agit d'une chose morte alors qu'il suffit de les plonger dans un peu d'eau pour qu'elles s'ouvrent, s'étirent, se dilatent et poussent un *Magnificat* vers la lumière.

MARIE GASQUET.

Le Referendum

« Tous les pouvoirs émanent de la nation », proclame l'article 25 de la Constitution belge (2).

L'article 26 porte : « Le pouvoir législatif s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des représentants et le Sénat ».

C'est à ce dispositif que devrait s'engrèner le *referendum*, qui formerait un quatrième organe de l'appareil législatif, mais qui

(1) Ancêtres.

(2) La Constitution est un pacte, ce n'est pas un credo. « Tout pouvoir vient de Dieu » (saint Paul, épître aux Romains, XIII, 1. Encyclopédie *Immortale Dei*, de Léon XIII). « La société civile ne peut se passer d'une autorité qui la régit ; autorité qui, aussi bien que la société, procède de la nature et par conséquent à Dieu pour auteur. » (Même encyclopédie. Voir le compte de VAREILLES-SOMMIÈRES, *Les Principes fondamentaux du droit*, p. 268, XXX, 4). Au surplus, « toutes les formes de gouvernement peuvent être légitimes » (*Ibid.*, p. 268).

tendrait à se substituer au premier organe, à savoir au Roi considéré en tant que co-législateur, ainsi qu'on le verra plus loin.

* * *

Le *Moniteur officiel* des 23-24 mai 1892 publia les déclarations respectives de la Chambre, du Sénat et du Roi portant qu'il y avait lieu à la révision de l'article 26 de la Constitution « par l'addition d'une disposition remettant à la loi le soin de déterminer dans quels cas et sous quelles conditions le Roi pourra consulter directement le corps électoral ». La question du referendum était posée.

Woeste estima « les propositions de referendum anarchiques » (Chambre, 2 février 1892) :

Selon moi, dit-il encore, le referendum royal porterait une atteinte irréparable à l'autorité des Chambres, il supprimerait le gouvernement libre ; il compromettrait gravement la royauté... Je dirai plus : le referendum royal constitue un changement radical du système ; il n'est autre chose que le pouvoir royal tempéré par des plébiscites... je suis l'adversaire du césarisme sous toutes ses formes... Ce serait la fin du gouvernement libre (2)...

Le 15 février 1892, Beernaert écrit au Roi (Léopold II) que le referendum, mal compris, donne lieu « à une opposition si vive qu'un vote hostile sera probablement presque partout l'une des conditions imposées aux candidats aux Chambres constituantes »...

Qu'on nous permette ici une observation : cette opposition montre que le corps électoral n'a nullement besoin du referendum pour manifester et même faire triompher son avis sur une question qui le touche.

Le *Journal de Liège* dans un article qui fut attribué à la plume ou à l'inspiration de Frère-Orban, déclara :

Le referendum est mauvais en lui-même. Il bouleverse le jeu régulier des institutions libres, destitue de toute autorité la représentation du pays et atteint dans son principe fondamental notre organisation politique. Il présente tout d'abord ce grand inconvénient de faire sortir le Roi de cette position spéciale que nos constituants de 1831 lui ont faite en dehors et au-dessus des partis.

Leroy-Beaulieu et l'avocat à la Cour de cassation de France Desjardins, ce dernier dans la *Revue des deux Mondes*, approuvèrent le referendum. Van den Heuvel le combattit dans le *Correspondant*. M. de Mazade écrivait : *Ce n'est plus le régime constitutionnel ; c'est un acheminement vers le régime personnel et césarien.*

Non, observait Beernaert, le Roi ne peut consulter le peuple que sous la responsabilité ministérielle ; ce n'est donc pas un « pouvoir personnel ».

Nonobstant cette entrave constitutionnelle à l'action royale, répondrons-nous, on peut cependant considérer la consultation du peuple par le Roi comme une initiative du souverain prise en méconnaissance de l'autorité des Chambres législatives. Mais nous pensons que déjà lors de la seconde révision de la Constitution (1919), le problème ne présentait plus cet aspect. Il s'agit beaucoup moins, à cette époque et depuis lors, d'accroître le pouvoir royal au détriment des Chambres (ce que du moins, l'opinion appréhendait) que d'introduire le corps électoral dans le domaine législatif au préjudice et de l'autorité des Chambres et de la prérogative royale de sanctionner les lois.

On sait que le referendum ne put pénétrer dans la Constitution révisée de 1893.

Abordons aussitôt la seconde révision. Le 22 octobre 1919, le roi Albert, après la Chambre et le Sénat, déclara qu'il y avait lieu à révision du même article 26 de la Constitution (organisant le pouvoir législatif). Le referendum revenait à la charge. Il ne fut pas plus heureux, on le sait encore. Aussi bien l'intérêt n'est-il pas actuellement dans le fait historique, il est dans les raisons qu'on peut invoquer à l'appui ou à l'encontre de cette modification de notre Constitution et, on le verra tantôt, de l'institution représentative elle-même, régime de la monarchie belge. On parle encore parfois du referendum ; le président du parti libéral belge en est, paraît-il, partisan et le *Vingtième Siècle* (2) ayant interviewé à ce sujet le chef du parti socialiste, M. Vandervelde lui a

(1) Ces passages concernant la révision de 1892 sont extraits du livre de M. VAN DER SMISSEN intitulé *Léopold II et Beernaert*.

(2) Numéro du 12 mars 1932.

déclaré que le parti ouvrier belge a inscrit le referendum dans son programme, mais en le liant au droit d'initiative populaire (referendum *antè legem*). Mais quand même le referendum ne serait plus qu'une idée, il convient de la discuter et si elle est fautive, de la réfuter, car les idées tendent à leur réalisation.

* * *

Voici en quels termes le comte de Broqueville, ministre de l'Intérieur, a posé en 1919 la question du referendum devant le pays :

L'expérience révèle qu'il y a parfois doute sur les volontés et les aspirations réelles des électeurs. Pour ramener la loi à sa vraie source, pour en faire en vérité l'expression de la volonté du peuple, les nations les plus avancées dans la voie de l'organisation démocratique, ont, dans une mesure variable, réservé au peuple lui-même, la décision dernière en matière de législation...

La même année, dans le numéro du 25 novembre de la *Revue générale*, M. Dupriez, professeur à l'Université de Louvain, exposait de son côté les raisons et les cas d'application du referendum.

Cet avis du peuple, écrivait-il, ne sera donné que lorsque des raisons graves permettront de croire que le Parlement n'a pas su exprimer la vraie volonté de la nation.

Rendons hommage à la franchise du ministre et du juriste et à la netteté avec laquelle ils proclament un principe nouveau : l'intervention directe du peuple, donc du suffrage universel, dans l'œuvre législative; car qu'il s'agisse du referendum *post legem*, c'est-à-dire après le vote des Chambres et avant la sanction royale (comme dans la proposition formulée par M. de Broqueville), ou du referendum *antè legem*, c'est-à-dire de l'initiative du corps électoral en matière législative, que le recours au referendum émane du Roi ou du peuple, qu'il soit facultatif ou obligatoire, l'institution se ramène toujours à l'action législative directe du corps électoral.

Oh, à titre d'exception, dans les cas difficiles seulement! C'est lorsque le Parlement n'a pas su exprimer la vraie volonté de la nation, lorsque les mandataires élus, élite présumée des partis et de leurs groupements internes, dont l'ensemble forme le corps électoral, se seront révélés incompetents, que l'on en appellera aux compétences de vingt et un ans, domiciliées de six mois au moins dans la même commune et non exclues par la loi! L'article 47 de la Constitution ne pose pas d'autres conditions à l'électorat et n'exige même pas que l'électeur sache lire et écrire... Le referendum n'est pas plus exigeant pour ses législateurs en degré d'appel : ce sont les électeurs.

Supposons la réforme admise. Le recours à la consultation populaire demeurera-t-il une exception? La minorité parlementaire, la minorité électorale qui l'a élue, battues et pas contentes, ne trouveront-elles pas souvent des raisons graves... de croire que le Parlement n'a pas su exprimer la vraie volonté de la nation? Une fois le referendum intégré dans notre machine législative, n'en deviendra-t-il pas l'organe essentiel, voire exclusif? Cela dépendra du suffrage universel lui-même.

Or, le referendum, la consultation populaire, est par définition la négation de notre régime politique, la monarchie parlementaire.

Il ébranle les deux assises de notre système de gouvernement : le pouvoir royal (en tant que pouvoir législatif), l'autorité des Chambres

* * *

I. *L'autorité des Chambres.* — Les Chambres sont l'institution représentative elle-même. L'essence de ce régime, qui a succédé à celui des assemblées d'hommes libres chez nos ancêtres francs, c'est l'élection, par la nation, de mandataires qui, après avoir discuté l'impôt, en sont arrivés à faire, en son nom et dans son intérêt, la loi que la nation est, matériellement et intellectuellement, incapable de faire elle-même.

C'est en ce sens que le pouvoir législatif, comme les autres pouvoirs, « émane de la nation », aux termes de l'article 25 de notre Constitution.

Puisque tous les pouvoirs émanent de la nation, disait Beernaert (1), n'est-il pas naturel qu'on la consulte lorsqu'ils sont en désaccord?

(1) Léopold II et Beernaert, p. 154.

(Les partisans du referendum, notamment MM. de Broqueville et Dupriez, considèrent en premier lieu un désaccord entre la Chambre et le Sénat et voient avant tout dans le referendum le moyen de résoudre ce prétendu conflit).

Mais l'article même invoqué par M. Beernaert va répondre à son argument, car le texte porte un complément : *Ils (les pouvoirs) sont exercés de la manière établie par la Constitution.* Or, cette manière est établie, concernant les Chambres législatives, aux articles 47 et 53 : les députés à la Chambre des Représentants *sont élus*, les Sénateurs *sont élus*, ils représentent la nation et c'est en quoi consiste le système représentatif.

Nulle part on ne voit dans la Constitution ni dans le commentaire si judicieux et si complet qu'en a fait Thonissen quelque mention d'une reprise, même exceptionnelle et temporaire, qu'opérerait la nation sur les pouvoirs émanant d'elle, délégués par elle. Son intervention actuelle dans l'exercice des pouvoirs se borne désormais aux élections.

En accordant à tous les citoyens, écrit Thonissen, le droit de participer par eux-mêmes à l'exercice de la puissance publique, on rendrait la vie sociale impossible, car il n'y aurait que des gouvernants et point de gouvernés (1).

Le ministre de l'Intérieur de 1919, comte de Broqueville, a indiqué les cas principaux donnant lieu à l'exercice, du referendum, et M. le professeur Dupriez s'est exprimé en termes assez semblables.

Lorsqu'il y a conflit grave entre les Chambres, déclare le ministre; et le professeur de droit, citant une conjoncture où l'on peut croire que le Parlement n'a pas su exprimer la vraie volonté de la nation, écrit : Ainsi lorsqu'au sujet d'une réforme votée par l'une des Chambres, un conflit irréductible se produira entre les deux assemblées, le peuple sera appelé à trancher le différend... (2).

N'en déplaise au savant juriste, lorsque les Chambres ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un projet de loi, ce n'est point là un conflit de pouvoirs, mais le jeu normal des institutions usant chacune de son droit. Le conflit de pouvoirs ou de juridictions, c'est la rencontre de deux pouvoirs ou de deux juridictions sur le même domaine où chacun d'eux se prétend chez soi. Le fait que le mariage du Sénat et de la Chambre, d'où doit naître la loi, ne parvient pas à se conclure, n'est pas plus un conflit que tout autre projet de mariage ou de convention quelconque où les parties ne réussissent pas à s'entendre.

Y eût-il conflit, il ne saurait être durable et paralyser longtemps l'avènement d'une bonne loi : l'une et l'autre Chambre se renouvellent intégralement tous les quatre ans (art 51 et 55) et dans l'intervalle le Roi peut dissoudre les Chambres soit simultanément, soit séparément (art 71).

Autres cas où, suivant M. le ministre de Broqueville, le referendum pourra paraître utile :

Lorsqu'une fraction importante du corps électoral réclame contre une loi à prément combattue, lorsque le Roi, arbitre suprême des partis, estime devoir, dans un cas difficile, consulter le pays (3).

De son côté M. Dupriez énonce comme il suit les interventions de la consultation populaire, complétant sa pensée que nous avons reproduite plus haut (le Parlement n'a pas su exprimer la vraie volonté de la nation... conflit irréductible... entre les deux assemblées) :

Ainsi encore lorsqu'une réforme votée par les deux Chambres soulève dans une partie notable de la population une opposition énergique, et décidée, lorsqu'on peut se demander si la majorité parlementaire s'est laissée guider par ses passions, ses préjugés ou ses intérêts, plutôt que par les vrais besoins du pays et les vœux de l'opinion publique, le Roi, représentant de la nation entière, ou bien une certaine fraction du corps électoral pourra demander que cette réforme contestée soit soumise au vote du peuple.

Mais d'abord, hormis le cas de désaccord persistant entre la Chambre et le Sénat, à qui appartient-il de dire, et au moyen de quel criterium, que le Parlement, émanant, comme pouvoir, de la

(1) La Constitution belge annotée, sous l'article 25, n° 149.

(2) *Revue générale* du 25 novembre 1919.

(3) Nous prenons la déclaration du ministre dans l'article du comte LOUIS DE LICHTERVELDE, paru ici, sous le titre « Le referendum et le parti catholique » et favorable à cette institution. Voir en sens contraire, M. LOUIS GILJE, « Encore le Referendum », même revue.

Nation, composé des élus de la Nation choisis par les partis et les groupements comme incarnant les principes, les desiderata, les programmes des diverses fractions du corps électoral, n'a pas, après l'élaboration d'un projet de loi, su ou voulu exprimer la vraie volonté de la Nation? Que des minorités fassent entendre des voix discordantes, tant que la sanction et la promulgation royales n'ont pas achevé l'œuvre législative, c'est le droit de ces malcontents, mais ils ne sauraient prétendre, à l'encontre du vote des Chambres, que leur volonté soit celle de la Nation!

Opposition énergique et décidée. Encore une fois, est-ce la minorité qui décide, en Belgique, ou est-ce la majorité? Quand, normalement, régulièrement, la majorité a fait la loi, appartient-il à la minorité de la défaire? Oh! nous savons bien que la minorité ne doit que déclencher le referendum et que, celui-ci étant mis en branle, c'est tout le corps électoral qui se prononcera: mais, dans quelles conditions? Cette *opposition énergique et décidée*, qui aura provoqué la consultation populaire, laissera-t-elle le corps électoral délibérer dans le recueillement que demande l'étude d'un projet de loi? Croit-on vraiment que les partis seront indifférents et passifs dans cette élaboration et dans ce vote et que le projet d'intérêt public, mais heurtant fatalement des intérêts privés, ne sera pas plus *âprement discuté* encore que ne le sont les candidats? Pense-t-on sérieusement que ces groupes agités en sens divers, et ceux qui les mènent, soient à l'abri des passions, des préjugés, de l'égoïsme qu'ils reprochent à la majorité parlementaire? Que par leurs lumières, leur tempérament, leur éducation, les masses soient protégées contre tout entrainement? Représentons-nous un moment les divers problèmes et tendances qui, aujourd'hui, préoccupent et divisent si profondément le pays et tâchons de nous figurer ce que serait et ce que donnerait un referendum sur chacun de ces points! Et une fois la consultation populaire exprimée, quelle raison y a-t-il pour qu'une fraction de l'opinion, énergique et décidée, n'en réclame pas une nouvelle? Combien tout cela fait penser à une *insurrection* qui deviendrait légale et constitutionnelle, voire législative et constituante, ou, mieux encore, qui serait érigée en institution! Woeste avait raison quand il redoutait l'anarchie.

* * *

II. — L'autre assise du régime, c'est la royauté.

A part la responsabilité ministérielle qui couvre mais qui conditionne tous ses actes (art. 63 et 64), l'autorité constitutionnelle du Roi est considérable. Ses ministres indispensables, il les choisit librement (art. 65). Chef du pouvoir exécutif, il est l'incarnation de l'Etat. Le premier des trois membres du pouvoir législatif (art. 26), il peut proposer les lois (art. 27) et il n'y a point de loi sans la sanction royale, librement donnée (art. 69). Le Roi dissout les Chambres, simultanément ou séparément (art. 71), ou il les ajourne (art. 72).

Pas plus que la Chambre et le Sénat, que les institutions provinciales et communales, que les cours et tribunaux, le monarque n'a besoin, dans sa fonction législative, de la consultation populaire. On l'a bien vu durant la guerre où il fut le seul élément en action du pouvoir législatif. Or le referendum met sous la tutelle du corps électoral la prérogative royale de la sanction des lois: la décision de la majorité électorale sur la loi votée une fois formulée, l'approbation royale ou le veto royal en un sens contraire à cette décision devient moralement impossible et le Roi n'est plus que le greffier passif du suffrage universel.

Voilà où auront abouti ceux qui croient renforcer par le referendum l'autorité du monarque!

On a dit que le veto royal était tombé en désuétude (1), que cette prérogative était paralysée par la pratique constitutionnelle (2). Non et non! Où voit-on que le Roi ait résigné sur ce point ses fonctions législatives? Cette abdication partielle serait d'ailleurs inconstitutionnelle et par conséquent inefficace. Si « l'usage est impuissant à abroger une loi d'ordre public », comme l'enseigne Haus (3), si « l'abrogation par désuétude n'existe pas en Belgique », comme le proclame Prins (4), *a fortiori* une pratique, quelle qu'elle soit, ne peut-elle anéantir un pouvoir constitutionnel.

La Constitution offre d'autres moyens d'agir sur la représenta-

tion nationale: aux citoyens, le droit de pétitionnement, la presse, l'association, les élections; au Roi, l'ajournement, la dissolution, l'initiative parlementaire, le veto.

Le système est complet; les droits précieux garantis aux citoyens par la Constitution sont protégés par des pouvoirs distincts, équilibrés et concourant à l'ordre public et à l'intérêt de tous.

La Belgique est douée d'une bonne *constitution*; qu'elle la conserve et se garde des médecins qui lui conseillent un *changement de régime*.

* * *

Dans son rapport sur l'extension du referendum à la commune (art. 108 de la Constitution), M. Max a émis une juste considération qui complète celles qu'on a lues ci-dessus concernant le referendum législatif:

Il n'est pas à souhaiter, dit-il, que les mandataires communaux aient à leur disposition un moyen trop facile de se dégager des responsabilités attachées à l'exercice des fonctions dont ils ont assumé la charge. Placés devant une question délicate, il ne faut pas qu'ils soient tentés de se dérober au devoir de la trancher, en rejetant sur le bon public le soin de la décision à prendre.

Les trois membres du pouvoir législatif, Roi, Chambre, Sénat, abdiquant entre les mains d'un inconnu irresponsable, le suffrage universel, voilà, en dernière analyse, le referendum.

Mais nos représentants et nos sénateurs prennent encore leurs responsabilités devant le pays, et tant dans la paix que dans la guerre, on sait avec quelle conscience admirable le Roi accomplit son devoir constitutionnel.

* * *

Dans une circonstance solennelle, s'adressant le 1^{er} janvier 1920 au président de la Chambre, M. Brunet, le roi Albert a tenu à se prononcer sur ce régime représentatif à l'ombre duquel il avait grandi. Nous ne pouvons donner à notre exposé une conclusion plus péremptoire. Voici ces paroles décisives:

Ces cinq années, qui ont si profondément bouleversé les Etats, ont donné une nouvelle force aux principes du gouvernement parlementaire.

Celui-ci apparaît dans le monde comme une des garanties du maintien de la paix entre les peuples.

Il est dans notre pays la sauvegarde de l'unité de la patrie.

La nation belge, habituée de longue date à régler elle-même ses destinées, éclairée par ses élus, encadrée par de fortes organisations sociales et économiques, poursuivra avec sagesse son œuvre de relèvement et de progrès.

Louis HALLEUX,
Président émérite
à la Cour d'appel de Gand.

Le XVII^e siècle⁽¹⁾

CARACTÈRES GÉNÉRAUX

VIII

L'humanisme dévot

Mais cet humanisme dévot dont les Jésuites ont fourni les maîtres, qu'est-il donc en soi? M. l'abbé Brémond, à qui l'histoire littéraire doit d'avoir recouvré une province perdue, le définit fort joliment « le printemps de la dévotion ». Une sorte de Pètedieu où tout le sensible, tout le brillant, toutes les modes, tout le bon et tout le mauvais goût issus de la Renaissance et du baroque, la verroterie de Ronsard et le clinquant du Tasse, servent à orner les repositaires, à égayer la procession. La religion épouse la littérature. La poésie lyrique avec le P. Martial de Brives, l'auteur du *Parnasse séphatique*; l'épopée, avec le *Saint-Louis*, du P. Le Moyne;

(1) Voir *La revue catholique* des 12, 19 février, 11 mars et 8 avril 1932.

(1) Le comte LOUIS DE LICHTERVELDE, « Le Referendum et le parti catholique », dans la *Revue catholique des idées et des faits*.

(2) M. DESJARDINS, *Revue des Deux Mondes*, voir Léopold II et Beernaert.

(3) *Principes gén. du D. pénal belge*, 2^e édit., n^o 247.

(4) *Science pénale et droit positif*, n^o 83.

le roman, avec Charles Perrault ou l'évêque Camus, et le théâtre avec tant d'autres, sont employés à glorifier Dieu, à répandre son amour parmi les hommes, à sanctifier les âmes, D'où une abondance d'œuvres où l'hispanisme, l'italianisme, la mythologie, la préciosité, la galanterie deviennent pour la mystique des moyens d'expression. Mais que découvre-t-on dans cette littérature dévote? Au premier abord, une immense érudition, sacrée et profane; celle-ci nous révèle les progrès qui se sont accomplis dans l'éducation du clergé, sa volonté d'être de son temps, et non plus du moyen âge. Mais regardons-y de plus près; nous découvrons une ferveur mystique, appuyée sur une méthode assez sûre, a-sez « prenante ». De la *dévotion aisée*; tel est le titre de l'ouvrage qu'en 1652 publia le P. Le Moyne, l'homme le plus représentatif de l'humanisme dévot. Ce livre, qui excita les sarcasmes de Pascal dans les *Provinciales*, mérite d'être remis à sa place dans l'histoire littéraire, non seulement parce qu'il caractérise l'humanisme dévot, — il n'intéresserait alors que l'histoire des idées religieuses — mais encore parce qu'il possède une réelle valeur littéraire. Le P. Le Moyne est un poète où l'on retrouve le « sentiment du printemps » qui est si fort dans l'œuvre lyrique de Ronsard. A certains égards, l'humanisme dévot, c'est le souffle chaud, venu de la Pléiade, qui passe à la fin dans la vie religieuse. Mystique et poésie sont deux sœurs, et quand la mystique veut s'exprimer en prières, en adorations, en contemplations, elle emploie tout naturellement le langage de la poésie. Mais faisons bien attention : dévotion aisée n'est point synonyme de dévotion facile. La dévotion aisée est celle qui vous met l'âme à l'aise, qui l'épanouit dans la joie, en lui révélant la beauté du monde créé, cette œuvre de Dieu, et les harmonies de la nature, ce miroir de Dieu. Une dévotion qui produit en nous la paix et le bonheur, n'est certes pas une fausse dévotion : un saint triste est un triste saint, dit le proverbe. Mener les âmes vers Dieu par la voie de la beauté, de la joie, en les encourageant, en les ménageant au début, c'est d'une apologetique intelligente. Le P. Le Moyne entendait la cure d'âmes. Sa naïveté est un gage de sa sincérité, plus encore : de sa ferveur. Il avait, lui, l'âme fraîche. On l'avait autour de lui.

* * *

Du P. Le Moyne, il serait excessif de faire un docteur de l'Eglise. Ce titre est réservé à François de Sales : c'est lui qui va nous apprendre quelle est, non plus l'apparence, mais le fond de l'humanisme dévot.

François de Sales n'aimait guère les Jésuites. Pourtant, il agit dans le même sens qu'eux. Mais nous allons voir avec quelles différences de pensée, d'allure, de méthode. Comme eux, son esprit est celui de la Renaissance chrétienne à laquelle il doit son attitude optimiste, son amour du Créateur et de la création, son amour de l'homme éclairé, glorifié par la grâce. Avec eux, il fait groupe et constitue cette école d'écrivains religieux qui appliquent à l'éducation des élites, au redressement de la personne, aux besoins de la vie intérieure et met à la portée de tous les principes, les ressources de l'humanisme catholique.

François de Sales a donc une théologie, le *Traité de l'amour de Dieu*, et une morale, l'*Introduction à la vie dévote*. Ce sont deux œuvres littérairement très importantes. Elles marquent la transition entre le XVI^e siècle, auquel elles appartiennent encore par le style, et le XVII^e, qu'elles inaugurent par la pensée. L'*Introduction à la vie dévote* dont le succès approcha celui de l'*Imitation de Jésus-Christ*, nous apprend ce qu'il faut entendre par l'éducation religieuse des élites, de l'aristocratie, de la femme du monde, et par quelle méthode on peut concilier la dévotion la plus profonde et la vie mondaine. Ce petit livre est fondamental pour la connaissance du XVII^e siècle.

Plus intéressant, bien que moins populaire, est le *Traité de l'amour*

de Dieu. François de Sales n'est pas un génie théologique, et l'on commettrait une erreur de perspective à le placer à la droite d'un Thomas d'Aquin, duquel il procède (l'humanisme dévot, chrétien, a saint Thomas pour premier ancêtre). Mais ce n'est pas ce qui nous intéresse ici. Ce qui nous intéresse est la réponse à la question : pourquoi, en quoi la *Philotée* est, — à nos yeux du moins, — l'ouvrage qui nous montre le mieux comment le catholicisme a su absorber l'humanisme, la Renaissance, et s'en fortifier, et s'en renouveler? François a donc réussi ce qu'avant lui, par défaut de doctrine, le bien intentionné Pierre Charfon avait manqué, ce qu'après lui, par excès d'optimisme, le P. Le Moyne, à son tour, manquera.

Saint François de Sales a le tempérament d'un homme de la Renaissance. Ce tempérament — et c'est peut-être ce qui a permis à la France de se relever si vite, dès Henri IV, de ses ruines — est affectif et volontaire. Affectif, optimiste, l'homme de la Renaissance aime la vie, a confiance dans la nature dans soi-même; volontaire, il se sent plein d'énergies et cherche à les dépenser. Amour, volonté : François de Sales a capté ces deux puissantes sources, et les a dirigées vers Dieu, mais en les laissant traverser la nature et l'érudition, la sagesse antique et la vie moderne. Cette coopération de l'amour et de la volonté, c'est toute son apologetique. C'est le platonisme et le stoïcisme réunis et venant, l'un par sa spiritualité, l'autre, par son idéal de force morale, d'énergie; domination sur les passions et les instincts, renforcer le sentiment religieux, la morale chrétienne, la théologie catholique, car ils y prédisposent les esprits et les cœurs. François de Sales n'exige pas des renoncements, mais des sublimations. Il a compris, il fait comprendre comment l'érudition, les *humaniores litterae*, le beau langage, les belles manières, tout cela, non seulement ne saurait nuire à la vie intérieure, à la vie dévote, mais peut encore la renforcer, si l'on met à sa place tout cela, si l'on en use selon la charité dont la politesse, a-t-il dit, est la menue monnaie, si l'on sait en faire un rideau de brocart pour dérober sa vie intérieure aux sollicitations du dehors, et un attrait pour attirer, ramener les âmes à une dévotion dont les abords ne les effrayeront, ne les rebuteront plus. Car, à ces grands passionnés de beauté, de nature, de science et d'amour, il ne fallait plus montrer une religion triste et noircie, une apologetique sèche et formelle qui les eût rebutés par ses syllogismes, — mais bien une religion joyeuse et belle, naturelle et divine, aimable dans le sens premier qu'avait alors cet adjectif. « Il faut tout faire par amour, rien par force ».

La théologie de saint François est tout entière fondée sur l'amour. C'est l'amour qui fait agir la volonté. Mais rien n'est plus exigeant que l'amour. Ici, nous rentrons dans l'ascèse, et dans une ascèse très rigoureuse, qui est à l'opposé de la morale facile et de la dévotion aisée. Tels ces chemins de montagne — François de Sales les connaissait bien — qui commencent largement, facilement dans les vallées fleuries, mais se rétrécissent et deviennent raides à mesure qu'on s'avance vers les sommets, — sommets dans la lumière, et non dans la brume ou les nuages. Ce que François exige des « âmes dévotes », c'est l'héroïsme, car c'est l'héroïsme qu'on peut exiger de l'amour. Par là, il est le précurseur, le maître des moralistes de la voie étroite, si les apparences semblent faire de lui, au début, un théologien de la voie large. Le sourire, qu'on a rendu conventionnel, de M. de Genève, ne doit pas nous tromper : il fut un sévère, pour lui surtout, mais encore pour les autres. Il n'adoucit pas les jeûnes, les pénitences, mais il veut, comme l'Evangile, que, lorsque nous jeûnons, nous nous lavions le visage et nous parfumions la tête, pour que les hommes autour de nous ne s'en aperçoivent pas.

Ainsi, l'évêque savoyard réconcilie — Physis et Antiphysis — la nature et l'ascèse; il les unit, il en fait des forces motrices. C'est

par là qu'il nous apparaît comme le type le plus accompli de l'humaniste chrétien. Mais il est déjà le prototype d'une autre élite : celle des « honnêtes gens ». Ainsi François de Sales nous apparaît debout sur la frontière qui sépare le XVI^e et le XVII^e siècle, ou qui plutôt les soude l'un à l'autre.

Nous venons de voir dans ce prélat l'humaniste, l'homme de la Renaissance : cherchons-y maintenant le classique.

Classique, précurseur des classiques, François de Sales l'est de trois manières. Premièrement, par la méthode psychologique dont il se sert comme théologien, apologiste, directeur de consciences ; c'est dans le cœur même de l'homme qu'il va chercher ses arguments : par là il annonce, il prépare Pascal. Secondement, par ce besoin d'action, ce besoin d'héroïsme qui le pousse, non point seulement à réformer une élite, mais à former des âmes d'élite, des âmes qui sachent revêtir, sur toute l'austérité, toute la splendeur de la vertu ; l'action, l'éducation, voilà ce qui fut le goût, le souci dominant de M. de Genève ; il avait voulu faire de la Visitation un ordre enseignant ; il n'y a renoncé que malgré lui. Enfin, par le rôle qu'il attribue à la raison dans la vie religieuse. Thomiste, il croit la raison humaine capable de se hausser, par ses propres forces, jusqu'à l'idée de l'être, jusqu'à l'idée de Dieu, et jusqu'à une moralité supérieure. Humaniste, il demande à cette raison, aux lettres profanes et aux sagesses humaines, — Epictète, Platon, — des compléments et une introduction aux lettres sacrées. Mais, classique, il fait de la raison la régulatrice, la modératrice de tendances extrêmes dont il sait tous les dangers : excès de mysticisme, excès d'ascétisme, les premiers risquant de tuer la doctrine, les seconds d'énervier la nature, tous de conduire à l'orgueil. Lisez dans *l'Introduction à la vie dévote*, le chapitre intitulé : « Qu'il faut avoir l'esprit juste et raisonnable. » Si le directeur de Philotée reprend cette vérité chère à la Renaissance : « Nous ne sommes des hommes que par la raison », ce qu'il préconise, dans l'emploi de cette raison, c'est la recherche de l'équilibre et de la mesure. « N'aimez rien de trop : je vous en supplie, non pas même les vertus que l'on perd quelquefois en les outrepassant. » Connaissez votre nature, et la nature humaine. Aux exagérations de la Renaissance et de la Réforme, il oppose l'équilibre du catholicisme, cette harmonie qui ordonne entre elles la liberté et l'autorité dans une synthèse fondée elle-même sur la connaissance, sur l'expérience de l'homme. Par l'exemple de François de Sales, on peut déjà se rendre compte de tout ce que l'esprit classique devra lui-même à l'esprit catholique.

IX

L'Ecole française : l'Oratoire et la « voie étroite »

Tous les humanistes dévots sont des optimistes ; tous sont portés à voir dans la nature humaine ce qu'elle a de libre, de fort, de beau et à se dissimuler ce qu'elle a d'esclave, de faible, de laid. C'est encore l'esprit de la Renaissance qui souffle sur eux sa chaleur un peu énervante de printemps. Si, chez François de Sales, cet optimisme permet d'attendre beaucoup de la nature humaine, partant d'en exiger beaucoup, chez d'autres, elle pousse à l'indulgence, voire au laxisme. Les humanistes dévots, surtout certains Jésuites, laissent le rationalisme s'infiltrer dans la religion par le canal de la sagesse stoïcienne. Ils étaient gênés par le dogme du péché originel, et cherchaient à le réduire savamment. Ils voyaient Dieu pour l'homme, bien plutôt que l'homme pour Dieu.

Vers 1640, une réaction se forme contre l'humanisme dévot : celle de la « voie étroite », celle de l'Ecole française, pour emprunter cette étiquette à M. l'abbé Brémond que nous nous apprêtons à suivre, peut-être à compléter.

Le règne trop court de Henri IV ; l'atmosphère de détente, de

confiance, de bonne humeur que le roi répandait autour de soi et sur tout son royaume ; la rapidité même avec laquelle la France s'était relevée, tout incitait à l'optimisme. Le coup de couteau porté par Ravailiac tua cet optimisme en tuant le grand optimiste, le roi : nous en avons de multiples témoignages, depuis les vers de Malherbe jusqu'aux faits consignés dans les mémoires de ce petit bourgeois, Pierre de l'Estoile.

La reprise des troubles, la crainte de voir l'« hydre de la rébellion » renaître ; puis l'intervention de Richelieu, les règles qu'il imposa : culte de la majesté royale, respect absolu de l'autorité ministérielle, sévérité impitoyable dans l'application des lois ; enfin la formation de la doctrine classique, — elle aussi, part d'un principe d'autorité intellectuelle — : telles sont les causes du retournement qui se produit alors. La confiance est en train de se perdre dans la nature humaine, et par conséquent l'indulgence pour cette nature. De l'optimisme chrétien, l'on passe au pessimisme chrétien, et celui-ci porte l'accent sur le péché originel, sur la redoutable majesté de Dieu, *rex tremendae majestatis*. L'humanisme dévot voyait un Dieu fait pour l'homme ; maintenant, on voit un homme fait pour Dieu. En même temps, on abandonne l'empirisme religieux, psychologique et pratique — lequel correspondait si bien à l'empirisme du roi Henri qui allait au plus pressé, ramassait les morceaux, établissait la paix, même sur des compromis, évitait les rigueurs, avait l'art de plaire ; — on l'abandonne pour la méthode et la doctrine. Qu'avait cherché l'humanisme dévot ? appliquer la morale à toute les conditions de la vie humaine, encourager les hommes : « tout comprendre, c'est tout pardonner ». Mais la nouvelle école, la nouvelle génération religieuse va d'abord à la doctrine ; elle donne la préséance à la théologie dogmatique et mystique sur la théologie morale ; elle réagit contre l'abus de la casuistique. Certes, elle se préoccupe avant tout de la morale elle-même et de son application, puisqu'il s'agit, et plus que jamais, d'éduquer et d'instruire, puisqu'il s'agit de diriger des consciences. Mais elle tire, en toute logique et rigueur, la morale du dogme. On voit sa parenté avec l'école classique laquelle déduit de quelques principes les règles et leur application.

Cet esprit réagit sur le style religieux qui devient grave, austère, parfois sec, et se débarrasse des ornements, de cette verroterie, qu'on trouve en trop grande abondance chez un Le Moyne, et en abondance chez un François de Sales. La bouquetière Glycère, les fleurs et les petits oiseaux sont relégués dans un coin obscur et poudreux de la sacristie. Ces hommes, que l'histoire littéraire a trop négligés, n'ont pas été des orateurs, ils n'ont pas même voulu l'être. Mais ils ont établi les fondations de l'éloquence sacrée, celle d'un Bossuet et d'un Bourdaloue.

Ces hommes eurent une préoccupation dominante : rattacher la pensée à l'action, la doctrine aux œuvres. Ils développèrent les œuvres et la doctrine avec un zèle égal, un équilibre qu'il faut admirer. Et, tout de même que l'humanisme dévot s'était incarné dans un ordre : les Jésuites, l'Ecole française s'incarne dans l'Oratoire.

On retrouve dans l'Oratoire le même esprit qui a fondé la Compagnie de Jésus : instituer, pour mieux correspondre aux besoins des temps modernes, un intermédiaire entre l'ordre monastique et le clergé séculier afin de mieux agir, mais d'agir avec discipline, directement, dans la société même. Les fondateurs de l'Oratoire allèrent plus loin que saint Ignace, puisqu'ils n'exigèrent aucun vœu. Ce qu'ils voulaient, c'était une congrégation de prêtres séculiers, qui les réunit dans une vie commune consacrée à la fois aux études, à la piété et à l'apostolat. Le prototype était d'ailleurs italien : l'Oratoire fondé à Rome en 1564 par saint Philippe de Néri. Par ce fait, on peut voir combien l'influence italienne était forte encore, mais aussi comment les Français s'entendaient à se l'assimiler.

Donc en 1611 Bérulle fonda l'Oratoire de France. Date importante, car l'action de l'Oratoire fut considérable durant tout le XVII^e siècle, et bien au delà. Il existe un type oratorien comme un type jésuite. Il faut restituer à l'Oratoire, aux Oratoriens la plus grande partie de l'influence qu'on attribue au jansénisme et aux jansénistes. C'est que ceux-ci ont eu la chance d'avoir trouvé leur historien dans Sainte-Beuve. Il est à désirer qu'un grand critique s'attache maintenant à l'histoire des Oratoriens. Tant que cette histoire ne sera pas faite comme Sainte-Beuve a fait celle des jansénistes, toujours il manquera quelque chose d'essentiel à la connaissance et à la compréhension du XVII^e siècle.

Car les fondateurs de l'Oratoire, Pierre de Bérulle, Charles de Condren, Jean-Jacques Olier, ont mis sur pied, plus que les Jésuites d'un côté et que les jansénistes de l'autre, une œuvre originale et française. Ils ont adapté au génie français le mouvement européen de la Réforme catholique; ils ont, ou assimilé, ou éliminé ce que ce mouvement entraînait avec soi d'influences espagnoles, italiennes, allemandes même. Ils l'ont nationalisé, tout comme les classiques ont nationalisé la littérature. Aussi bien sont-ils les artisans de ce qu'on pourrait appeler, sans trop forcer le sens des mots, le classicisme religieux. C'est laisser entrevoir quel fut leur rôle dans la formation de l'esprit classique. Il vaut la peine d'y insister.

De même que Boileau et tous les classiques présupposent l'inspiration, l'influence du ciel, avant que la raison intervienne, l'École française, l'École oratorienne présuppose, avant toute doctrine, la charité, l'amour. Qu'on n'aïlle point s'y méprendre : il s'agit de vie intérieure, de spiritualité. La dévotion, oui, mais avec un coefficient beaucoup plus fort : la vertu de religion; réformer, certes, mais aussi avec un coefficient beaucoup plus fort : sanctifier. L'originalité des Bérulle et des Olier, c'est d'avoir sublimé l'idée du sacerdoce, et d'avoir fait du prêtre, dans le sens le plus haut du terme, l'homme de Dieu. Car l'homme est fait pour Dieu, Dieu est le centre de toute sa vie; il n'appartient, il ne doit appartenir qu'à Dieu, il existe pour glorifier Dieu : « Il faut, déclare Bérulle, premièrement regarder Dieu et non pas soi-même, et ne point opérer par ce regard et recherche de soi-même, mais par le regard de Dieu ». Et le P. Bourgoing ajoute que nous devons prier « non à notre profit et utilité spirituelle, mais à la seule gloire de Dieu, sans aucune considération de notre intérêt ou satisfaction particulière; en sorte que nous nous proposons pour but et fin de l'oraison, de reconnaître et d'adorer la souveraine majesté de Dieu, par ce qu'il est en soi, plutôt que par ce qu'il est au regard de nous ». Il ne suffit pas d'aimer Dieu de tout cœur, mais à la bonne franquette, en ami, avec cette familiarité que l'on trouve dans l'humanisme dévot : on le doit révéler, craindre, respecter; on le doit traiter en roi tout majestueux et tout-puissant, s'il est tout bon. Que le chrétien se sente accablé par cette majesté, mais aussi par cette splendeur, et qu'il soit heureux de cet accablement, qu'il l'exprime et qu'il le chante! Dieu l'en récompensera en l'inspirant. L'École française vise au sublime comme le classicisme, et, tout comme lui, naturellement, sans effort apparent, si l'effort intérieur est héroïque.

Car cette inspiration, qu'il ne faut en rien confondre avec l'inspiration littéraire ou artistique, — prenons-y garde : l'École française cultivait les belles-lettres par nécessité, non par goût, et c'est un de ses caractères, la réaction qu'elle mène contre l'humanisme profane, — cette inspiration, pour s'exprimer, aura besoin d'être soumise à une discipline, et la raison ici intervient. De la raison dérive systématiquement des règles et les maîtres. D'où l'étude de ces classiques, de ces anciens du christianisme : les Pères; d'où l'étude du dogme et de la doctrine, tels qu'on les trouve formulés dans les actes et les décrets des conciles. L'École française a cherché la sainteté, elle l'a cherchée dans l'adoration

de Dieu. Mais elle l'a cherchée par l'intelligence et par la volonté, par le travail de l'esprit et par les œuvres. Elle s'est toujours défiée de l'impressionnisme religieux, de l'individualisme, de tout excès, de toute marque trop personnelle dans l'expression. Elle n'a point, comme le jansénisme, demandé, cherché des signes et des miracles. Elle s'est gardée, et des effusions, des gentillesse familières à l'humanisme dévot, et des rigueurs, des inquiétudes jansénistes. De là une sécheresse qu'on est en droit de lui reprocher, mais qui est tout de même assez française, assez classique. De là sa recherche de la précision, de la clarté, de la simplicité. Elle est réaction contre le baroque dans la religion, comme le classicisme est une réaction contre le baroque dans la littérature et dans l'art.

On le voit, l'École française révèle, sur le plan religieux, le même esprit que le classicisme sur le plan de la littérature. Elle présente aussi les mêmes caractères essentiels. Elle est pour l'Église de France ce que le classicisme fut durant l'élaboration de sa doctrine, jusqu'au moment où l'idée d'art acheva de couronner l'œuvre de ses premiers artisans. Elle en a aussi les défauts et les insuffisances, qui sont, encore un coup, une certaine sécheresse, une certaine étroitesse, — de grandes âmes dans une gaine, — mais elle en possède les qualités dominantes : la cohésion, l'unité, la force, une perfection faite de sacrifices. De belles lignes très rationnelles, très pures, et qui montent très haut, et presque aucun ornement. Qu'on ait critiqué sa théologie, c'est affaire aux théologiens. Que sa manière d'exprimer la dévotion nous paraisse aujourd'hui un peu conventionnelle, et que ce style de bonne compagnie nous agace par ce qu'il a de cérémonieuse, d'apprêté, dans ses élévations mêmes, c'est question de date. Mais ce ne sont point des raisons pour diminuer l'importance de cette école dans l'histoire religieuse de la France au XVII^e siècle, et par conséquent dans la formation de l'esprit français.

GONZAGUE DE REYNOLD.
Professeur à l'Université de Berne.
Membre suisse à la Commission de Coopération
intellectuelle à la S. D. N.

Mon vieux quartier ⁽¹⁾

LA MORT DE MAZARIN

Si vous me demandiez quel est le plus beau décor de Paris, je vous répondrais sans hésiter : le quai Conti, devant l'ancien Collège des Quatre-Nations.

— Quoi, cette place morne, ornée d'une raide statue de la République de 48, limitée par deux lourds pavillons qui barrent la perspective des quais, et dont le promenoir est un grêle pont de fer! Si vous parliez encore du temps où les galères du Louvre, les passeurs et les chalands louvoyaient entre les grèves, animant le vaste bassin d'eau de la Seine, du Pont-Neuf au Pont-Royal, comme les estampes du XVIII^e siècle nous montrent ce décor, votre sentiment serait peut-être acceptable.

— Regardez la pointe de l'île, le clocheton éfilé de la Sainte-Chapelle, les tours carrées de Notre-Dame et les tours pointues du Palais, derrière l'éventail des grands arbres. Malheureux qui voyez, d'ailleurs, les choses comme elles sont, sans que surgissent devant vos yeux, comme sur l'estampe de Callot, la romantique tour de Nesle, la place Mazarin qui est un morceau de Rome, les boutiques et les ateliers, les portiques ouverts et leurs étalages, les simples gens qui les hantèrent, tout ce qui enchante mon esprit.

Écolier, quand j'accompagnais mon père qui allait demander quelques renseignements sur les prix académiques au père Pingard,

(1) Sous ce titre paraîtra le mois prochain, chez Grasset, un volume de souvenirs et de mélanges d'histoire.

comptable et conseiller de la vénérable institution avant le règne du fantasque et bourru Frédéric Masson, la solitude des cours pavées, la majesté des portiques, la façade de la Mazarine, les grands murs noircis de l'ancien collège remplissaient mon âme de mystère. Sur la frise du fronton de la chapelle, sous les mots gravés en lettres d'or : *Institut de France*, je déchiffrais l'inscription : *JUL. MAZARIN. S. R. E. CARD. BASILICAM GYMNAS. F. C. A. MDCLXI.*

Je dois avouer que ce Mazarin représentait alors pour moi une somme de travail et d'ennui considérables. Sur les rayons de la librairie reposaient plusieurs centaines de *Mazarinades*, serrées d'une cordelette. Comme un pensum, j'en avait fait les fiches. Pamphlets grossiers et cyniques, imprimés en mauvais caractères sur du papier sale et vendus jadis aux colporteurs sur le Pont-Neuf « pour un sol tapé », je les cataloguais au prix de quelques francs. Les amateurs recherchaient toujours les mêmes pièces volantes, qu'ils savaient introuvables, et qu'ils demandaient d'un air innocent, tel Pierre Louys : « N'avez-vous pas la *Custode de la Reine* ? » Enfin ce Jules Mazarin me paraissait le plus insupportable comédien du monde, et j'aurais bien repris à mon compte les injures dont le gratifia le peuple frondeur de Paris : voleur, Sicilien d'origine, sujet du roi d'Espagne, valet de Rome, abominable débauché, fourbe, roi de brélan, tabarin, inventeur de pommades, moustache collée, ennemi des femmes, rouge tyran.

Pauvre peuple de Paris, qui veut la vérité, et qu'on nourrit toujours de bourdes ! Mon père me disait bien : « Lis Chantelauze et de Laborde, tu prendras goût à ton travail ; tu verras plus clair pour te faire un jugement ». C'est beaucoup plus tard que j'ai lu Chantelauze, les mémoires de l'étonnant conspirateur, écrivain de génie, que fut le cardinal de Retz, les souvenirs spirituels de cette méchante femmelette, l'abbé de Choisy, et les pages brillantes du jeune Brienne. J'ouvre avec respect, à la Bibliothèque Nationale, le volume relié de maroquin rouge aux armes de J.-B. Colbert, qui recueillit le testament de son patron : « Aujourd'hui, troisième jour de mars 1661, sur les neuf heures du matin, au mandement de très illustre et éminentissime Monseigneur Jules, Cardinal Mazarini, duc de Nivernois et Donzyois, estant de présent au chateau de Vincennes, les notaires gardenottes du roy nostre sire au Chastelet de Paris sousignez se sont transportez audit chateau au département de son Eminence, où estans ont trouvé mondit seigneur Cardinal duc au lit, malade de corps, mais sain d'esprit... ».

J'imagine, dans la chambre ayant vue sur le donjon de Vincennes, Mazarin mourant. C'est une des scènes les plus belles de ce prodigieux roman qu'est l'histoire de France.

Ce souple Italien que Richelieu a légué à son maître pour terminer son œuvre de guerre et de paix, quel magnifique serviteur français ! Richelieu a tout prévu, d'un regard foudroyant, dans la lettre qu'il écrivait à Mazarin avant de mourir : « Comme le zèle que j'ai toujours eu pour l'avantage de la France a fait mes plus solides contentements, j'ai un extrême déplaisir de la laisser sans l'avoir affirmé par une paix générale. Mais puisque les grands services que vous avez déjà rendus à l'Etat me font assez connaître que vous serez capable d'exécuter ce que j'avais commencé, je vous remets mon ouvrage entre les mains, sous l'aveu de notre bon maître, pour le conduire à la perfection, et je suis ravi qu'il recouvre en votre personne plus qu'il ne saurait perdre en la mienne. Ne pouvant, sans faire tort à votre vertu, vous recommander autre chose, je vous supplie d'employer les prières de l'Eglise pour celui qui meurt, Monsieur, votre très humble serviteur : ARMAND, cardinal duc de Richelieu ».

Chez Richelieu, il y a toujours, comme dans un chef-d'œuvre classique, quelque chose de trop raisonnable et de sévère. Chez Mazarin, la fantaisie et la gaieté ajoutent à la raison. Je suis moins attiré, je l'avoue, par Colbert aux sourcils broussailleux, grand et triste commis, si sage, qui n'aime ni les dames, ni la promenade, follement entiché de la noblesse, à ce point que le fils du drapier se fera descendre de je ne sais quels Colbert écossais. Le baron de Seignelay est affreusement domestique. Mazarin, né de rien, enfant du hasard, est un joueur noble et intelligent, autrement séduisant. Fils de Rome, il porte dans ses armes les faisceaux du lecteur, ou les nobles de la terre de chez nous ont reconnu la hache du bûcheron. Il s'est laissé aimer de la plus tendre amitié par une reine sur le retour qu'il n'aima jamais. Il n'avait pas de goût pour les femmes. On ne trouve pas chez lui de ces remords qui noircissent tout à coup le visage de nos tristes mercantis de la

politique et du pouvoir. Il porte un sourire constant sous les parfums d'une jolie moustache et le rouge de ses lèvres.

Pas de galanterie ridicule chez lui, comme chez Richelieu qui rivalisera avec des rimeurs, des hommes de lettres ! Le seul amour de la beauté, de la belle peinture du Titien et des marbres antiques. Le cardinal sait un peu de latin, beaucoup d'italien et d'espagnol, et très bien son français ; il ignore l'orthographe, comme un homme né.

Combien cet étranger connu et admira les Français qui ne l'aimèrent jamais, ces grands seigneurs déplorables que nous voyons très bien à la présidence de nos comités politiques, ces belles frondeuses aux yeux bleus, et la populace qui ne mange pas !

Il n'a éprouvé dans sa carrière qu'une tristesse, mais si humaine : celle d'un corps qui cède, portant jusqu'au bout une forte tête, pleine de projets et d'avenir, sous ses cheveux crépus.

Son intelligence déliée se plaît davantage en la compagnie des animaux que des hommes. C'est ainsi qu'il reçoit, sans y prendre garde, le chancelier de France, traitant les affaires tandis qu'on lui fait la barbe, badinant avec sa fauvette ou sa guenon.

Qu'il est charmant, Julio Mazarini, quand il range dans son garde-meuble ses pommades, ses savons de Naples, ses gants de Rome, avec le soin qui convient à un esprit clair ; quand il place dans ses superbes buffets d'argent et de vermeil ses vases de porphyre, sa porcelaine de Chine, ses cristaux, et les mille raretés qui font ses délices !

La révolte populaire qui l'a chassé deux fois du ministère et l'a fait vendre, une noblesse qui a mis à prix sa tête, rien ne l'a diminué. Mazarin a refait ses collections et sa fortune, retrouvé d'autres manuscrits, d'autres antiques et de bons tableaux. Naudé galope de nouveau à travers l'Europe pour enrichir sa bibliothèque, et Jabah achète pour lui, à Londres, les toiles de Charles II, les chefs-d'œuvre chisis par Rubens et van Dyck. Dans sa galerie dorée, il a remplacé les plus belles tapisseries de Flandres et d'Espagne, d'Italie et de France.

* * *

Julio Mazarini a eu son triomphe, la paix des Pyrénées qui donne à la France une nouvelle province, le Roussillon, et au fils de son roi, le mariage espagnol, plein de promesses. Le palais Mazarin s'illumine un soir de lumières et de fusées. Des sources de vin coulent pour boire à la santé de deux couronnes. Dans ce vrai Louvre qu'est l'hôtel du cardinal, séjour de magnificence et de splendeur, passent les curieux citadins et les indigents qui trouvent, ce jour-là, pitance, boisson et pécune.

Sous ces lambris dorés, les plafonds où siègent, parmi les nuées, les dieux et les muses, Mazarin traîne ses pantoufles et sa langueur.

« Un jour je me promenais, dit le jeune Brienne, dans les appartements neufs de son palais. Je l'entendis venir au bruit que faisaient ses pantoufles qu'il traînait comme un homme fort languissant. Je me cachai derrière la tapisserie et je l'entendis dire : « Il faut quitter tout cela ». Il s'arrêtait à chaque pas, car il était faible, et jetant les yeux sur l'objet qui frappait sa vue, il disait : « Il faut quitter tout cela », et se tournant : « Et encore cela. Que j'ai eu peine à acquiescer ces choses ! Puis-je les abandonner sans regret ? Je ne les verrai plus où je vais ! »

Cet avare fut le plus donnant des hommes. A la France, il a légué des provinces, à son jeune roi, ses plus beaux diamants et ses plus sages conseils, à une famille indigne, des écus, et à nous tous, la science.

Quand je longe aujourd'hui la rue de Richelieu, où étaient les écuries de son Palais, pas une seule fois je n'ai franchi le seuil de la Bibliothèque Nationale sans voir, dans ma pensée, la magnifique inscription de sa librairie : « Entrez, vous tous qui voulez lire, entrez ! » C'est à lui que nous devons tous ces biens, et la belle fondation dont Naudé a écrit le premier règlement : « Elle sera ouverte pour tout le monde, sans exception d'âge vivante, depuis les huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir ; il y aura aussi des chaises pour ceux qui ne voudront que lire, et des tables garnies de plumes, encre et papier, pour ceux qui voudront écrire ; et le bibliothécaire, avec ses serviteurs, seront obligés de donner aux étudiants tous les livres qu'ils pourront demander en telle langue ou science que ce soit, et de les reprendre et remettre à leurs places quand ils en auront fait usage, en leur baillant les autres dont ils auront besoin ».

La paix qu'il a donnée au pays, déjà on la critique. M. de Tu-

renne croit savoir que Mazarin a commis une faute en accordant la suspension des armes. L'acquisition des Pays-Bas aurait seulement donné à Paris, cœur de la France, un boulevard inexpugnable. Saint-Evremond ironise : le cardinal a voulu éviter les dépenses de la guerre et faire des finances « purement siennes ». Il a craint qu'incommodé de la goutte et de la gravelle, on vint à se passer de lui : « Le souvenir des derniers exploits lui en faisait appréhender de nouveaux, et pour se délivrer d'inquiétude, il aimait mieux finir la guerre par une paix toute de lui que de voir faire conquête sur conquête, où il n'aurait point de part ».

Que tout cela est près de nous, et petit !

Lors de l'entrée de la reine Marie-Thérèse, Mazarin s'est fait porter en chaise sur le balcon de la dame de Beauvais, rue Saint-Antoine. Il retrouve la reine-mère, la reine d'Angleterre, la princesse sa fille, la duchesse de Chevreuse, la princesse palatine Anne de Gonzague, et M. le Maréchal de Turenne. Marie Mancini regarde passer en triomphe la jeune Espagnole ; et son oncle, son propre carrosse, qui est vide, ses équipages, ses chevaux, ses mulets richement harnachés, ses gardes à pied et à cheval. La Fontaine est dans la foule, parmi les badauds :

*Monsieur le Cardinal s'entend, en bonne foi,
Car après ces mulets marchaient quinze attelages,
Puis sa maison et ses pages
Se fanadant en bel arroi...*

Chez lui, Mazarin recevra la jeune reine, donnant un concert où ses chanteurs et ses violons feront merveille. Magnifique est le souper aux flambeaux, suivi d'une promenade dans sa vaste galerie tendue de tapisseries, parmi les meubles incrustés.

Le Roi est marié. Jules Mazarin songe-t-il à devenir pape ? Ses ennemis paraissent l'avoir souhaité. Il passe un mauvais hiver : c'est bientôt la consultation des douze médecins appelés près de lui, et leur brutal arrêt de mort.

— Combien ai-je à vivre encore ? — Deux mois au moins, répond Guénéault. — Cela me suffit. Amène, il ajoute : « Adieu, venez me voir souvent. Je vous suis obligé, autant que peut l'être un ami. Profitez du peu de temps qui me reste pour avancer votre fortune... » Alors Mazarin s'enferme dans son cabinet et médite.

Quelques distractions encore. A la soirée du Cardinal, Molière joue le rôle de l'Etourdi et celui de Mascarille dans les *Précieuses* : « Donnez mille beaux écus à ces bons compagnons qui jouèrent ces deux plaisantes comédies ! »

C'est à Vincennes qu'il faut regarder mourir Mazarin. Dans le château de Charles V le Sage, la vieille forteresse qui était un bastion contre l'émeute, et une prison pour les frondeurs, Mazarin avait élevé des bâtiments neufs et clairs ; Colbert, son commis, avait tracé les étoiles de la forêt. La garde mazarine fait la relève.

Quelle belle chose, où revit toute la France, la Sainte-Chapelle et le donjon ! Vincennes, quel plaisant séjour, avec le nouveau tapis des jardins, sa ménagerie, les vaches de Flandres, les coqs d'Inde de la volière, les somptueuses écuries, la chasse aux daims, aux cerfs et aux sangliers dans la forêt.

Mazarin demeure à Vincennes, reçoit quelques oisifs, le jeune roi et sa femme. Anne d'Autriche reste pour le soigner. Sa chambre était si près de la sienne, qu'elle l'entendait gémir la nuit. Ces femmes, cette femme ! Quand on lui annonce qu'elle monte pour aller chez lui, le cardinal fronce les sourcils et marmotte, dans son jargon italien : « Ah ! cette femme me fera mourir tant elle est importune ! Ne me laissera-t-elle jamais en repos ? » En secret, il dit au jeune roi « qu'elle gâterait tout, si on lui donnait de l'autorité ». Dans les premiers jours de février, Mazarin se fait porter au Louvre : c'est pour assister au ballet de l'*Impatience* qu'il entendait diriger. Il est occupé à faire construire le théâtre, quand le feu prend aux décors. Le Louvre est sauvé par Frère Augustin, du Grand Couvent, qui se fait lier avec une chaîne de fer par le milieu du corps et, suspendu au milieu des flammes, détache les poutres et les solives carbonisées. L'appartement de Mazarin, au Louvre, est détruit. Il descend soutenu par le bras de son capitaine de gardes, pâle, la mort dans les yeux. Est-ce un avertissement ? Il regagne Vincennes. Le cardinal prend de l'émétique, et une grande évacuation le soulage.

« Mais ce que je vis faire à ce ministre mourant, deux jours après, c'est-à-dire trois jours avant son décès, m'effraya. Il se fit relever la moustache avec le fer, et s'étant fait plâtrer le visage et mettre du rouge sur les joues et sur les lèvres, il s'assit dans une

chaise ouverte de tous côtés et se fit porter dans les jardins de Vincennes, saluant tout le monde avec une face riante, comme s'il eût encore longtemps à vivre. Mais cette comédie ne fut pas longue : il fallut s'aller remettre au lit, et il y arriva plus mort que vivif.

« Il était si pénétré de l'arrêt qu'avait prononcé Guénéault contre lui, que souvent il se réveillait et disait d'un ton lamentable : « Guénéault l'a dit, Guénéault l'a dit ! Une fois Bernouin, son premier valet de chambre, le réveilla doucement et lui dit : « Bon courage, Monseigneur, il n'y a rien encore de désespéré. — Ah ! Bernouin, reprit le Cardinal en soupirant : « Guénéault l'a dit, il faut mourir, Guénéault l'a dit ». J'entendis ces tristes paroles » et, m'approchant de Son Eminence, je lui dis : « Ah ! mon cher Maître, ne vous affligez pas de ces cruels discours. — Il est vrai, » me dit-il, mon pauvre Brienne. Mais Guénéault l'a dit, et Guénéault » sait bien son métier, outre que je le sens bien. Vous me perdrez bientôt, et j'en ai du regret pour vous qui perdrez assurément » beaucoup à ma mort. Je vous recommanderai au roi, mais vous » avez de puissants ennemis. »

* * *

Son Eminence avait prié M. Joly, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, de lui rendre visite au château de Vincennes. M. Joly monte dans le carrosse du maréchal de Grammont ; ils entrent dans sa chambre. « Vous voyez une personne qui souffre beaucoup ; il ne tient qu'à Dieu de me mettre en état de salut. Priez-le pour moi, et que les douleurs qu'il m'envoie soient utiles ». La conversation dura une heure. Et comme M. Joly se retirait : « Je vous prie, Monsieur, de me vouloir assister à la mort. Je vous ai choisi pour me rendre ce bon et dernier office. Ne me refusez pas vos assistances, lorsqu'il sera temps ». Le lundi, 28 février, M. Joly retourna au château de Vincennes. La maladie s'était considérablement aggravée. Le Cardinal parlait avec détachement des choses de ce monde, qu'il disait quitter maintenant sans regret.

Le dimanche, 6 mars, le Cardinal écrivait un billet à M. Joly, lui demandant de venir le revoir, et qu'il voulait mourir entre ses mains : « Je ne suis point content, je voudrais bien sentir une plus grande douleur de mes péchés. Je suis un grand criminel, je n'ai d'espérance qu'en Dieu ».

Le lendemain, Son Eminence demanda à M. Joly de le traiter comme un simple particulier : « Il n'y a qu'un Évangile pour les grands et les petits ». Sur les dix heures du matin, avant de recevoir l'Extrême-Onction, Mazarin se réconcilia au père théatin, son confesseur ordinaire, et pria M. Joly de l'administrer. Le trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes fait les onctions en présence d'un grand nombre d'archevêques et de personnes de qualité. Le Cardinal récite les actes de contrition et le Symbole des Apôtres. Son jeune roi entre. M. Joly se retire à côté, dans un cabinet. M. le Cardinal donne à Louis, qu'il considère comme son enfant, ses dernières instructions. M. Le Tellier a la plus parfaite connaissance des affaires du dedans et M. de Lionne de celles du dehors ; M. Fouquet a de grandes lumières et ressources pour les finances. Maintenir l'Église dans ses droits, traiter la noblesse avec confiance et bonté ; la magistrature dans les bornes de ses devoirs, qui est de rendre à tous les sujets la justice. Les devoirs d'un bon roi sont de soulager le peuple, non seulement sur la taille, mais sur toutes les impositions qui ne sont pas indispensables pour la conservation de l'État. Le roi doit être bien persuadé qu'il est le maître ; qu'il entend les avis du Conseil, cherche les meilleurs partis et s'y tient fermement. Ne pas souffrir que quelqu'un, employé dans les affaires, entreprenne rien sans ordre. Pas de scandale, pas de libertinage à la Cour. Il y a va de l'honneur du roi.

Louis reste une heure à côté du lit et se retire en pleurant. Sur les trois heures après-midi, le Cardinal reçoit les derniers adieux d'une partie de la Cour, et de quelques personnes de première condition : M. Séguier, chancelier de France, et M. de Turenne : à M. le cardinal Piccolomini il fait remettre 200,000 écus pour continuer la guerre contre le Turc. Il prie M. Joly de ne pas le quitter, de lui parler toujours de Dieu, Mazarin bénit ses domestiques. Il confesse qu'un de ses crimes devant Dieu a été la rudesse et la colère qu'il montra parfois envers eux ; d'une manière douce et obligeante, il leur fait connaître ce qu'il leur laisse par le testament qu'il paraphe. Le Cardinal signe quelques dépêches.

Cette action l'ayant un peu fatigué, Son Eminence se fit porter de son fauteuil, où il avait reçu l'Extrême-Onction, sur son lit.

Il continue de prier, prononçant des passages les plus tendres et les plus affectifs des psaumes. Il ordonne des aumônes considérables pour être distribuées aux prisonniers et aux pauvres des paroisses de Paris. A M. Joly, il remet sa magnifique montre à double boîtier d'or, enrichi d'un diamant, et lui fait présent d'un tableau de Carrache de grand prix, représentant un saint. Il récite plusieurs fois le psaume *Miserere mei Deus*, la tête nue, les bras étendus, puis joint ses mains sur un crucifix et lève les yeux au ciel.

Le mardi 8 mars, à six heures du matin, Son Eminence demande à entendre la messe dans sa chambre, confiant à M. Joly que peut-être il n'avait pas ouï la messe une seule fois en toute sa vie suivant les intentions de l'Eglise... Puis il prend dans sa main le cierge béni et fait amende honorable de ses péchés. Il souffrait extrêmement sans se plaindre, s'excitant soi-même à se conformer à la volonté de Dieu, disant qu'il était un grand pécheur méritant les plus grands supplices. Le Cardinal regarde la mort avec beaucoup de fermeté et, dans l'ardeur de son mal, il répétait souvent : « Courage, il faut souffrir ». Il dit deux fois : « Je me réjouis que Dieu me veuille bien me conserver mon jugement, afin de sentir mes douleurs et de faire un peu pénitence ». Il s'adresse à M. Joly : « Parlez-moi, Monsieur, toujours de Dieu. Bien que je ne réponde pas, je ne laisserai pas de l'entendre, et je vous serrerai la main pour vous le témoigner ».

On entendit le Cardinal prononcer avec respect le saint nom de Jésus. On le vit baisser le crucifix qu'il avait dans la main. Vers minuit, il dit encore à M. Joly : « Je vais bientôt finir, mon jugement se trouble... J'espère en Jésus-Christ ».

Sur les deux heures du matin, M. Joly lui fit baisser et adorer le crucifix. Le Cardinal entr'ouvre un peu la bouche. L'assistant recite les prières des agonisants, lui donne sa bénédiction, et Jules Mazarin remet son esprit subtil entre les mains de Dieu.

CHEZ JEAN RACINE

Lorsque Racine vint s'établir rue des Marais, entre le 21 mai et le 2 novembre 1692, il avait cinquante-trois ans. La rue des Marais, « à Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice », comme on disait alors, n'était pas, comme nous pourrions le penser, une rue aristocratique. Elle était, sur sa plus grande longueur, construite de maisons louées par leurs propriétaires qui ne les habitaient pas. Ces maisons étaient édifiées au midi, le long du grand jardin de l'hôtel de la Rochefoucauld, dont une dépendance ouvrait sur cette rue, et qui s'étendait entre la rue de Seine et la rue des Augustins que nous nommons la rue Bonaparte. Au nord, trois grands hôtels avec jardins débouchaient sur la rue du Colombier, aujourd'hui rue Jacob; les murs du jardin de l'hôtel d'Ormesson; les deux maisons Françoise Bonnier, veuve de François de Fontaines, secrétaire du roi, aux religieuses de Sainte-Marie-du-Faubourg-Saint-Antoine, dont les occupants devaient être des particuliers de bonne vie et de religion catholique. Six petites maisons à étage étaient tenues par des locataires, des loueurs de chevaux surtout : l'Académie voisine de M. Duplessis, qui était un manège, et la clientèle aristocratique du quartier achalandaient ce commerce. La maison de la *Pomme de Pin* était une auberge, comme le *Petit Maure*, qui faisait le coin de la rue de Seine, traditionnellement occupée par un marchand de vins. La petite maison louée par Jean Racine avait trois étages et une terrasse, cour et remise pour les carrosses.

Racine revenait à ce quartier qu'il avait connu dans sa jeunesse, ayant demeuré chez l'oncle Vitart, à l'hôtel de Luynes, sur le quai des Grands-Augustins, au coin de la rue Git-le-Cœur. En 1667, il habita la rue de Grenelle-Saint-Germain; de 1671 à 1672, rue Saint-Dominique; en 1677, l'année de son mariage, paroisse Saint-Landry sans doute, à l'hôtel des Ursins; de 1680 à 1684, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, enfin rue des Maçons, près de la Sorbonne, qu'il quitta pour la rue des Marais (1692). C'est là que naquit, le 2 novembre, Louis Racine, baptisé à Saint-Sulpice, le dernier né de cette « petite et agréable famille », suivant le mot de l'ami Despréaux, qui était une grande famille de sept enfants, deux fils et cinq filles.

Depuis qu'il a épousé la fille du maire de Montdidier, Catherine de Romanet, femme simple et pieuse, sans lettres, mais non sans biens, Jean Racine a renoncé au théâtre et à la fréquentation des comédiennes. Sous l'influence de sa tante, l'abbesse de Port-Royal, il est revenu à la foi de sa petite enfance. C'est un homme

rangé, un courtisan spirituel, qui a pris au sérieux sa nouvelle fonction d'historiographe. Il accumule les renseignements nécessaires à l'histoire du roi qu'il aime et admire. Louis et M^{me} de Maintenon lui rendent d'ailleurs son affection. Racine a sa chambre à Versailles, à Marly, à Fontainebleau, ses entrées à toute heure auprès du roi, ayant le pas sur toute la noblesse de France. Racine lit si bien, et Louis aime sa conversation et sa noble physionomie. De son blason parlant, le rat et le cygne, le poète a conservé le cygne. Quand le roi n'a pas ses ministres chez M^{me} de Maintenon, on va chercher Racine. A la demande de l'épouse morganatique, et pour la classe bleue de Saint-Cyr, en 1689 et en 1691, on le verra écrire deux tragédies de Collège, *Esther* et *Athalie*, où plutôt deux cantiques. « Si jamais il n'est plus jeune et qu'il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose », avait écrit de lui M^{me} de Sévigné. Mais la spirituelle marquise doit faire amende honorable : « Racine s'est surpassé; il aime Dieu comme il aimait ses maîtresses ».

Quand il s'installa rue des Marais, à la fin de l'année 1692, Jean Racine vint s'y reposer des fatigues de la guerre qu'il avait suivie dans les environs de Cateau-Cambrésis et au siège de Namur : « Adieu, mon cher cœur, écrivait-il à sa femme; embrasse tes enfants pour moi. Exhorte ton fils à bien étudier et à servir Dieu. Je suis parti fort content de lui; j'espère que je le serai encore plus à mon retour. Ecris-moi souvent, ou lui. Adieu, encore un coup ». Il rentre las de ces longues marches, étourdi du bruit des trompettes et des timbales, des revues à grand spectacle; les oreilles lui bourdonnent encore du feu des pièces qui ont écrasé Namur et coupé, comme avec le sabre, les têtes des ennemis; il a dans les yeux les spectacles horribles des blessés défigurés. Comme il aurait voulu que tous les gens qu'il voyait fussent dans leurs maisons et leurs chaumières avec leurs femmes et leurs enfants, et lui, dans son cabinet, où il demande qu'on entretienne de l'eau de peur que les souris ne ravagent ses livres!

Enfin le voici de retour près de son fils aîné, dont il corrigeait de loin les versions latines, près de ses chères filles, près de Catherine, son épouse qui vient de mettre au monde son dernier-né, un fils qu'il porte baptiser à la paroisse Saint-Sulpice.

Pauvre petit Jean-Baptiste qui, à seize ans, a une envie démesurée de voir des opéras et des comédies, et jalouse si fort M^{lle} Chappelle, nièce de Boileau, qui n'est qu'une fille, de vingt-deux ans il est vrai, et qui a lu plus de comédies et de romans que lui! Son père le rabroue de loin : « Je vous dirai, avec la sévérité à laquelle je suis obligé de vous parler, que j'ai un extrême chagrin que vous fassiez tant de cas de toutes ces niaiseries qui ne doivent servir tout au plus qu'à délasser quelquefois l'esprit, mais qui ne devraient pas vous tenir autant à cœur qu'elles vous font ». La conscience et la religion doivent en faire un devoir à l'adolescent qui vient d'obtenir la survivance de la charge de gentilhomme ordinaire du roi : il a pris le chemin de Versailles où il travaille dans les bureaux de M. de Torcy, ministre des Affaires étrangères, et loge chez M. de Vigan, à la Petite Ecurie. Que l'enfant soit circonspect dans ses paroles, obéissant envers M. et M^{me} de Vigan, exact aux repas; qu'il cultive sa mémoire et apprenne ses extraits de l'histoire de France : « Vous savez ce que je vous ai dit des opéras et des comédies qu'on dit que l'on doit jouer à Marly. Il est très important pour vous, et pour moi-même, qu'on ne vous y voie point. Le roi et toute sa cour savent le scrupule que je me suis fait d'y aller, et auraient très méchante opinion de vous si, à l'âge que vous avez, vous aviez si peu d'égard pour moi et pour mes sentiments... Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde c'est s'il me revenait que vous étiez un indévot, et que Dieu vous est devenu indifférent... »

Quand Racine rentra dans sa maison, au mois de décembre 1696, Jean-Baptiste demeurait toujours à Versailles, auprès de l'ambassadeur. Le petit Lionval est tombé, la tête dans le feu, et si sa mère ne l'avait pas relevé sur-le-champ, il aurait eu le visage perdu. Louons Dieu! Marie-Catherine, qui vient d'avoir seize ans, s'appareille à entrer aux Carmélites : le grand froid et tout ce qu'il a pu lui dire ne l'ont pu persuader au moins de différer jusqu'à un autre temps. L'état présent des affaires le force à la plus sévère économie. Il doit encore de l'argent pour sa charge. Jean Racine éconduit le cousin Henry, qui se dit son parent, et s'est présenté chez lui fait comme un misérable. Voilà le résultat des débauches et de la mauvaise conduite d'un homme venu ici pour nous faire rougir de sa gueuserie!

Ah! qu'il lui en a coûté de larmes de voir sa fille entrer aux Carmélites! « C'était de tous nos enfants celle que j'ai toujours le plus aimée et dont je recevais le plus de consolations. Il n'y avait rien de pareil à l'amitié qu'elle me témoignait ». Il est allé la voir au monastère, où elle est infiniment plus gaie qu'elle n'a jamais été. « Il faut bien croire que Dieu la veut dans cette maison, puisqu'il fait qu'elle y trouve tant de plaisir ».

Racine travaille à l'histoire de son maître et rassemble des documents. M. Vauban le renseigne sur le siège de Philipsbourg et doit lui envoyer son agenda. Paris est rempli de bruits qui courent sur la paix de Ryswick. Mais pour M. Vauban, « offrir un pont sur le Rhin, et une place de la grandeur et de la force de Strasbourg, qui vaut mieux, elle seule, que le reste de l'Alsace, cela s'appelle donner aux Allemands le plus beau et le plus sûr magasin de l'Europe pour le secours de M. de Lorraine et pour porter la guerre en France ». Vauban le déclare sans ambages : le roi est mal conseillé : « Nous perdons avec elles pour jamais l'occasion de nous borner sur le Rhin; nous n'y reviendrons plus; et la France, après s'être ruinée et avoir consommé un million d'hommes pour élargir et se faire une frontière... tombe tout d'un coup ». Cette paix est plus infâme que celle de Cateau-Cambrésis, qui déshonora Henri second. Elle demeurera la honte du roi, et de toute la nation.

Racine n'a pas brûlé cette lettre, comme le lui demandait Vauban. Mais tous ses mots doivent tinter à l'oreille de l'historien courtisan. Il se promène sous la pluie du mois d'octobre, dans les jardins de Fontainebleau. Ce triste automne, sous la pluie continue, n'est-ce pas le couchant du Roi-Soleil? Jean Racine a profité du voisinage pour se rendre à Melun, auprès de sa seconde fille qui veut prendre le voile. Racine l'a trouvée inébranlable dans sa résolution. M. Despréaux vient d'écrire l'Épître XII sur l'*Amour de Dieu*. Racine en lit des passages au Père de La Chaise. Dans la triste cour bigote du vieux roi, il faut défendre Boileau qui n'a pas entendu écrire contre les Jésuites. Il convient d'intéresser Mme de Maintenon à l'épître. On la lit avec joie en famille chez Racine. La mère Agnès de Sainte-Thècle, sa tante, l'abbesse de Port-Royal, en est charmée. Marie-Catherine, sa fille aînée, vient de regagner Port-Royal. J.-B. Racine a quitté Versailles pour rejoindre l'ambassadeur de France à La Haye. On lui envoie des habits, deux chapeaux de castor dans un étui et une paire de souliers des frères Cordonniers de la Cité.

À la fin de janvier 1698, Racine écrit à son fils qu'il n'a pas encore été à la cour, et qu'il est accablé de soucis. Il loue Dieu qui a procuré à son enfant des amis de mérite. On a tant prié à la maison, ainsi qu'à Port-Royal, pour le succès de son voyage. Mais le père voit bien que sa fille ne pourra rester à Port-Royal, où l'on ne reçoit plus de novices. La pauvre enfant souffre de ses fréquentes migraines. Lui, il est las et paresseux d'allumer la bougie pour continuer sa lettre. La nuit tombe sur la maison de la rue des Marais. On est à la veille d'une crise financière. Il doit encore payer les 10,000 francs exigés par la taxe nouvelle. Tout est hors de prix. Il va falloir vivre d'économie pendant quelque temps. En envoyant à son fils onze louis d'or, Racine lui écrit : « Je vous prie d'être le meilleur ménager que vous pourrez et de vous souvenir que vous n'êtes pas le fils d'un traitant ou du premier valet de garde-robe. Songez que notre ambition est fort bornée du côté de la fortune, et que la chose que nous demandons de meilleur cœur au bon Dieu, c'est qu'il vous fasse la grâce d'être homme de bien et d'avoir une conduite qui réponde à l'éducation que nous avons tâché de vous donner ».

À propos de cette taxe qui dérange si fort ses affaires, Racine a rédigé un mémoire pour le présenter à Sa Majesté. Il intervient auprès du maréchal de Noailles, pour demander la protection de son frère, archevêque de Paris; il a prié la comtesse de Grammont de s'informer si le roi a pris connaissance de sa requête. Au même instant Racine apprend qu'il a une affaire plus grave encore sur les bras. On l'a fait passer pour janséniste : « Je vous avoue que, lorsque je faisais chanter dans *Esther* :

Rois, chassez la calomnie,

je ne m'attendais guère que je serais moi-même un jour attaqué par la calomnie. Je sais que, dans l'idée du roi, un janséniste est tout ensemble un homme de cabale et un homme rebelle à l'État ». Lui qui a été soumis comme un enfant à tout ce que l'Église ordonne, qui a fait par ordre trois mille vers de piété, où il a mis

tous les sentiments dont il était rempli, un homme dévoué comme il l'est à son roi, qui a toujours cherché à inspirer aux autres les sentiments d'amour et d'admiration qu'il a pour lui, qui n'a jamais rougi ni du roi, ni de l'Évangile, le voici suspect! Il est vrai qu'il a une tante à Port-Royal, pour laquelle il croit avoir des obligations infinies : « C'est elle qui m'apprit à connaître Dieu dans mon enfance, et c'est elle aussi dont Dieu s'est servi pour me tirer de l'égarément et des misères où j'ai été engagé pendant quinze années ». Certes, ces religieuses vivent comme des anges dans le sanctuaire de la religion. Voilà tout son jansénisme, et jamais il n'a fréquenté aucun homme suspect de nouveautés. La lettre qu'il adresse à Mme de Maintenon n'est qu'un cri : « Je passe ma vie le plus retiré que je puis dans ma famille, et ne suis pour ainsi dire dans le monde que lorsque je suis à Marly. Je vous assure, Madame, que l'état où je me trouve est très digne de la compassion que je vous ai toujours vue pour les malheureux. Je suis privé de l'honneur de vous voir... Je cherchais du moins une consolation dans mon travail, mais jugez quelle amertume doit jeter sur ce travail la pensée que ce même grand prince, dont je suis continuellement occupé me regarde peut-être comme un homme plus digne de sa colère que de ses bontés... »

Racine s'enferme rue des Marais au milieu des siens.

M. Rost de Nuremberg, envoyé par Jean-Baptiste, est venu lui rendre visite. C'est un fort galant homme, qui a beaucoup d'esprit et parle parfaitement bien sur les lettres : « Il m'apprit avant-hier que la Champmeslé était à toute extrémité, de quoi il me parut très affligé; mais ce qui est le plus affligeant, c'est de quoi il ne se soucie guère apparemment, je veux dire l'obstination avec laquelle cette pauvre malheureuse refuse de renoncer à la comédie, ayant déclaré, à ce qu'on m'a dit, qu'elle trouvait très glorieux pour elle de mourir comédienne. Il faut espérer que, quand elle verra la mort de près, elle changera de langage, comme font d'ordinaire la plupart des gens toutes les fois qu'ils se portent bien. Ce fut Mme de Caylus qui m'apprit hier cette particularité dont elle était fort éffrayée, et qu'elle a su comme je crois, de M. le curé de Saint-Sulpice ».

Jean Racine fera, un peu plus tard, une amende honorable au sujet de la Champmeslé, qui mourut avec d'assez bons sentiments après avoir renoncé à la comédie, et surtout fort affligée de mourir. La Champmeslé, c'était cependant Hermione, Roxane, Monime, Iphigénie et Phèdre. A genoux, dans sa loge, Racine l'avait jadis complimentée. C'est lui qui lui avait révélé le chant de ses vers. La Champmeslé, la brune et brûlante Champmeslé, une laide adorable que la passion transfigurait, la petite Chimène, la petite merveille, dont les lettres faisaient pleurer Charles de Sévigné, la Champmeslé des soupers délicieux et des diableries, celle dont le mari buvait le champagne aux frais de ses amis, la Champmeslé que M. de Clermont-Tonnerre avait enlevée à Racine, la Champmeslé, dont la voix enchanteresse n'éveille plus aucun écho dans le cœur de celui qui aime seulement Dieu!

Le 5 juin, courtisan morose et désabusé, Racine a repris le chemin de Versailles. C'est pour apprendre que le roi a chassé M. l'abbé de Beaumont, neveu de M. de Cambrai, M. Fénelon, l'exempt des gardes, frère de M. de Cambrai, qui se morfond dans l'exil de son archevêché, et d'autres encore, attachés aux nouvelles opinions. Il fait un tour à Marly, et rentre rue des Marais.

Le 3 octobre, Racine commence une lettre à son fils : « J'ai la tête si épuisée de tant de sang qu'on m'a tiré depuis cinq ou six jours, que je laisse à ma femme le soin de vous écrire de mes nouvelles. Ne soyez cependant en aucune inquiétude pour ma santé ». Mme Racine reprend la plume pour dire qu'il a fallu mettre son mari au lit. Il a été saigné, mais il a passé cependant une bonne nuit. Il ne lui reste de son mal qu'une douleur dans le côté droit, quand on y touche ou quand il s'agite. Mme Racine entretient encore son fils du projet de mariage abandonné. On a consulté la tante de Port-Royal qui ajouta dans sa simplicité : « Pour moi, j'avais encore une raison qui me tenait bien au cœur, c'est que la demoiselle était rousse. Votre père est bien fâché de la nécessité où vous marquez être de prendre la perruque. Il remet cette affaire au conseil que vous donnera M. l'Ambassadeur. Quand votre père sera en bonne santé, il enverra quérir M. Margerie, pour vous faire une perruque selon que vous souhaitez. Mme la comtesse de

Grammont est bien fâchée pour vous que vous perdiez l'agrément que vous donniez vos cheveux ». M^{me} Racine est allée à Melun pour meubler sa fille : « Elle est bien amoureuse de livres. Votre sœur lui a donné son bréviaire : il lui conviendra mieux qu'à elle qui, apparemment, choisit un état où elle n'a que faire de lire son bréviaire ». Babet ne veut toujours pas revenir à la maison : « J'ai pris la plume à votre père pour vous écrire, lequel est dans son lit. Il a seulement voulu commencer cette lettre afin que vous ne vous figurassiez point qu'il est plus mal qu'il n'est ».

Le 6 octobre, M^{me} Racine reprendra cette plume pour dire à son fils : « Ne vous étonnez pas si l'écriture de votre père n'est pas bonne, c'est qu'il est couché tout au fond de son lit... Adieu, mon fils, je vous embrasse et je suis tout à vous. Ce sixième octobre, jour de saint Bruno, votre ancien patron ». Ainsi la mère rappelait le temps où Jean-Baptiste, enfant, manifestait l'intention de se faire Chartreux.

Racine, d'une écriture méconnaissable, ajoutait : « J'embrasse de tout mon cœur M. l'Ambassadeur. Quoiqu'il ne soit nullement nécessaire que vous veniez me voir, si néanmoins M. l'Ambassadeur avait dans cette occasion quelque dépêche un peu importante à faire porter au roi, il se pourrait faire que M. l'Ambassadeur tournerait la chose de telle façon que Sa Majesté ne trouverait pas hors de raison qu'il vous en eût chargé. Dites-lui seulement ce que je vous mande et laissez-le faire. Adieu, mon cher fils, j'ai bien songé à vous et suis fort aise que nous soyons encore en état de nous voir, s'il plaît à Dieu ».

Mais sa main demeura ferme quand Jean Racine écrivit dans son cabinet, quatre jours après, son testament, qui est sans doute la plus courageuse de ses pages :

« Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Je désire qu'après ma mort mon corps soit porté à Port-Royal-des-Champs, et qu'il y soit inhumé auprès de la fosse de M. Hamon. Je supplie très humblement la mère abbesse et les religieuses de vouloir bien m'accorder cet honneur, quoique je m'en reconnaissais très indigne, et par le scandale de ma vie passée, et par le peu d'usage que j'ai fait de l'excellente éducation que j'ai reçue autrefois dans cette maison, et des grands exemples de piété et de pénitence que j'y ai vus, et dont je n'ai été qu'un stérile admirateur.

» Mais plus j'ai offensé Dieu, plus j'ai besoin des prières d'une si sainte communauté pour attirer sa miséricorde sur moi. Je prie aussi la mère abbesse et les religieuses de vouloir bien accepter une somme de huit cents livres, que j'ai ordonné qu'on leur donne après ma mort. Fait à Paris dans mon cabinet, le 10 octobre mil six cent quatre-vingt-dix-huit. »

Le 13, M^{me} Racine, commence une lettre à son fils : « C'est pour vous dire que les médecins tiennent mon mari comme hors de danger. » Le malade conserve toujours une petite fièvre qui redouble l'après-midi. Sa douleur au côté est très diminuée. « Nous avons passé hier une partie de l'après-midi sur la terrasse, à nous promener. C'est pour vous marquer la meilleure disposition de votre père. Pour le voyage de Fontainebleau, il ne faut pas espérer que votre père puisse y aller. Les meubles y sont, nous avons seulement fait revenir le coffre qui y était ». Racine ajoute : « Je me porte beaucoup mieux, Dieu merci ; j'espère vous écrire par le premier ordinaire une longue lettre qui vous dédommage de toutes celles que je ne vous ai point écrites ».

Le 24 octobre le malade le constate : « J'ai pourtant la tête encore bien faible. La saison n'est pas fort propre pour les convalescents, et ils ont d'ordinaire beaucoup de peine en ces temps à se rétablir. Ma maladie a été considérable, mais vous pouvez compter néanmoins que je ne vous ai point trompé et que, lorsque je vous ai mandé qu'elle était sans péril, c'est que, dans ces temps-là, on m'assurait qu'elle l'était en effet. Je suis fort aise que vous n'avez point fait le voyage en ce pays-ci ». Il espère rencontrer au printemps M. l'Ambassadeur aux eaux de Saint-Amand. La profession de Nanette a été retardée à cause de son malaise. Sa femme a pris bien de la peine durant ces jours : « Il n'y eut jamais de garde si vigilante ni si adroite, avec cette différence que tout ce qu'elle faisait partait du fond du cœur et faisait toute ma consolation ». M. de Valincourt et l'abbé Renaudot lui ont tenu la meilleure compagnie du monde, et n'ont presque pas bougé de sa chambre. « M. Despréaux ne m'a point abandonné dans les grands périls. Mais quand l'occasion a été moins vive, il a été bien vite retrouver son cher Auteuil ; et j'ai trouvé cela très raisonnable, n'étant pas juste qu'il perdît la belle saison autour d'un convales-

cent qui n'avait pas même la voix assez forte pour l'entretenir longtemps. Du reste il n'y a pas un meilleur ami, ni un meilleur homme au monde ».

Le 30 octobre, Racine a été purgé pour la dernière fois et ses médecins ont pris congé de lui, en lui recommandant une grande diète et beaucoup de règle dans ses repas, ce qui ne sera pas difficile à observer : « Je ne crains seulement que les tables de la Cour ; mais je suis trop heureux d'avoir un prétexte d'éviter les grands repas, auxquels aussi bien je ne prends pas un fort grand plaisir depuis quelque temps. J'ai résolu même d'être à Paris le plus souvent que je pourrai, non seulement pour y avoir soin de ma santé, mais pour n'être point dans cette horrible dissipation où l'on ne peut éviter d'être à la Cour ». — « Nous allâmes l'autre jour prendre l'air à Auteuil, et nous y dinâmes avec toute la petite famille que M. Despréaux régala le mieux du monde. Ensuite il mena Lionval et Madelon dans le bois de Boulogne, badinant avec eux et disant qu'il les voulait mener perdre. Il n'entendait pas un mot de tout ce que ces pauvres enfants lui disaient. Enfin la compagnie l'alla rejoindre, et cette compagnie c'était ma femme avec ma fille, M. et M^{lle} de Frescheville. »

* * *

Racine annonce son départ pour Melun, où il doit assister à la profession de sa chère fille Nanette, qu'il ne veut pas faire languir davantage. Sa femme et sa fille aînée l'accompagneront. On n'emmena pas les deux petits, ni Lionval. Les chemins sont horribles à cause des pluies continues. Il prendra des chevaux de louage qui le mèneront jusqu'à Essonnes où il trouvera ses chevaux qui le mèneront à Melun, où il compte rester trois jours. M. l'archevêque de Sens veut faire la cérémonie. Racine aurait préféré qu'il eût donné cette commission au bon M. Chapelier, son grand vicaire : « Cela nous aurait épargné bien de l'embarras et de la dépense ». M. l'abbé Boileau Bontemps, malgré ses instances, veut y venir prêcher.

Le 7 novembre, Racine arrive à Melun, très fatigué, mais content au dernier point de sa chère enfant. Il lui trouve l'esprit et le jugement extrêmement formés, une piété très sincère, et surtout une douceur et une tranquillité d'esprit merveilleuses.

De retour à Paris, le 9 novembre, il écrit à la Mère Agnès de Sainte-Thècle : « C'est une grande consolation pour moi, ma très chère tante, qu'au moins quand'un de mes enfants vous ressemble par quelque petit endroit. Je ne puis m'empêcher de vous dire un trait qui vous marquera tout ensemble et son courage, et son bon naturel. Elle avait fort évité de nous regarder, sa mère et moi, pendant la cérémonie, de peur d'être attendrie du trouble où nous étions. Comme ce vint le moment où il fallait qu'elle embrasse, selon la coutume, toutes ses sœurs, après qu'elle eût embrassé la supérieure, une religieuse ancienne lui fit embrasser sa mère et sa sœur aînée qui étaient là auprès, fondant en larmes. Elle sentit tout son sang se troubler à cette vue. Elle ne laissa pas d'achever la cérémonie avec le même air modeste et tranquille. Mais dès que tout fut fini, elle se retira au sortir du chœur dans une petite chambre où elle laissa aller le cours de ses larmes, dont elle versa le torrent au souvenir de celles de sa mère. Comme elle était dans cet état, on lui vint dire que M. l'archevêque de Sens l'attendait au parloir, avec ses amis et moi. « Allons, allons, dit-elle, il n'est pas temps de pleurer. » Elle s'excita même à la gaieté et se mit à rire de sa propre faiblesse, et arriva en effet en courrant au parloir, comme si rien ne lui fût arrivé. Je vous avoue, ma chère tante, que j'ai été touché de cette fermeté qui me paraît assez au-dessus de son âge. »

Nicolas Fontaine, un des solitaires de Port-Royal, retiré à Melun, assiste à toutes les cérémonies : le sermon de M. l'abbé Boileau fut très beau, et très plein de grandes vérités. Tout cela a fait un terrible effet sur l'esprit de sa fille aînée, qui paraît dans une grande agitation, jusqu'à dire qu'elle ne sera jamais du monde.

« Excusez un peu ma tendresse pour une enfant dont je n'ai jamais eu le moindre sujet de plainte, et qui s'est donnée à Dieu de si bon cœur, quoiqu'elle fût assurément la plus jolie de toutes nos enfants, et celle que le monde aurait le plus attirée par ses dange-reuses caresses ».

De retour à Paris, Racine ne se sent pas bien. Il reprend la conversation avec son fils : « J'avais cru que l'air me fortifierait, mais je crois que l'ébranlement du carrosse m'a beaucoup incommodé. » Il dit de sa fille que c'est un ange. « Votre mère et votre

seur aînée ont extrêmement pleuré, et pour moi je n'ai cessé de sangloter, et je crois même que cela n'a pas peu contribué à déranger ma faible santé. » Marie-Catherine est revenue avec des agitations incroyables, portant grande envie à la joie et au bonheur de sa sœur, déplorant son propre malheur de ce qu'elle n'avait pas la force de l'imiter. « C'est à pareil jour que demain vous fûtes baptisés et que vous fîtes un serment solennel à Jésus-Christ de le servir de tout votre cœur. »

Le malade se modère sur le thé, et il a déjà résolu d'en user fort sobriement : « Ainsi ne m'en apportez point ». Mais son fils lui fera plaisir en lui envoyant seulement de bonnes flanelles vraies d'Angleterre, de quoi faire deux camisoles. Cela ne grossira pas beaucoup votre paquet. » Il peut aussi lui acheter le mémoire sur la paix de Ryswick. S'il pouvait causer avec l'ambassadeur, il n'aurait pas besoin d'autres documents pour l'histoire du roi.

Le 31 décembre 1698, M. Willard écrit à M. de Préfontaine pour lui annoncer le mariage de M^{lle} Racine avec le fils du bonhomme M. de Moramber, ancien avocat à la Cour, d'une vieille famille de robe. Il y avait neuf mois que Marie-Catherine avait quitté Port-Royal. Les Moramber avaient des terres, et Racine avait fait une dot de vingt mille écus. La jeune fille était âgée de dix-neuf ans, et son cavalier de vingt-cinq. Chacun les trouve assortis à souhait. L'entremetteur fut M. Willard. Le mariage eut lieu le 7 janvier, à Saint-Sulpice, qui était la paroisse de Racine. M. de Moramber habitait le quartier de Saint-Séverin. M. Racine donna le dîner des noces où il n'y eut que dix invités, dont M. Despréaux. M. le prince de Condé envoya un jeune sanglier tout entier. M. de Saint-Séverin bénit le lit. M. et M^{me} Racine se retirèrent à huit heures et demie. Les jeunes gens firent la lecture de piété ordinaire à la prière du soir avec la famille. Le père, comme pasteur domestique, répéta la substance de l'instruction de M. le Curé, et tout était en repos comme de coutume avant onze heures. Il n'y eut pas d'autres garçons de la noce que M. Despréaux et M. Willard. Les jeunes nouveaux conjoints réalisaient en tous points la comparaison de Tobie le jeune et de la jeune Sara.

Le 30 janvier 1699, Racine constatait que sa santé était bien meilleure, que sa tumeur avait considérablement diminué : « J'ai même été promener cet après-dîner aux Tuileries avec votre mère, croyant que l'air me fortifierait, mais à peine j'ai été une demi-heure qu'il m'a pris dans le dos un point insupportable qui m'a obligé de revenir au logis. Je vois bien qu'il faut prendre patience sur cela en attendant le beau temps. » Il voudrait savoir si M. le comte d'Ayen songe à lui envoyer les deux juments qu'il lui a promises, car il a déjà dit à son cocher de trouver un acheteur pour ses chevaux. Il ne pense pas pouvoir aller à Versailles avant le voyage de Marly.

Germain Willard, bourgeois de Paris, son voisin au temps où il demeurait dans la rue des Maçons, l'ami de Port-Royal, est chez le malade, le 24 mars, quand on lève le premier appareil d'une incision qu'on lui a faite la veille au côté droit. Il en sort une demipalette de pus. La patience et la douceur de Racine sont admirables : « Je n'ai jamais eu la force de faire pénitence, disait-il confidentiellement à une personne. Quel avantage pour moi que Dieu m'ait fait la miséricorde de me donner celle-là! »

La mère Agnès écrit à M^{me} Racine : « Prions Dieu l'une pour l'autre. » Le doux, le tendre poète lutte avec l'ange de la mort.

Dodart, médecin des Solitaires, est à son chevet : deux jours avant d'entrer dans son agonie, Racine lui avait remis le manuscrit de son *Histoire du Port-Royal*. Il fait son adieu à Boileau : « C'est un bonheur pour moi de mourir avant vous. » Un prêtre de Saint-André des Arts vient l'administrer. Racine meurt à cinquante-neuf ans.

M. Willard écrit à M. de Préfontaine, le 21 avril : « C'est du cabinet de M. Racine que j'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 14 avril, et que j'ai, Monsieur, la douleur de vous écrire qu'au bout de quarante-cinq jours d'une patience très exemplaire, Dieu nous l'a ôté ce matin, entre trois et quatre. Nous l'allons porter à Saint-Sulpice. Il y sera en dépôt cette nuit. Demain il sera transporté à Port-Royal des Champs... Le roi a eu la bonté de donner son agrément sur ce point. » Le dimanche de Quasimodo, 26 avril, M. Willard est de retour à Paris, ayant accompagné à Port-Royal le fils aîné de son cher ami. La *Gazette* parle de Racine en termes magnifiques. M. Renaudot a bien mis au vrai son caractère : « Le pauvre Racine mourut à Paris. C'était un homme de mérite et illustre par ses ouvrages. Il travaillait à l'histoire du roi. Il était de l'Académie française; je n'ai jamais connu d'homme qui ait tant d'esprit que celui-là. »

Jean-Baptiste Racine, qui vient d'avoir vingt-quatre ans, se rend à la Cour pour obtenir du roi une pension pour lui et pour élever les enfants encore en bas âge. Le roi a dit à M. Despréaux : « Nous avons bien perdu tous deux en perdant le pauvre Racine. — C'était un vrai honnête homme, répliqua M. Despréaux. Il l'a marqué plus que jamais durant sa dernière maladie, et il a affronté la mort avec une audace toute chrétienne, quoiqu'il eût été toujours fort timide sur ce qui regardait la santé, et qu'une égratignure lui fit peur. — Oui, reprit le roi, et je me souviens que pendant une des campagnes où vous étiez ensemble, c'est vous qui étiez le brave! » Le roi retint M. Despréaux et voulut qu'il devint son historien.

Le 14 mai, M. Louis de Malteste, huissier priseur, est reçu par la veuve de Racine, son fils le gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et par Pierre Colin de Morambert, seigneur de la Riberpré, avocat au Parlement, gendre du défunt. C'est le dernier acte de la tragédie bourgeoise de Racine. Suivons-les dans la maison du poète, de la cave au grenier. Dans la cave, trois demi-muids de vin de Bourgogne de la récolte. Sous les remises, dans la cour, un carrosse, doublé de velours rouge à ramages, garni de glaces, une petite chaise roulante. Dans l'écurie, deux chevaux hongres sous poil blanc à courte queue, vieux et caducs, avec leurs harnais.

Montons avec eux au premier étage : dans l'antichambre une table de bois, des fauteuils à tapisserie, un miroir à glace fine, sept tableaux peints sur toile et un petit à l'aiguille représentant des fruits et des personnages. Au mur, deux pièces de tapisserie de Flandre à verdure. Dans la chambre qui suit, des tabourets de bois à tapisserie, la pendule faite par Christophe, à cadran avec sa boîte d'écaïlle de tortue, un bureau de noyer; sur la cheminée se trouve une garniture de pièces de porcelaine; aux murs est la croix de bois de violette sur laquelle pend un Christ de buis, et deux tableaux encadrés représentant des paysages. Dans une autre chambre, ayant vue sur la cour, une table, deux guéridons à piliers de bois sculpté, un coffre-fort de bois de chêne fermant à clef, couvert d'un tapis de Turquie, le grand cabinet de bois d'ébène de M^{me} Racine, un autre petit en bois de cèdre. Une grande armoire de bois de noyer et un petit triac-trac, un grand miroir à bordures de glaces avec plaques d'ébène, d'autres miroirs de toilette, des pots de faïence garnissent les cabinets. Aux murs, trois pièces de tapisserie à verdure à personnages de Flandre. Dans la chambre qui fait suite et a vue sur une petite cour, un lit à piliers bas avec ses couvertures de laine, deux malles couvertes de cuir, une armoire basse, et plusieurs petits morceaux de tentures de Bergame. Un petit cabinet sert de garde-robe. Un passage est tendu de tapisseries de Flandre, meublé d'une armoire et de deux chaises de noyer de tapisserie à l'aiguille. Dans la petite chambre à côté, une cassette couverte de point de Chine, un lit à hauts piliers avec rideaux de damas, doublé d'un taffetas isabelle, la courte-pointe du lit de même taffetas, un grand fauteuil garni de son coussin bleu et aurore. Trois pièces de tapisserie font le tour de la chambre. Nous pouvons y reconnaître l'un des lits que Jean Racine apporta à la communauté.

Au deuxième étage est le cabinet conduisant à la terrasse où Racine fit ses dernières promenades.

*Je ne me souviens plus, ma force m'abandonne;
Mes yeux sont éblouis du jour que je revois,
Et mes genoux tremblants se dérobent sous moi :
Soleil, je te viens voir pour la dernière fois.*

Là le poète travaillait sur un petit bureau de bois, aux tiroirs fermant à clef. L'écrivain est sur son pied de noyer; un guéridon avec un pupitre, quatre fauteuils, quatre chaises, et deux petits tabourets couverts de velours et d'étoffe d'or. Des tapis de Perse, dont l'un sert de portière. Deux tableaux représentant l'un *Le Calme*, l'autre *La Tempête*, comme le cœur double du poète. Un paysage, les portraits de M. de Richelieu, de M. Descartes, du maréchal de Luxembourg, le vainqueur de Fleurus, ce héros d'un commerce si agréable, dont Racine avait poli les factums; une petite Vierge peinte et la figure de saint Jean, son patron, qu'il regardait en écrivant à son fils. Le service de Chine du grand buveur de thé est à la portée de la main, et les chers livres sur les cinq tablettes garnies de serge verte. Derrière le rideau, la bibliothèque du poète et de l'historien, tous les anciens, tous les grecs qu'il annota, les latins, des livres d'érudition, les matériaux de l'histoire du roi, et parmi les modernes, Corneille, Molière, Rotrou, Descartes, Saint-Evremond, des ouvrages de piété, et l'histoire de l'Eglise.

Dans la grande chambre qui servait de cabinet à Racine, un grand bureau de noyer tendu de maroquin, deux écriitoires, une armoire de bois noir garnie de fil de laiton, un miroir à bordure d'écaïlle, des tablettes à clous dorés pour les livres, une petite écriitoire à crémaillère avec son chandelier, des fauteuils avec leurs coussins d'étoffe d'argent et d'or. Au mur, encore des tapisseries de Flandre qui garnissent toute la maison. Un petit tapis de velours couleur café, à galons d'or et d'argent, s'étend devant la cheminée. Au troisième étage, dans la chambre et l'antichambre, des lits, des coffres, des fauteuils à l'aiguille, des petites armoires. Une autre chambre sert de garde-meuble, remplie de pièces de literie, de vieilles robes. La petite chambre du quatrième étage, qui a vue sur la rue et sur la cour, forme un autre garde-meuble; on y trouve une petite épée à garde et poignée d'argent, des coffres, des chaises percées, de la filasse, un rouet, des bouteilles et des carafes, des paniers d'osier. Au grenier, des pots de faïence. Que de choses dans la maison d'une grande famille, en un temps où l'homme de Cour doit meubler les chambres qu'il occupe à Versailles, à Marly ou à Fontainebleau!

Faut-il, comme le fait M. Malteste, qui les estime, soulever les détroques du mort, le justaucorps, la veste, la culotte de drap noir, la camisole de flanelle, le manteau d'écarlate rouge, les vestes de damas rouge, et celle de gros de Tours, le tout brodé de fleurs, la robe de chambre de satin violet, le petit bonnet de velours rouge? Catherine de Romanet reconnaît ses vieilles robes de chambre, dont l'une est de velours cramoisi et l'autre de satin jaune, son jupon bleu de moire d'Angleterre, la jupe d'étamine grise avec une paire de boutons de manches en étoffe d'or. Le linge est abondant, qui remplit les armoires; on compte les draps, les serviettes, les taies d'oreiller, les chemises fines du défunt, et celles à poignet de dentelle.

L'argenterie est pesée. Voici la belle montre à spirale faite par Thuré dans son boîtier d'argent, le collier de Catherine, à quarante-six perles rondes d'Orient, estimé mille livres, les bagues, les tabatières, les boucles d'oreilles, la médaille antique garnie d'or au bout de laquelle est une perle, des chapelets de corail et d'agate. Il faut maintenant classer les papiers; le contrat de mariage, les charges du courtisan, les fermages, les rentes sur l'hôtel de ville, les quittances de loyer, le titre d'acquisition de la maison de la rue de la Grande-Frèperie, le testament, les papiers de l'histoire du roi, qui sont destinés à M. Despréaux, les dernières pages que Racine écrivit pendant sa maladie. Il faut compter les louis d'or et d'argent qui se montent à 1,505 livres. Ce petit registre, relié de parchemin, c'est le journal du poète, qui n'est qu'un livre de comptes.

Infortuné Racine, qui aviez le don des larmes, je vois bien que ce soir je pleure sur vous. Je ne veux pas vous redire les paroles de cet *Œdipe Roi* que vous lisiez dans le texte grec : « Nul ne peut se dire heureux avant la mort ». Mais, passant devant votre maison, comment ne pas pleurer sur votre vie qu'un dernier acte libéra?

PIERRE CHAMPION.

Un dictionnaire des citations françaises

Voici un livre providentiel. Nous le devons à un professeur américain, M. Othon Guerlac, et c'est la librairie Armand Colin qui l'a édité.

Que de services il va rendre! Aux journalistes sans doute, encore qu'ils perdent vite le goût de l'ostentation; à messieurs les Parlementaires qui ont besoin de retrouver un peu de crédit, et à tout le monde pour la conversation.

Avant d'aller en visite, ou le matin avant de sortir de chez soi, il suffira de consulter le livre de M. Guerlac sur le sujet du jour (au mot « enfant », vous trouverez plusieurs citations célèbres pour illustrer les réflexions que vous inspire le malheur du colonel

Lindberg) et vous passerez bientôt pour un homme extraordinaire, un prodige d'esprit, de mémoire, d'à-propos, de culture. Car ce n'est pas plus difficile que cela.

Mon Dieu! non, ce n'est pas plus difficile. On en fait accroire aux autres à très bon marché.

Je viens peut-être de l'avouer déjà : j'apprécie tous les mérites du patient travail de M. Guerlac; je l'admire de tout mon cœur; je mentirais si je disais qu'il ne m'a pas amusé; mais je n'éprouve nulle envie de le ranger dans ma bibliothèque. Je veux dire pour-quoi.

Ce n'est pas que les citations soient inutiles. Il faudrait être bien satisfait de soi-même pour le penser. Elles relèvent nos propres réflexions; elles ne se bornent pas à les orner, elles les soutiennent, elles les renforcent, elles les sauvent de la monotonie et de la médiocrité. Et elles avouent si gentiment notre humilité! Prenez-y garde : les grands orgueilleux ne citent jamais; ils parlent seuls, sans consentir à se faire assister par La Fontaine ou par Boileau, sans invoquer les vieux adages du livre épars et inépuisable qui a pour titre *La Sagesse des nations*. Ils sont sans vergogne; quand il faut une formule, ni son tranchant, ni son accent péremptoire ne leur font peur et ils la prennent à leur compte. Un homme de goût, un homme qui convient des misères de l'humaine condition, s'il doit dire quelque chose de définitif, mais il sera très heureux que Corneille ait écrit tant de tragédies pour lui offrir le vers ou le distique qui le dispensera de rien trancher lui-même.

Dans toute citation, il y a toujours comme un aveu de timidité et il n'est sans doute rien qui ait plus de charme — du moins pour les autres, pour les spectateurs — qu'une discrète timidité, une timidité qui ne soit pas une maladie. « Tel maître a dit... je le cite, je l'invoque, parce que, voyez-vous, je ne suis pas très sûr sinon de penser juste, du moins de vous convaincre tout seul de la justesse de ma pensée... »

Je mets, j'en conviens, les choses au mieux. Il y a plusieurs façons de citer et celle du pédant, du parvenu, du primaire n'est pas pour nous rendre complaisant aux citations. Mais quand on les fait venir avec l'apparence du naturel, quand elles expriment un peu de pudeur, elles ont une grâce, un charme auquel ne seront insensibles que les ours, que les êtres dénués de sociabilité.

Ce n'est pas tout. Il faut compter de plus en plus, en ce temps de journalisme, de parlementarisme, de causeurs publics, de conférenciers, avec l'obligation où se trouvent beaucoup d'hommes de parler de tout et de rien, à des jours fixés, et même au jour le jour, sans avoir le loisir d'attendre que souffle l'inspiration. Les citations alors sont un suprême et très effectif recours.

J'ai gardé le souvenir d'un billet que M. Abel Hermant écrivit au lendemain de la mort d'Anatole France. Cette mort et ce vieil homme n'inspiraient pas, ce jour-là, M. Abel Hermant et c'était pourtant ce jour-là qu'il devait donner son article à *Figaro*. Comment parler d'autre chose sans décevoir l'attente universelle? M. Hermant s'en tira en demandant l'inspiration au dictionnaire de Littré. Il le consulta au mot « lettres », y trouva les nobles pensées qui lui manquaient et les transcrivit, avec les noms de leurs auteurs, entre quelques petites phrases sans accent.

Cet excès d'ingénuité me permit de découvrir le procédé et de prendre ainsi une opportune leçon de journalisme.

Il faut s'entendre pourtant. On ne dit pas que les citations nous dispensent de réfléchir et qu'il suffit même d'en nouer quelques-unes pour faire un article ou un discours présentable.

Mais elles sont très propres à éveiller l'esprit, à donner le choc initial de la méditation, à mettre la pensée en branle.

Un exemple que nous choisissons à dessein un peu sangrenu : imaginez que vous deviez prendre la parole au dîner d'une académie

culinaire, devant un collège de gourmets que nous supposons assez lettrés pour attendre de la parole publique autant de jouissances que des plats que l'on va leur servir. Bon! Vous voilà sans doute fort embarrassé. Vous vous demandez ce que l'on peut bien dire et même ce que l'on peut penser devant des gens attablés pour des joies qui, à première vue, n'ont rien d'intellectuel. Et vous n'êtes pas un humoriste de profession. Vous vous sentez impuissant à trouver les calembours qui feront rire et vous dispenseront d'avoir autrement de l'esprit. Mais il y a une Providence et elle vous met sous les yeux le « mot » de Stendhal : « L'estomac est le sol où germe la pensée ». Vous êtes sauvé! Les idées affluent, graves, peut-être profondes, légères aussi et même un peu frivoles, comme il convient en une pareille circonstance. Enfin vous tenez la matière du discours. Il n'est plus que de l'ordonner et puis de parler; mais ceci n'est qu'un jeu quand on a quelque chose à dire.

Tel est le service qu'il faut attendre des citations. Seulement pour qu'elles nous le rendent, il me paraît qu'elles ne doivent pas être trop usées. Il n'y a plus ou presque plus de source inspiratrice dans les lieux communs, et les citations souvent répétées ressemblent aux lieux communs. Nous attendons d'elles un choc; il faut donc bien qu'elles comportent un peu de surprise.

Songez aux autres aussi! Nous connaissons tous de ces orateurs qui citent, comme tous les orateurs, mais dont les citations sont régulièrement prévues et comme inévitables. Ils n'en ratent pas une. La banalité de leurs emprunts n'a d'égale que celle de leur propre fonds. On sait comme ces gens sont abominables.

Une citation trop connue ne se justifie que si elle est amenée avec tant de bonheur, avec tant d'élégance, qu'elle prend de sa position même un air de nouveauté. Alors on lui pardonne de n'être que ce qu'elle est.

La conclusion, c'est que nous devons nous faire à nous-mêmes notre recueil de citations. Qu'elles soient à nous. Qu'elles reflètent les surprises et les joies de nos lectures, notre esprit critique, nos habituels soucis, notre personne. C'est ainsi qu'elles peuvent nous aider et plaire aux autres. Dis-moi ce que tu notes dans tes livres et, bien plus sûrement que si tu m'avoues qui tu hantes, je te dirai ce que tu es. Et ce que tu es, écrivain, orateur, journaliste, homme public et toi-même mon obscur voisin, c'est ce qui intéresse le monde. La personnalité, le secret de la personne intime, si modeste que soit cette personne.

Alors, prenez donc un cahier d'écolier, voire des fiches, si vous aimez ça. Mais plutôt que d'isoler les belles pensées que vous recueillez dans vos lectures, peut-être vaut-il mieux les laisser dans leurs contextes pour les retrouver tout entières quand vous en aurez besoin. Marquez-les d'un trait; signalez leur présence sur la feuille de garde et quand vous irez chercher auprès d'elles le remède à votre stérilité ou le témoignage d'une vérité que vous ne voulez pas défendre seul, c'est tout le plaisir d'une ancienne lecture que vous retrouverez et la trace de vous-même dans l'ouvrage d'un autre.

JEAN VALSCHAERTS.

CATHOLIQUES BELGES

abonnez-vous à

La revue catholique

des idées et des faits

La philosophie et la science moderne

Si la philosophie moderne issue de Descartes s'épuise et se meurt à reconquérir un réel qu'elle a perdu dans l'orgueilleuse et vaine lutte du *sujet* contre l'*objet*, il semble au contraire que, par un de ces retours secrets du destin de la pensée, et par une de ces compensations d'équilibre qui maintiennent à un niveau presque stationnaire la puissance et la fécondité de la raison humaine, la science moderne, jaillie, elle aussi, de l'inquiète méditation du « philosophe masqué » (1), oriente l'intelligence de l'homme vers des perspectives illimitées d'accroissement et qu'elle élargisse sans cesse son domaine. Que d'un coup d'œil synthétique, on veuille examiner l'extraordinaire progrès accompli par les mathématiques et par la physique mathématique depuis le renversement de la philosophie aristotélicienne de la nature sous le coup de bontoir de l'analyse cartésienne, pour peu que l'on soit familier avec l'histoire des sciences et avec l'histoire de la philosophie, on ne peut pas ne pas être frappé, si on les envisage du point de vue thomiste auquel nous nous plaçons, par l'énorme régression de ce qu'on pourrait appeler la philosophie moderne pure, et concurrentement par le prodigieux essor de la conception mathématique de l'univers. C'est pour ce motif, sans doute, qu'un des derniers tenants de l'idéalisme français, M. Brunschvicg, s'efforce de montrer l'inanité de l'interprétation logique et métaphysique du monde qui fut celle d'Aristote, au profit d'une doctrine panmathématique (dont on pourrait trouver les premiers jalons chez Pythagore) qui résorberait le réel dans un système de relations tracées par l'activité d'une pensée qui, selon son rythme naturel, normal et vrai, se déploierait mathématiquement. Pauvre philosophie — *paupertina philosophia* — que celle qui se refuse à elle-même et se condamne à vivre des miettes dédaignées par la réflexion scientifique.

De même que M. Brunschvicg, M. Emile Meyerson, si distants qu'ils puissent paraître l'un de l'autre, ainsi que nous le dirons tout à l'heure, alimente toute sa philosophie d'une méditation, aussi poussée que possible, des fondements de la science et de l'intelligence qui la crée. Toute son œuvre, et le dernier livre qu'il vient de faire paraître : *Du Cheminement de la Pensée* (2), en font foi. La vie de ce « profond » philosophe, pour reprendre une épithète que lui décerna jadis M. Bergson, nourri aux disciplines les plus diverses du savoir scientifique, et d'une rare compétence en chimie et en physico-chimie, infatigable lecteur de tous les philosophes du passé qu'il s'assimile d'une façon inégalable, dont on ne sait si l'on doit plus admirer la culture exceptionnelle ou la connaissance de toutes les langues de l'Europe, est un témoignage rendu à la richesse de rendement et à la valeur d'un travail tenace, probe et caché, longuement mûri par une recherche patiente, admirable, et intérieurement illuminé d'une sincérité dont on trouve bien peu d'exemples chez les savants ou les philosophes. A travers la sécheresse d'un exposé volontairement dépouillé de la rhétorique, dont M. Brunschvicg use si facilement, on perçoit cette petite, cette imperceptible vibration intérieure du style qui dénote la vitalité de la pensée et la puissance de la compréhension. Depuis

(1) On connaît le mot fameux de Descartes : *Larvatus prodeo*.

(2) EMILE MEYERSON, *Du Cheminement de la Pensée*, Paris, Alcan, 1931, 3 vol. de 1036 p. Nous ne saurions trop recommander aux lecteurs de la *Revue catholique des idées et des faits* qui s'intéressent aux questions philosophiques et scientifiques, la lecture de ce beau livre.

identité et Réalité, son premier livre, en passant par *De l'Explication des sciences* et la *Déduction relativiste*, pour aboutir à ce monument qu'est *Du Cheminement de la Pensée*, tout l'effort de M. Meyerson vise à l'analyse de la structure intime de l'intellect humain, à travers le prisme (déformant, croyons-nous) de l'épistémologie. On nous pardonnera de condenser excessivement le résultat de ce travail.

1^o La méthode de M. Meyerson ne s'applique pas aux résultats du labeur scientifique, mais à la *marche* de la pensée du savant et du philosophe *en train* de bâtir la science ou la philosophie; à son principe initial et fondamental qui en guide l'orientation. Peu importe donc, de ce point de vue, la vérité ou la fécondité d'une théorie, ce qui l'intéresse avant tout, c'est l'attitude de l'esprit appliquant, dans la théorie qu'il construit, sa *nature propre* de l'esprit;

2^o La science véritable, celle dont l'humanité a le droit de s'enorgueillir, est fondée sur le concept de *substance*, de réel existant indépendamment de la pensée. Produit de l'activité métaphysique, et inévitablement métaphysique, du sens commun en qui elle plonge ses racines, elle s'oppose à l'idéalisme apriorique qui nie la *chose*, son objet, ainsi qu'à l'empirisme positiviste qui, comme le dit Auguste Comte, se borne à la description des phénomènes, à la découverte de leurs lois effectives de comportement, à l'exclusion de toute spéculation ontologique sur leur mode essentiel de production. Le schéma positiviste, qui survit encore à l'heure actuelle dans l'esprit de beaucoup de savants, s'avère, malgré eux, d'une fausseté radicale;

3^o La théorie pragmatiste de Henri Poincaré, reprise sur un autre registre par M. Edouard Le Roy, selon laquelle les grandes hypothèses scientifiques sont des *conventions subjectives commodes* dans plus, destinées uniquement à l'interprétation des propriétés relatives des objets de l'expérience et non à la progression de la vérité, ne correspond pas à la mentalité authentique du savant qui les élabore. La science et l'intelligence sont ordonnées à l'*explication* abstraite et non à l'*action* pratique;

4^o La notion centrale de la science est celle de *causalité*. Or toute causalité se ramène à une *identité*. Nous touchons ici aux substructions les plus profondes de l'intelligence humaine : l'identification toujours partielle du divers est la tendance la plus intime à laquelle obéit l'esprit en quête de connaître; son idéal est le *sphærus* immobile de Parménide qui est à lui-même comme A est à A. Loin donc de rechercher la *loi*, comme le prétend le positivisme, mais d'avancer *recherche toujours la cause* et la cause *réelle*. S'il se satisfait de la loi, c'est toujours à défaut de la cause;

5^o Les exigences causales de la raison se butent devant des éléments irréductibles que l'on peut de ce fait appeler des *irrationalités*. La déduction forcenée, en quelque sorte, du savant qui aspire à enserrer l'univers dans les mailles de ses identifications progressives ne parvient pas et ne parviendra jamais à expliquer l'*existence* des choses et le réel *pris en soi*. Le monde extérieur pris comme tel est inassimilable à la science (1).

Telle est, trop brièvement résumée et privée de ses preuves, cette doctrine qui fait de M. Meyerson le maître incontesté de la philosophie des sciences. Est-ce à dire que les jugements et les constatations de M. Meyerson aient à nos yeux une valeur d'axiomes? Le lecteur peu ou prou familier avec la philosophie thomiste, saisira aussitôt les points de contact et les points de divergence qui rapprochent ou séparent le causalisme de M. Meyerson des théories aristotélico-thomistes de la nature. Certes, la philosophie thomiste

de la nature, ou mieux la philosophie thomiste des sciences, est encore à paraître : comme l'a dit un jour M. Maritain, « assimiler à une saine philosophie de la nature l'immense matériel de vérités partielles accumulées par la physique moderne, depuis Galilée jusqu'à Einstein, et mettre ainsi notre Connaissance du monde sensible en continuité avec la Métaphysique » est une œuvre héroïque qui exige un homme de génie qu'il n'a pas encore plu à Dieu de susciter; de bons manuels comme *La Cosmologie* du regretté M. Nys sont désormais insuffisants; les tentatives, par ailleurs remarquables, du R. P. Pedro Descoqs se développent en marge du thomisme authentique; à peine peut-on signaler les remarquables *Cahiers de Philosophie de la nature* publiés par Remy Collin et Roland Dalbiez qui ont déjà fait beaucoup pour rapprocher philosophes s'intéressant à la science et savants s'intéressant à la philosophie, mais peut-être se montrent-ils, du moins jusqu'à présent, trop unilatéraux et délaissent-ils trop la physique et les mathématiques pour la biologie et les sciences proprement naturelles. Il y a toutefois à cette carence une contre-partie : si le thomisme actuel manque d'un homme de génie « à l'esprit aussi vaste que Leibniz, mais plus honnête », s'il manque simplement d'un philosophe au courant des manifestations les plus variées de la science contemporaine, il tient en mains une arme inappréciable, un ensemble de principes généraux, régulateurs des solutions qu'attendent les nombreux problèmes laissés en suspens par un état de fait qui dure depuis le moyen âge, système de clefs dont le jeu dépend essentiellement de sa métaphysique, reine et régulatrice de toutes les sciences. Pareil avantage met la philosophie thomiste de la nature, si embryonnaire qu'elle soit, au-dessus de toutes les tentatives des philosophies rivales, condamnées par la pauvreté de leur métaphysique à végéter désespérément dans la multitude des faits scientifiques dont la masse croissante se refuse à une synthétisation qui les mutile en les gauchissant.

Disons tout de suite que la méthode employée par M. Meyerson ne nous semble pas idéale, malgré les précautions d'exégèse dont elle s'entoure volontiers. Une méthode parfaite doit se mouler parfaitement sur les exigences de l'objet qu'elle étudie ou qu'elle édifie; or, il est clair que la philosophie des sciences, de par son titre même de philosophie, c'est-à-dire de sagesse, doit aspirer à diriger les sciences à la fois du dedans et du dehors afin de les contraindre au respect de la *vérité* qui est le but suprême de la science comme de la philosophie. A ce titre, c'est le *résultat* du labeur scientifique qui importe en premier lieu au philosophe; la *méthode* vitale qu'utilise le savant, il ne se doit de l'examiner qu'en second lieu, non pas comme indice révélateur d'un état d'esprit dont il ne s'inquiète qu'à demi, mais comme instrument dont la valeur est en étroite dépendance de l'objet et qui, dès lors, est obligé de s'y conformer fidèlement. Au surplus, ce n'est pas à la philosophie des sciences qu'appartient le pouvoir et le droit de scruter les fondements de la pensée humaine; cette tâche relève de la psychologie et de la métaphysique. La méthode de M. Meyerson dérive de son postulat inconscient de la primauté de la science sur toutes les autres branches du savoir humain : M. Meyerson retombe de la sorte dans l'antique préjugé, au sens fort du mot, du positivisme dont il se déclare d'autre part l'intime adversaire. On comprend ici comment toute l'œuvre de M. Meyerson lui apparaît à lui-même comme des « prolégomènes à toute métaphysique future »; son dessein caché est que la Science, et en particulier la Physique et les Mathématiques, est la règle formelle de la Métaphysique, alors qu'une saine conception de la nature de l'ordre hiérarchique des sciences demande le renversement de cette proposition. A nouveau, M. Meyerson retombe dans l'ornière du positivisme dont il fait profession de vouloir débarrasser la science. Si la science, comme l'avoue M. Meyerson, recherche le réel, la métaphysique qui en découle doit, *a fortiori*, en faire

(1) Pour plus de renseignements, cf. ANDRÉ METZ, *Une nouvelle philosophie des sciences, le causalisme de M. Meyerson*, Paris, Alcan, et la brève, mais substantielle étude du même auteur dans *Qu'est-ce que la Science*, Cahiers de la Nouvelle Journée, n° 5.

son objet et non point divaguer sur la structure de l'intellect scientifique. Il est vrai que nous attribuons peut-être au mot *réel* un autre sens que M. Meyerson.

D'un autre côté, il n'y a pas lieu, croyons-nous, de se réjouir, comme d'un retour aux positions de l'aristotélisme, de l'opinion de M. Meyerson selon laquelle le concept scientifique fondamental serait celui de *substance*. Qu'il y ait là un timide essai de retour aux conceptions traditionnelles, le fait est certain, mais ce qui nous importe, c'est la jonction de cette thèse, dans la pensée de M. Meyerson, avec celle de la causalité ramenée à une identité, ainsi que leur convergence commune vers cette affirmation qui se trouve, elle aussi, au centre du causalisme meyeronien, que l'intellect est *pariout* de forme *identique* : l'intelligence scientifique en ses multiples manifestations serait partout la même parce qu'elle est partout la projection, en des domaines différents, de l'ontologie du sens commun. Si la science recherche la substance, cette substance n'est trop souvent que le fantôme de la substance au sens propre du mot, c'est-à-dire un être dont la réalité intelligible demeure foncièrement la même sous la diversité (apparente peut-être) des mensurations sensibles de la science qui tente ainsi d'en percevoir, du dehors et par un instrument indocile, le secret réservé à l'œil d'aigle de la métaphysique.

La science ne recherche pas la substance, car la science use de mesures et la substance ne se mesure pas. La science, et particulièrement la science mathématique qui en commande le prestigieux développement, n'est vraiment située à sa vraie place que par la célèbre (mais trop oubliée de nos savants modernes) division du savoir d'après les trois degrés d'abstraction régressive : la Métaphysique, science de l'être, dépouille complètement un objet de toute sa matière, le désincorpore et le fixe en sa nudité d'être; la Mathématique, science de l'être mesurable ou de la grandeur, dépouille un objet de la matière sensible pour n'en laisser que la mince pellicule quantitative que saisit une intuition de l'imagination; elle travaille sur des objets désintégrés, par une fiction de l'intelligence, de toute ordination à l'existence, et qui, restitués à l'existence, ne sont que les éléments mesurables affectant accidentellement les corps; la Physique, science des corps soumis au mouvement, abstrait de son objet toute individualité particulière sans pour cela le dépouiller de la matérialité consécutive à son essence. Ces distinctions éclairantes, combien on souhaiterait les retrouver sous la plume de M. Meyerson : elles montrent avec acuité comment la Physique mathématique moderne, fruit de la révolution inaugurée par Descartes, est en son fond un monstre logique participant de deux objets soumis à des abstractions fondamentalement différentes et souvent compliqué par surcroît d'une invraisemblable prétention à jouer le rôle de science suprême par élimination de la métaphysique; elles montrent en outre que, dans le conflit qui oppose l'un à l'autre M. Meyerson et M. Brunschvicg — le premier brouillant la diversité des sciences dans un seul et même élan vers la substance à connaître, intérieurement dirigé par une seule et unique méthode qui serait la méthode propre de l'esprit connaissant, le second, défendant l'originalité irréductible de la pensée mathématique — il faut donner raison à M. Brunschvicg, malgré sa propension, à coup sûr irrecevable, à donner le primat au raisonnement mathématique. Le défaut premier de l'argumentation de M. Meyerson est cette négation implicite de la diversité formelle des sciences, issue de la diversité formelle des abstractions qu'elles mettent en œuvre. On ne peut certes nier l'identité profonde de l'esprit humain en toutes ses démarches, mais cette identité est moins dans la structure de l'esprit agissant de telle ou telle façon selon les divers objets qu'il veut atteindre, que dans la nature intime de l'esprit lui-même; en d'autres termes, M. Meyerson recherche trop haut l'identité fondamentale de l'es-

prit; l'esprit reste toujours esprit et uniquement esprit dans toutes ses manifestations, mais son attitude est foncièrement différente quand ses objets sont foncièrement différents. Au surplus, ne se fait-il pas aider en mathématiques par l'imagination et en physique par l'immense apport de la sensation, si bien que son activité d'esprit s'en trouve entièrement transformée?

Il y aurait beaucoup à dire du rôle que M. Meyerson fait remplir dans la science à l'identification. Le suivre sur cette piste nous entraînerait trop loin et nous obligerait à élargir la cadre restreint de cet article. Nous passerons plutôt à l'examen de cette fameuse théorie des irrationnels qui clôture sa doctrine. Elle n'est à nouveau, selon nous, qu'un reste très évident du positivisme latent de sa pensée. Pour un thomiste, tout être est connaissable à l'intelligence, faculté de l'être : rien n'est donc proprement irrationnel sauf le mal qui dérive de la carence de l'être et du bien. Pour M. Meyerson au contraire, le réel en son fond est irrationnel et pose des limites, mouvantes sans doute mais éternelles, à la pénétration de la raison. Qu'est-ce à dire, sinon que nous sommes enfermés dans le cadre des phénomènes et qu'est-ce qui distingue cet irrationnel de l'Inconnaissable d'Auguste Comte et d'Herbert Spencer? Rien, sinon peut-être une extension moins avouée et moins large. La théorie des irrationnels serait toutefois acceptable à condition de la transposer dans un tout autre domaine d'interprétation : on pourrait dire en effet que pour la science moderne, il existe des irrationnels insaisissables parce que la science moderne, amputée de la régulation de la métaphysique, aspire confusément, sous la pression de l'esprit dont le besoin de métaphysique se fait toujours sentir, à une compréhension métaphysique du monde qu'elle se refuse délibérément et pour laquelle, étant donné son rôle subalterne de science, elle n'est pas outillée; il y a donc ainsi, dans le monde, de l'irrationnel, mais pour la raison scientifique laissée à elle-même et non pour la raison en tant que raison.

Concluons brièvement. Malgré une remarquable puissance de pensée, la philosophie de M. Meyerson participe de la grandeur et de la misère de la physique moderne. Visant à construire une saine métaphysique, elle en s'aperçoit sans discontinuer les fondations parce que, malgré tout son bon vouloir, elle lui dénie la première place. Ou bien la métaphysique est première (dans l'ordre humain s'entend) ou bien elle n'est pas.

MARCEL DE CORTE.

L'enseignement primaire en Belgique de 1814 à 1842

Plus on approfondit ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui « la question scolaire », plus on se rend compte combien elle gagne en précision et en clarté à être examinée à la lumière des principes et des faits d'il y a un siècle.

N'est-il pas logique, d'ailleurs, que pour se rapprocher de la vérité constitutionnelle, ce soit 1830 qu'il faille interroger, ce soit de son esprit qu'il faille se pénétrer, — ce soient ses leçons qu'il convienne de recueillir et de comprendre?

Cette étude n'a pas d'autre but.

A vrai dire, elle n'a rien d'original. Elle constitue la paraphrase du premier rapport publié sur l'état de notre enseignement primaire, déposé par Nothomb sur le bureau de la Chambre, le 28 janvier 1842. Mais ce rapport est si peu connu, qu'il y a peut-être quelque nouveauté à le dévoiler.

De 1814 à 1830

Depuis 1792, nous avons vécu sous le régime de l'enseignement français. Ce fut un pauvre régime.

Le 20 mars 1814, « prenant en considération que, durant le temps de la domination française, l'enseignement primaire n'avait pas été traité avec cette attention et cette abondance de moyens qu'il méritait », le roi Guillaume remit en vigueur la loi de la république batave sur l'enseignement primaire, datée du 3 avril 1806.

Ce furent ses dispositions, modifiées ou complétées par quelques arrêtés royaux et règlements, qui nous régirent pendant quinze ans. Passons-les en revue, rapidement.

Qui avait le droit de fonder des écoles ?

En ordre principal, l'Etat ; puis les communes, sous la direction et le contrôle du gouvernement ; enfin les particuliers, avec l'autorisation du gouvernement, ou celle des provinces et des communes sous la surveillance du gouvernement.

L'Etat usa de son droit dès le 3 juin 1817. A cette date, un arrêté royal prévint l'établissement de quinze écoles primaires modèles — dites *Ecoles pour les enfants des habitants et de fonctionnaires militaires* (1) — dont la surveillance appartiendrait exclusivement à l'administration de l'instruction publique. Cette surveillance s'exerçait par une *Commission de direction* dont les membres (5 ou 7) étaient nommés par le ministre de l'Intérieur. Le bourgmestre était membre de droit de cette Commission, et, au chef-lieu de province, le gouverneur. Cette Commission comprenait en outre un membre du Conseil de régence de la ville (conseiller communal), des membres de la Commission provinciale d'instruction et... un officier supérieur de la garnison.

Ces écoles donnaient une instruction préparatoire à l'enseignement secondaire, et servaient d'écoles normales pour les instituteurs ruraux.

Les instituteurs des villes étaient formés à l'école normale de Lierre, fondée par arrêté royal du 29 juillet 1817.

Il n'y avait pas d'école normale pour institutrices. Ce fut dix ans plus tard seulement (A.R. du 9 juillet 1827), que le gouvernement créa dix bourses de 300 florins, et dix bourses de 150 florins, pour permettre à vingt candidates de recevoir une formation pédagogique particulière dans les principaux pensionnats du royaume.

Le droit d'enseigner était subordonné à l'autorisation, ou à la possession d'un diplôme ou d'un brevet émanant de l'autorité centrale. Les autorisations étaient dispensées par le gouvernement. Diplômes et brevets s'obtenaient à la suite d'examens (1).

Aux termes d'une instruction du 20 mai 1821, aucun candidat ne pouvait se présenter à l'examen avant d'avoir produit un triple certificat :

a) De bonne conduite civile, délivré par le bourgmestre de sa commune ;

b) De bonne conduite religieuse, décerné par « l'ecclésiastique » de sa paroisse ;

c) De bonne conduite morale, octroyé par deux pères de famille, connus et considérés, de la commune.

Les instituteurs communaux « de rang inférieur » devaient subir un examen tous les ans. On vérifiait ainsi l'étiage de leurs connaissances.

En vertu d'un arrêté royal du 25 juillet 1822, des peines furent prévues contre quiconque se livrait à l'enseignement public sans être porteur de l'autorisation, du diplôme ou du brevet.

Un arrêté royal du 1^{er} février 1824 étendit cette disposition aux membres des associations civiles et religieuses se livrant à l'enseignement.

Ajoutons que les instituteurs des écoles primaires royales et communales étaient nommés par le gouvernement.

Qui payait ? L'Etat, pour ses écoles.

Les dépenses de l'instruction communale étaient à charge

des communes. Le montant en était déterminé par la Commission provinciale d'instruction. Sur rapport de cette commission, le gouvernement venait en aide aux écoles communales, par l'allocation de traitements aux instituteurs, ou de subsides pour la construction, la réparation ou l'ameublement des bâtiments scolaires.

Mais la commune dont l'instituteur recevait un traitement de l'Etat abandonnait la direction de son école au pouvoir central, et s'engageait en outre à fournir un local convenable et meublé.

Les instituteurs vieux et infirmes recevaient une pension ou un secours de la commune et de l'Etat. Mais ils n'y avaient aucun droit légal.

Le gouvernement s'était réservé la direction de tout l'enseignement, et sa surveillance.

Il assurait l'inspection par un inspecteur général de l'enseignement primaire ; dans chaque province, par une Commission d'instruction présidée par le gouverneur sous la haute surveillance des Etats provinciaux ; dans chaque district, par un inspecteur ; dans chaque ville, par une Commission locale. La réunion des inspecteurs de district constituait la Commission provinciale.

La juridiction de ces diverses inspections était générale dans leur ressort respectif et s'étendait également aux instituteurs particuliers et aux écoles privées.

* * *

La Belgique avait passé du régime de l'Université impériale et de son monopole, à la politique centralisatrice du roi Guillaume. En matière d'enseignement primaire, cette politique se traduisait par la difficulté d'obtenir l'autorisation d'ériger des écoles libres, — et d'un autre côté par la réglementation rigoureuse imposée à l'école libre dès l'instant où, par le fait d'une subvention quelconque, elle était soumise aux prescriptions de l'enseignement officiel.

Cette oppression pesait à nos pères. Et l'on sait comment, d'autre part, l'arrêté royal du 14 juin 1825 sur la préparation des jeunes gens à l'état ecclésiastique, mit le comble à leur impatience.

En 1829, Guillaume sentit qu'il fallait jeter du lest. Le 26 novembre, il transmit à la seconde Chambre des Etats généraux un nouveau projet de loi sur l'instruction publique.

Les sections le rejetèrent. Le Roi le retira le 27 mai suivant.

Les raisons de l'opposition ne me paraissent pas pouvoir être mieux exposées qu'elles le furent dans une note de F. Surmont de Volsberghe, présentée dans la séance de la quatrième section, le 26 février 1830 :

« La loi fondamentale garantit aux habitants du royaume des Pays-Bas la liberté civile et religieuse, la liberté individuelle, la liberté des opinions et des cultes, la liberté de la presse, la liberté de l'industrie, etc. Si elle ne garantit pas formellement la liberté de l'instruction, c'est parce qu'elle est comprise dans la liberté individuelle, et qu'elle est la suite nécessaire des droits et des devoirs imprescriptibles du père sur ses enfants, fondement de la puissance paternelle.

» Or, toutes ces libertés supposent la liberté d'enseignement, et périssent avec elle.

» Donc, rien n'est plus opposé à la loi fondamentale, que le projet actuel de l'instruction, puisqu'il établit le monopole, là où cette loi fondamentale n'établit rien de pareil, et se borne à faire de l'instruction un objet constant des soins du gouvernement.

» Le projet anéantit la liberté individuelle, en détruisant la puissance paternelle. Puissance, comme l'a si bien dit notre honorable collègue De Gerlache, qui est une suite de son autorité sur ceux auxquels il a donné le jour, et une suite de ses devoirs envers Dieu et la société.

» Il entrave la liberté des croyances et des opinions religieuses. On sait assez combien est intime la connexion de l'instruction et de l'éducation, et que l'instruction ne suffit pas pour former l'homme tout entier, comme il a été dit avec vérité dans un écrit très connu. Ainsi donc, de deux choses l'une : ou bien vous vous efforcerez dans votre éducation à séparer totalement l'instruction civile d'avec l'instruction religieuse, ce qui n'est qu'une vaine théorie, et une complète impossibilité dans le fait, parce que, dans ses rapports intimes avec les enfants qui lui sont confiés, un insti-

(1) Dénommées plus tard *Ecoles royales*, arrêté royal du 18 mars 1826.

(1) A titre pittoresque, voici un extrait du règlement B annexé à la loi du 3 avril 1806 :

« Art. 9. — L'examen roulera sur les points suivants :

« ...4^o Le candidat écrira quelques lignes en caractères grands, moyens et petits ; il taillera lui-même ses plumes ».

tuteur ne saurait à la longue leur cacher ses principes religieux; ou bien vous voudrez rendre votre éducation civile et religieuse à la fois. Dans le premier cas, une infinité de parents vous diront que cette séparation ne leur convient pas, qu'elle est immorale, contraire à leurs principes religieux, enfin reconnue impraticable par l'expérience. Dans le second cas, vous froisserez nécessairement en principe toutes les religions, à l'exception de celle que le gouvernement voudra ménager, ou dont les principes seront assez flottants pour se prêter à toutes ses exigences...

« Il n'est qu'un seul moyen de satisfaire à tous les droits, un seul moyen de tranquilliser toutes les consciences, c'est d'accorder la liberté de l'instruction... »

Voilà dans quel sens soufflait l'esprit de 1830.

Dix mois ne devaient pas s'écouler après la lecture de cette note, sans que la liberté d'enseignement eut été votée. La liberté telle que l'entendait Surmont; telle que la comprenaient tous ceux qui, avec lui, la votèrent.

La liberté pour le père de famille catholique de remplir son devoir en faisant donner à son enfant l'éducation chrétienne qu'en conscience il est tenu de lui fournir; le droit, pour le père de famille catholique, de revendiquer un enseignement imprégné d'une religion positive; et le droit aussi de rejeter un principe d'enseignement qui froisserait toutes les religions en ménageant celle que le gouvernement patronnerait, — surtout si cette dernière était le Laïcisme.

Voilà ce que l'on respire, en humant l'air de 1830. Et voilà ce que d'aucuns semblent avoir oublié, — si tant est qu'ils l'aient jamais su!

De 1830 à 1842

« Avant 1830, la direction supérieure de l'enseignement avait appartenu au gouvernement; de cette direction découlait le droit de surveiller et d'inspecter les écoles de toute nature, celui d'ériger des établissements à l'exclusion de tout autre, de nommer aux places d'instituteur, de n'attribuer le droit d'enseigner qu'à ceux qui remplissaient certaines conditions prescrites. »

C'est en ces termes que Dechamps résume la situation antérieure à 1830, dans son rapport sur le projet de loi présenté aux Chambres en 1842.

Nous avons analysé le régime qui fut appliqué pendant la période de 1814 à 1830.

Qu'advint-il au lendemain de la Révolution?

« Depuis 1830, continue Dechamps, l'enseignement est resté libre dans l'acception la plus étendue du mot; le Gouvernement, les provinces et les communes n'ont conservé d'action que sur les établissements qu'ils ont fondés ou subventionnés : tout individu est demeuré libre d'ériger des établissements et de donner l'instruction, sans justifier d'aucune condition, sans remplir aucune formalité. »

C'est-à-dire que du jour au lendemain, on passa de la réglementation oppressive à la liberté illimitée. Cette liberté régna jusqu'en 1842, et dans sa forme la plus absolue, jusqu'au vote des lois provinciale et communale de 1836.

La liberté fut décrétée le 12 octobre 1830. Elle fit l'objet du premier arrêté pris par le gouvernement provisoire :

« Les arrêtés qui ont mis des entraves à la liberté d'enseignement sont abrogés. »

En définitive, ce qui était abrogé, c'étaient les dispositions restrictives; tout ce qui, dans les arrêtés antérieurs tendait à l'encouragement de l'enseignement était maintenu.

La liberté d'enseignement fut votée par le Congrès, le 24 décembre 1830, et devint partie intégrante de notre droit public par suite du vote de la Constitution, le 7 février 1831.

* * *

Dès le 12 octobre 1830, le gouvernement avait perdu la direction suprême de l'instruction. Il ne conservait un droit de direction que sur les établissements fondés par lui (les écoles primaires modèles, qui avaient été maintenues) ou subventionnés par lui. Dans ce dernier cas, son droit était proportionné aux subventions, comme l'était son droit de surveillance et d'inspection.

Le gouvernement ne pouvait fonder de nouveaux établissements

sans le concours de la législature; les particuliers et les communes recouvrèrent, à cet égard, pleine liberté.

Après que le gouvernement se fût, pendant quelques mois, réservé la nomination des instituteurs communaux recevant un traitement sur les fonds de l'Etat, les communes obtinrent de pouvoir, sans réserves, nommer leur personnel enseignant, par circulaire du 24 décembre 1831.

La liberté d'enseigner était illimitée.

L'Etat n'intervenait dans le paiement de traitements qu'après avoir vérifié la régularité de la nomination de l'instituteur, et s'être assuré que la commune avait fait, pour l'enseignement, des sacrifices proportionnés à ses moyens. L'instituteur payé par l'Etat devait s'engager à recevoir gratuitement, dans son école, un certain nombre d'enfants indigents.

La pension des instituteurs n'avait aucun caractère légal; en fait l'Etat accordait quelques secours temporaires à de vieux instituteurs.

L'Ecole normale de Lierre fut pratiquement supprimée; le gouvernement continua à conférer quelques bourses à des jeunes filles se destinant à l'enseignement primaire.

Tel fut le régime théorique de 1830 à 1836, dans ses grandes lignes.

Comment se traduisit-il en fait?

Nombre de communes profitèrent de la liberté pour se dégager des obligations qui avaient pesé sur elles pendant la période hollandaise, et se décharger des frais de l'enseignement; — d'autre part se produisit un phénomène inverse, et l'on vit des écoles particulières s'ériger de toutes parts. Cette réaction négative des communes se manifesta pendant deux ans; elle fut suivie d'une apathie que le gouvernement n'avait aucun moyen légal de vaincre, et qui prolongea jusqu'en 1836 la crise dans laquelle se débattit l'enseignement primaire communal.

* * *

Les lois provinciale et communale de 1836 apportèrent des modifications notables dans le régime de l'enseignement primaire. La commune se vit investir de l'administration, de la surveillance et de l'inspection de ses écoles; le droit de nommer ses instituteurs lui fut formellement reconnu; le droit de fonder de nouvelles écoles lui fut implicitement accordé.

Aucune obligation ne fut imposée aux communes de porter à leur budget un crédit pour leur enseignement; mais les provinces devaient prévoir un crédit pour aider les communes à cette fin.

Le droit d'enseigner resta théoriquement absolu; toutefois il fut admis que des règlements provinciaux ou communaux pussent limiter ce droit à l'égard du personnel nommé dans les écoles communales ou provinciales.

L'Etat continua à payer un traitement à des instituteurs dont il se réservait de contrôler le choix. Rien ne fut modifié quant aux pensions, mais les lois de 1836 autorisèrent la création d'institutions de prévoyance en faveur des instituteurs primaires.

La réorganisation des écoles primaires à la suite des lois de 1836 accrût la demande de personnel enseignant. L'école normale de Lierre n'existant plus, le gouvernement rendit à ses écoles primaires modèles le rôle d'écoles normales qu'elles avaient joué sous le régime hollandais. De son côté l'épiscopat fonda plusieurs écoles normales libres, que le gouvernement encouragea par des subsides et par la création de bourses. Certaines provinces, à leur tour, organisèrent un enseignement normal, subventionné par l'Etat comme les écoles normales libres.

* * *

Traduisons maintenant en chiffres la situation de l'enseignement primaire depuis le 1^{er} janvier 1831 jusqu'au 31 décembre 1840.

I. — Voyons d'abord le montant « des sacrifices faits par l'Etat » en faveur de cet enseignement :

A. Les traitements alloués « sur le trésor de l'Etat » s'élevèrent à 169,125 francs en 1831, pour atteindre 210,787 francs en 1840. Au total, pour les dix années, en comptant quelques autres « encouragements », une somme de 2,139,698 francs.

Le nombre d'instituteurs jouissant d'un traitement de l'Etat était de 550 en 1831, et de 1,000 en 1840. A cette dernière date, le traitement moyen alloué par l'Etat était de fr. 210.78.

Le rapport fait observer que « la nouvelle législation — loi de 1836 — attribuant aux communes une part plus grande d'action dans l'administration de l'enseignement, et diminuant celle du gouvernement, il en résulte naturellement que la part contributive des communes dans la dépense a dû augmenter, et celle du gouvernement diminuer » (1).

B. Les subsides de l'Etat pour « construction, réparation, agrandissement, location et ameublement de maisons d'école » s'élevèrent à 3,349 francs en 1831, pour passer à 40,594 francs en 1840. Au total, pour les dix années, 243,385 francs.

C. A titre de secours à d'anciens instituteurs, institutrices et veuves d'instituteurs, l'Etat dépensa pour la première fois en 1833 la somme de 7,370 francs; aux mêmes fins, il paya 10,070 francs en 1840. Au total, pour les huit années, 72,300 francs.

D. Si l'on ajoute aux montants analysés ci-dessus des arriérés que l'Etat liquidait pour l'ancien gouvernement, et 110,000 francs qu'il affecta de 1835 à 1840 pour l'instruction des sourds-muets et aveugles, on arrive à un grand total de 2,718,006 francs à charge de l'Etat pour l'enseignement primaire en 1831 à 1840 inclusivement.

II. — Les allocations provinciales, pour la même période, se montèrent à 670,207 francs se décomposant comme suit :

(1) Le revenu fixe d'un instituteur consistait dans le traitement qui lui était alloué, soit sur le Trésor public, soit sur les fonds provinciaux, soit sur le budget de la commune, soit, sur les fonds du bureau de bienfaisance, soit enfin sur les fondations d'instruction publique. La jouissance d'un traitement sur l'un de ces fonds n'était pas exclusive d'une indemnité sur un autre. Des instituteurs étaient rétribués sur trois ou quatre fonds différents. Le revenu annuel consistait dans les rétributions payées par les élèves. Ces rétributions, assez productives pour les instituteurs des villes, n'offraient en général, aux instituteurs des campagnes que des ressources assez médiocres (Rapport, p. 51).

En 1840, mille instituteurs étaient rétribués sur le Trésor public — 446 l'étaient sur les fonds provinciaux (à concurrence de 42,916 fr.) — 1,374 sur les fonds communaux à concurrence de 423,548 fr. — 803 bureaux de bienfaisance indemnisaient des instituteurs pour l'instruction gratuite des enfants indigents à concurrence de 124,366 fr. — enfin 156 fondations d'instruction publique allouèrent cette année, aux instituteurs, 44,861 fr. Si l'on ajoute à ces sommes le montant approximatif des rétributions, soit 2,288,900 fr. environ, on constate qu'en 1840, les 5,320 membres du personnel enseignant primaire se partageaient 3,135,379 fr., soit une moyenne de 589,35 par tête.

Il convient de noter que la moitié des instituteurs communaux étaient obligés de se procurer, de leurs deniers, des locaux d'écoles, et que les deux tiers d'entre eux devaient également se loger à leurs frais.

En 1840, 964 instituteurs (dont 175 privés) exerçaient d'autres fonctions salariées, qui étaient généralement celles de sacristain, d'organiste, de secrétaire ou de receveur communal. Mais l'appoint qu'ils y trouvaient était mince. (V. Rapport, pp. 55 et 56.)

A. Traitements d'instituteurs	121,610,21
B. Secours à d'anciens instituteurs	150.—
C. Subsides pour constructions	459,980,66
D. Autres encouragements	88,526,83

III. — Le rapport ne donne pas le détail des allocations communales pour les dix années envisagées.

Passons à la population scolaire.

Il y avait 293,000 élèves dans les écoles primaires du pays au 31 décembre 1830. Ce chiffre grandit progressivement, pour atteindre (après la cession du Limbourg et du Luxembourg), 453,381 au 31 décembre 1841.

Ces 453,381 élèves étaient répartis dans 2,109 écoles communales, 790 écoles mixtes (c'est-à-dire des écoles communales ou privées qui recevaient des subsides sur le Trésor) et 2,284 écoles privées, — soit au total 5,189 écoles (contre 4,046 en 1830). En 1840 les écoles communales comptaient 190,717 élèves, les écoles mixtes 78,950 et les écoles privées 171,642.

L'enseignement était donné par 3,028 instituteurs communaux et 2,292 instituteurs libres (total : 5,320, dont 1,143 institutrices).

En 1840, le nombre d'enfants instruits gratuitement fut de 193,290 dont 129,074 dans les écoles communales, et 64,216 dans les écoles privées.

La population totale du royaume étant, au 31 décembre 1840, de 4,064,997 habitants, le nombre des enfants fréquentant les écoles était donc, à cette date; comme 1 est à 9, en moyenne. Cette proportion tombait à 1/10 dans la Flandre Orientale, tandis que dans le Luxembourg elle montait à 1/7 et à 1/6 dans la province de Namur.

Telle fut la situation de l'enseignement primaire pendant les premières années de notre indépendance.

Les projets de loi sur l'instruction primaire, élaborés en 1831, en 1832 et en 1834 furent une préparation lointaine de l'œuvre de 1842 qui fut, comme on le sait, une œuvre de conciliation, votée par toute la Chambre sauf trois voix, et à l'unanimité du Sénat.

Malgré les passions de l'époque, l'accord était complet sur la façon de concevoir la fonction de l'école et le rôle de l'enseignement, parce qu'à ce moment Dieu était unanimement reconnu chez nous.

Ces temps ne sont plus, et c'est pour quoi la lutte autour de l'école se poursuit intensément, — pour Dieu ou contre Lui.

CH. DU BUS DE WARNAPPE.

Les idées et les faits

Chronique des idées

Le « Léon Bloy » de Léopold Levaux

Le procès en révision de la cause de Léon Bloy continue devant le tribunal de l'opinion. Des témoins se sont levés qui l'ont connu de son vivant et ont pertinemment déposé en sa faveur. Emile Baumann, dès 1913, Pierre Van der Meer de Walcheren dans le *Journal d'un converti*, en 1917, le savant géologue Pierre Termier en 1921, 23, 25 et finalement en 1930 dans son *Introduction à Léon Bloy*, qui est un panégyrique, René Martineau en 1926 (*Souvenirs d'un Ami. Autour de Léon Bloy*), Jacques Maritain, son filleul : *Quelques pages sur Léon Bloy*, 1927. A la barre encore, parmi les défenseurs qui sont des témoins, l'écrivain belge qui se dit redevable à Léon Bloy de son retour à la foi, *Léopold Levaux*, tout d'abord dans le récit de sa conversion : *Quand Dieu parle* et aujourd'hui dans un fort volume de 290 pages qui paraît aux Editions Rex, Louvain (30 francs belges), à couverture flamboyante avec le titre : *Léon Bloy*.

Il faudrait ajouter encore à la liste des témoins d'autres auteurs

qui ont rendu justice au grand méconnu sans l'avoir connu personnellement : Stanislas Fumet, Paul Claudel, Hubert Collège notre distingué confrère de la *Métropole*, Léon Daudet et, à égale distance des détracteurs systématiques et des admirateurs enthousiastes, faisant figure de juge, le R. P. Alphonse de Parvillez, dans un article des *Etudes* (mai 1931) sous ce titre suggestif : « La bataille autour de Léon Bloy ».

Le voilà donc bien vengé de la conspiration du silence qui fut son cauchemar et aussi des plates invectives de quelques pâles publicistes.

On annonce la publication prochaine chez Desclée-De Brouwer, à Paris, d'un florilège tiré des œuvres de Léon Bloy dont la composition a été confiée à un prêtre qui les connaît à fond. Le même service fut rendu jadis à la mémoire de Huysmans qui en bénéficia largement devant l'opinion catholique.

Léopold Levaux a certainement qualité pour intervenir au débat. Il fut pendant trois ans lié d'amitié avec Léon Bloy et resta pendant quatorze ans en relations avec sa veuve, cette femme admirable, fille du poète danois Christian Molbech, ren-

contrée chez François Coppée et qui s'éprit de Bloy pour l'avoir entendu ainsi qualifié : « C'est un mendiant ! » Levaux a aimé Bloy comme on aime à vingt ans, comme un néophyte aime son convertisseur, il l'a aimé devenu homme, il en a vu le fort et le faible et l'ayant confronté, exploré à fond, il comprend même très bien qu'on ne l'aime pas.

Le livre que ce témoin verse au dossier, raconte la vie de Bloy dans une première partie, et, dans la deuxième, étudie sa psychologie, sa mission, sa doctrine, sa vie intérieure, sa place dans l'histoire littéraire, sa fécondité spirituelle et se termine par un jugement en profondeur. Une lecture attentive de l'ouvrage m'a persuadé que cette apologie ou ce plaidoyer n'est pas une œuvre de parti pris, l'exaltation systématique de celui qui fut tour à tour vilipendé et canonisé. Il faut reconnaître à l'effort visible d'impartialité dont l'auteur a fait preuve. Il y a des torts manifestes de Léon Bloy, qu'il n'absout ni condamne, mais qu'il avoue au moins en cherchant à les atténuer. La critique indépendante portera un jugement plus sévère, sans doute, mais elle saura gré à un ami de ne pas avoir dissimulé ni trahi la vérité.

Léopold Levaux admet certes que son cher Léon Bloy n'est pas facile à comprendre et peut-être même, ne se flatte-t-il pas de l'avoir complètement déchiffré. C'est à son sujet surtout qu'il faut rappeler que le cœur de l'homme est un abîme insondable. C'est dans ces profondeurs que l'auteur s'efforce de pénétrer, entraîné à la fois par son ardente sympathie et sa vive curiosité intellectuelle. Pour comprendre Bloy, il faut analyser toutes les influences qui ont joué sur lui et son interprète n'y manque pas. Il relève le climat du Midi échauffant ce périgourdin, le sang espagnol qui coulait dans les veines de sa mère, le déchirement familial entre un père déiste et une mère très pieuse. Il s'arrête avec raison à ce Barbey d'Aureville, le magnifique Connétable des lettres qui, simple croyant de tête, convertit Bloy à la pratique religieuse et pendant vingt-trois ans lui insufflèrent en quelque sorte la grandiloquence de son verbe dominateur.

Il souligne aussi l'action de ce saint abbé de Mondrey qui l'initia à l'Apparition de La Salette, l'enflammant à la fois de zèle pour le culte de la Vierge qui pleure et d'une colère inconsidérée contre les mauvais pasteurs, c'est-à-dire les évêques de Grenoble trop tièdes à favoriser le pèlerinage. Cet abbé lui inspira aussi le goût de la scrutation des Écritures. Mais l'influence prépondérante, celle qui a « cintré et dom né » sa carrière d'écrivain, appartient à une femme, Anne-Marie Roulet, une étrange créature. Il l'a ramassée dans la fange du ruisseau, recueillie chez lui ; elle l'a littéralement envôlé et halluciné. Il a vu en elle une visionnaire prophète, et sur la foi de ses prétendues révélations, il s'est plongé à corps perdu dans la mysticité.

Elle lui a communiqué un secret formidable, incommunicable qui pèsera sur toute sa vie comme la pierre sépulcrale sur une tombe. L'abbé Paul Jury, ami de Bloy et son correspondant à l'époque du *Mendiant Ingrat*, c'est-à-dire depuis 1894 jusqu'en 1905, s'est appliqué — nos lecteurs s'en souviennent — à percer ce secret et n'y a pas réussi. En tout cas, ce ne fut ni Bazaine, ni Naundorf, ni Boulanger, vraisemblablement, à mon sens, la date prochaine de la fin du monde, ou de la Pasouric du Paraclét. La voyante lui révèle aussi sa mission, probablement celle de Précurseur du Paraclét qui présidera à la dernière période de l'histoire du Monde, qui, d'après le *Silut par les Juifs*, souffrira une passion analogue à celle du Fils et par laquelle, à son exemple, il entrera dans son Règne. « Il y en a trois qui rendent témoignage au ciel, il y en a trois qui rendent témoignage sur terre, l'eau, le sang, le feu ». L'eau, d'après l'exégèse de Bloy, c'est le déluge par lequel s'est affirmé le règne du Père, le sang est celui du Rédempteur, par lequel il a conquis son règne, le feu symbolise le Règne de l'Esprit.

Bloy a eu la hantise du Mystère que son Egérie lui transmettait, il attendit en vain le signe palpable que réclamait Hello de la véracité de ces prophéties et la malheureuse sombra dans la démence totale. Léopold Levaux veut bien reconnaître par un euphémisme édulcorant ce qu'il appelle « illusion mystique », il faut lui en savoir gré et traduire par hallucination. Bloy crut dur comme fer à sa mission, il cria dans le désert, lui aussi, mais à la différence du Précurseur du second avènement, il n'eut pas la tête tranchée, il se résigna à mourir dans son lit. Il n'est pas moins vrai que la perte de sa Véronique, c'est sous ce nom et celui de Clotilde qu'il raconta Anne-Marie, le précipite dans le désespoir et dans l'impureté. Je relève même à ce sujet dans une

Lettre à sa Fiancée du 15 février 1890 une hurlante contradiction « Je n'ai jamais cessé d'aimer Dieu et je me suis toujours senti capable de donner ma vie pour sa gloire s'il l'avait fallu. Mais depuis la catastrophe horrible de Véronique l'esprit de prière est sorti de moi... D'un autre côté, j'ai été livré à la convoitise déréglée de mon sens charnel ». C'est alors qu'il entre au Chat Noir et y coudoye entre autres incroyants Georges Clément.

C'est apparemment son mariage qui l'a fait remonter en selle et lui a donné le courage d'accomplir sa mission de témoin de Dieu.

* * *

Il resterait à dégager un jugement d'ensemble d'après l'ouvrage de Léopold Levaux ; bornons-nous à constater chez Bloy le manque d'équilibre, la facilité à s'illusionner, une absolue bonne foi dans ce qu'il regarde, comme une consigne reçue du ciel et qui va orienter sa carrière.

Son œuvre est impressionnante. Quarante volumes s'étagent jusqu'à former, a dit Ternier, un monument de gloire sur la voie cachée, ou encore, un édifice splendide à mesure qu'elle se dégage de la cendre qui tombait sur elle.

Il est certain qu'il y a une discrimination à faire dans cette énorme production : il y a des outrances qui offensent le goût et blessent le dogme tout au moins dans l'expression, il y a des beautés de premier ordre chez ce puissant écrivain qui baignait dans le surnaturel comme dans son élément propre.

L'auteur s'efforce d'interpréter dans un sens acceptable certaines de ces locutions ahurissantes qui ont soulevé les protestations des théologiens, mais ces explications paraissent d'une singularité faible. Sans être le moins du monde flaireur d'hérésie, on a le devoir de condamner tout simplement des formules absolument inadmissibles comme celle qui identifie l'Esprit et Lucifer.

Le pamphlétaire par amour, se prenant naïvement pour le justicier de Dieu, se livre contre la hiérarchie à des érucations qu'il est vain de vouloir excuser.

Il est clair aussi que le Pèlerin de l'Absolu se cogne contre toutes les contingences de la vie réelle : de là des exagérations et des méprises à côté de superbes envolées et de nobles élans.

Léon Bloy est un intuitif et un imaginaire qui transpose continuellement l'invisible dans le visible, étranger à la spéculation, se mouvant exclusivement dans le monde des représentations sensibles. Il importe de se rappeler toujours que ce génial prosateur est un poète visionnaire et qu'il faut l'entendre à sa manière.

Je crois que la critique la plus pénétrante que l'on puisse faire de Léon Bloy c'est qu'il n'a pas su hiérarchiser les valeurs, discerner à l'exemple de Pascal, les grandeurs de chair et d'établissement, les grandeurs de la nature et de l'esprit, les grandeurs de la grâce et de la charité, en les considérant dans leur discontinuité infinie. La grâce n'absorbe pas la nature, l'esprit garde la sphère immense de l'intellectualité, la matière a sa place et une harmonie supérieure règne entre les trois ordres. C'est pour ne pas l'avoir vu que Bloy trébuche souvent dans l'extravagance.

J. SCHYRGENS.

TARIF

DES ABONNEMENTS A L'ÉTRANGER

Le prix de l'abonnement pour l'étranger est fixé comme suit :

I. — Pour le Grand-Duché de Luxembourg.	17 belgas
II. — Pour le Congo belge	20 belgas
III. — Pour l'Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Congo français, Côte d'Ivoire, Espagne, Esthonie, Ethiopie, France, Gabon, Grèce, Guinée française, Haïti, Hongrie, Lettonie, Maroc, Martinique, Mauritanie, Niger-Oubangi-Chari, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Pologne, Portugal et colonies, Réunion, Roumanie, Salvador, Sarre, Sénégal, Serbie, Croatie et Slavonie, Somalis, Soudan, Tchad, Tchécoslovaquie, Terre-Neuve, Tunisie, Turquie, Uruguay, Républiques Socialistes, Brésil, Égypte, Mexique, Equateur.	25 belgas
IV. — Pour tous les autres pays	28 belgas.